
WIDENER LIBRARY
HX 16UE F


VE RI
TAS
In Memory of
DILLWYN
PARRISH
STARR
Class of 1908
Lieutenant Coldstream Guards
Killed in Action
Battle of the SOMME
15 September 1916
1914
1916
NEUVE CHAPELLE
ARMENTIERES
LILLE
GALLIPOLI
HARVARD COLLEGE LIBRARY

CH. SPECKEL ET G. FOLIOT



L'Armée Allemande

ILLUSTRATIONS DE A. FLEURI

PARIS
BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS
5, Rue des Beaux-Arts.

L'Armée allemande

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

Ch. SPECKEL
CAPITAINE DU GÉNIE

G. FOLIOT
LIEUTENANT DU GÉNIE

L'Armée allemande

Illustrations de A. Fleuri

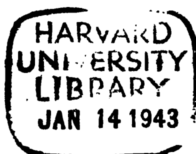


BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS

PARIS
5, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
18, RUE DES GLACIS

1895


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
JAN 14 1943

L'ARMÉE ALLEMANDE

CHAPITRE Ier

LES ORIGINES ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARMÉE ALLEMANDE

I



N écrivain militaire allemand [1], examinant le but que doivent se proposer à notre époque les gouvernements des grandes puissances européennes, s'exprime ainsi : « Le problème est d'amener un peuple à baser son existence même sur son organisation militaire. » Ce mot résume l'âme prussienne. Depuis deux siècles et demi les Hohenzollern poursuivent cet idéal avec une énergie opiniâtre et ininterrompue, et ils l'ont si bien réalisé de nos jours qu'on a pu dire de l'Allemagne : « C'est une armée qui a un pays. » Certes, ils

1. Le lieutenant-colonel von der Goltz, auteur de la *Nation armée*.

n'ont pas obtenu ce résultat sans faire maintes fois sentir à leurs peuples leur volonté de fer ; ils ont dû briser bien des résistances et ils en brisent encore ; mais, malgré tout, la Prusse est fière de ses rois guerriers et elle a raison de l'être. C'est en effet son organisation militaire qui lui a permis d'acquérir, au milieu de difficultés sans nombre, en dépit de la pauvreté de son sol, de la puissance de ses voisins, ce prodigieux développement qui est le grand fait politique de notre époque. C'est par l'armée, et par l'armée seule, que les Hohenzollern ont fait, d'abord la Prusse, et ensuite l'Allemagne.

Au milieu du XVIIe siècle, le patrimoine des futurs empereurs se composait de fragments épars, les uns en pays d'Empire, les autres dans les régions slaves : c'étaient le Brandebourg et ses dépendances, le duché de Prusse, quelques provinces sur le Rhin, pays étrangers les uns aux autres aussi bien par les mœurs des populations que par leur position géographique. Les margraves de Brandebourg, à partir du Grand-Électeur, s'imposèrent la tâche de réunir ces parcelles, de les souder, d'en faire un puissant État. Ils y parvinrent par une série de guerres, profitant de toutes les complications de la politique européenne, arrachant ici un lambeau de terre, épiant ailleurs l'extinction de quelque famille régnante pour faire valoir des droits oubliés ; un jour, au commencement du XVIIIe siècle, ils acquirent la couronne royale, et, au siècle suivant, ayant chassé les Habsbourg de l'Empire, ils groupèrent sous leur

sceptre l'Allemagne entière. Dans cette œuvre d'unification, la force fut employée plus souvent que la persuasion : les Prussiens d'autrefois recouraient généralement aux mêmes arguments que leurs descendants, et le canon a toujours été l'*ultima ratio* de leurs rois.



De là le rôle prépondérant de l'armée dans l'État prussien. Instrument de conquêtes d'abord, l'armée reste pendant les périodes de paix constamment sur le qui-vive, prête à repousser les revendications des États dépouillés, à maintenir la tranquillité dans les provinces nouvellement acquises. Aussi trouve-t-on dans le développement de l'organisme militaire prussien une étonnante continuité de vues, inconnue en d'autres pays ; et rien n'est plus facile que de reconnaître, dans les institutions anciennes de l'armée prussienne, le germe de celles qui existent aujourd'hui dans l'armée allemande. Un rapide historique permettra au lecteur de s'en convaincre : nous assisterons à ce travail de gestation sécu-

laire, parfois caché, jamais interrompu, d'où est sortie l'armée actuelle; et la catastrophe de 1806 nous montrera comment il suffit d'une violente secousse pour précipiter la réalisation de projets depuis longtemps conçus.

Le Grand-Électeur et son successeur, Frédéric Ier, premier roi de Prusse, avaient déjà porté l'effectif de leurs armées à un chiffre extrêmement élevé, puisque le premier laissait à sa mort 29,000 hommes de troupes, alors que la population de ses États était d'un million et demi d'habitants. Ils avaient eu aussi cette idée, que l'armée devait être nationale; mais ils n'en avaient poursuivi la réalisation que d'une façon fort incomplète : sous le Grand-Électeur, on se contentait d'enrôler de préférence des nationaux qui, une fois libérés du service, pourraient être rappelés à la première réquisition. Frédéric Ier alla plus loin en décidant par ses ordonnances de 1701 et 1704 la création des *milices :* les miliciens, qui étaient astreints au service de 18 à 40 ans, ne pouvaient pas émigrer, et formaient des compagnies soumises à des périodes d'exercice : ils étaient affectés à la défense des frontières et des forteresses. Mais ce n'est qu'à partir du règne de Frédéric-Guillaume Ier, le *roi-sergent,* que l'armée prend une place vraiment prépondérante dans l'État prussien. On sait quels soins minutieux ce souverain apportait à l'instruction de son armée : nous n'insisterons pas sur ce point, qui est devenu presque légendaire. Mais il importe de rappeler que Frédéric-Guillaume Ier eut aussi

le mérite d'organiser d'une façon rationnelle le système de recrutement, et de faire contribuer les nationaux pour une plus large part à la formation de l'armée. Le noyau de ses troupes restait, il est vrai, formé de mercenaires étrangers ; mais chaque régiment recevait en outre des hommes de complément recrutés dans un canton déterminé : ces hommes passaient au régiment neuf ou dix mois, puis étaient renvoyés dans leurs foyers, où ils restaient à la disposition du roi, qui pouvait les rappeler en cas de nécessité. On reconnaît là le premier embryon du système des réserves, qui est arrivé de nos jours à un si formidable développement.

Frédéric-Guillaume Ier laissa à son fils une armée de 80,000 hommes, parfaitement disciplinée et équipée, mais qui n'avait pas encore l'expérience de la guerre. L'instrument de conquêtes était prêt et ne demandait qu'à être mis en jeu. Il tomba en de bonnes mains. En peu de temps Frédéric II eut donné la vie à cet organisme puissant, mais encore inerte : il s'en servit pour fonder la grandeur de la Prusse, et lui marquer sa place dans le concert européen. En voyant à l'œuvre cette armée, que son père lui avait léguée sans l'avoir lui-même expérimentée, il y reconnut quelques défauts : il leur porta remède, et eut le rare mérite de le faire sagement et sans précipitation, sacrifiant souvent une réforme d'importance secondaire plutôt que de compromettre un progrès accompli : il parvint ainsi à doter son pays de cette puissante et admirable

organisation militaire, à laquelle l'histoire a attaché son nom. Aujourd'hui encore on peut puiser dans l'étude de l'armée frédéricienne plus d'un utile enseignement : aussi donnerons-nous sur elle quelques détails.

Le premier soin du grand Frédéric fut de conserver dans la plus large mesure possible les institutions qu'avait créées son père. « Il s'était, nous dit Guibert, fait un principe de ne rien innover aux choses essentielles, et où l'amélioration ne compense pas l'ébranlement de la machine et l'inconvénient de porter atteinte à sa considération, en attaquant sa stabilité. Mais ce que Frédéric conserva surtout, et ce dont il tira un plus grand parti encore, ce fut ce mélange de nationaux et d'étrangers, dont son père avait fait la base de sa constitution ; ce fut ce partage de son pays en districts assignés aux régiments, et chargés de les tenir au complet, à défaut de recrues étrangères : arrangement qui, en liant la nation aux troupes, et en les environnant d'elle, prévient la désertion, cette maladie qui mine et dépeuple tous les autres pays ; arrangement que je ne puis mieux louer que par l'énergique expression de Frédéric lui-même dans ses *Mémoires*, quand il dit que par là son père a fondé la puissance de la Prusse en rendant son armée immortelle. » En même temps Frédéric II augmentait sans cesse le chiffre de ses forces, qui bientôt dépassent 100,000 combattants ; pendant la guerre de Sept ans, alors qu'il résiste à l'Europe entière, il dispose de 200,000 soldats. Et cette progression des effectifs s'accomplit malgré l'effrayante

consommation d'hommes produite par les guerres où la Prusse est alors engagée. Point de choix possible parmi les mercenaires : on enrôle tout ce qui se présente ; mais telle est l'excellence du commandement qu'en quelques mois, les troupes les plus mal recrutées acquièrent une cohésion et une mobilité inconnues ailleurs. Certes, on prend ses précautions contre les désertions ; et il ne faut pas chercher d'autre explication à cette formation si vulnérable, qui étonne au premier abord dans la tactique frédéricienne : l'armée disposée sur deux lignes continues, les bataillons accolés et formés eux-mêmes sur trois rangs, tandis que la cavalerie protège les flancs. Il fallait bien enlever au mercenaire toute idée d'une fuite possible, et l'emporter malgré lui dans le mouvement de la masse. Mais, ce dispositif mis à part, que de progrès réalisés dans les méthodes de combat ! Les troupes apprennent à manœuvrer en présence de l'ennemi, à le tromper par de fausses attaques pour se précipiter au moment opportun sur le flanc qu'il a imprudemment dégarni. L'offensive devient la règle, la destruction de l'ennemi le but poursuivi. L'infanterie ébranle l'adversaire par des feux de salve exécutés à une distance de 150 pas, puis s'élance à la baïonnette contre les lignes ennemies. Frédéric exige de sa cavalerie une audace plus grande encore : les chefs de corps de cette arme reçoivent l'ordre formel de ne jamais se laisser attaquer les premiers. Les charges au trot sont interdites ; interdits aussi les feux jusqu'alors usités : les cavaliers doivent

en toute circonstance aborder l'ennemi au galop, le sabre à la main[1]. Mais il faut protéger cette ligne de bataille si mince et si fragile; il faut soutenir cette infanterie et cette cavalerie si audacieuses : Frédéric augmente son artillerie, et fait à cette arme, pour laquelle il ne professe pourtant qu'une médiocre sympathie, une place plus importante dans le combat ; il crée même des batteries à cheval pour accompagner et soutenir les housards.



Telle fut l'œuvre de Frédéric II avant et pendant la guerre de Sept ans, œuvre féconde en résultats, qui assura le succès des armes prussiennes, et que l'Europe étonnée s'empressa de copier. Mais, après le

1. On trouvera quelques détails sur la cavalerie de Frederic II dans le chapitre VI, intitulé : *La Cavalerie*.

traité d'Hubertsbourg, il ne resta presque rien de cette puissante armée. La guerre avait cruellement décimé les forces de la Prusse : la plupart des officiers et des anciens soldats avaient disparu. On ne pouvait compter, pour combler ces vides, sur les nationaux, le pays épuisé ayant besoin de toutes ses ressources pour se remettre d'une si longue période de guerres, d'invasions et de pillages. Au contraire, pour donner un nouvel essor à l'agriculture et à l'industrie, le roi congédie une partie des soldats indigènes, 40 par compagnie d'infanterie, 150 par régiment de cavalerie[1]; aucun régiment ne compte plus de 720 nationaux[2] : le reste est levé à l'étranger. Et pourtant Frédéric songe à reconstituer ses troupes : il les veut aussi nombreuses et aussi solides qu'avant la guerre. Les circonstances l'obligent à s'écarter du type de l'armée nationale. N'importe. Il prendra pour grossir ses effectifs des mercenaires, des vagabonds sans feu ni lieu, le rebut des nations étrangères ; et avec ces éléments inférieurs, avec cette tourbe de gens sans aveu, il se refera une armée, et il la fera disciplinée, instruite, puissante. C'est peut-être dans cette seconde partie de son œuvre qu'il faut le plus admirer le génie organisateur de Frédéric. Ses soldats n'avaient aucune valeur intellectuelle ou morale : il sut en tirer un excellent parti en

1. On en réforma jusqu'à 400 dans les régiments de housards.
2. L'effectif d'un régiment d'infanterie était à cette époque d'environ 1,700 hommes.

les transformant, comme l'a observé Napoléon, en de véritables machines. Il les dompta par la peur du châtiment, réalisant le principe spartiate, qui voulait que le soldat craignît plus son chef que l'ennemi. La canne du sergent devient son argument préféré : c'est une punition habituelle que d'être frappé de verges. Les précautions les plus sévères sont prises pour rendre impossibles les désertions. Une absence illégale est-elle constatée ? Aussitôt un coup de canon l'annonce aux campagnes environnantes : la chasse à l'homme commence ; on le ramène mort ou vif.

Un tel régime permit à Frédéric de rétablir bientôt dans son armée la discipline, qui s'était un peu perdue pendant la guerre de Sept ans. Il y rétablissait en même temps l'uniformité par la création d'inspections, entre lesquelles les régiments se trouvaient répartis « afin, dit-il, qu'il y eût une égalité parfaite dans l'armée, et que les officiers aussi bien que les soldats eussent les mêmes directions dans un régiment que dans l'autre ».

Mais une autre tâche s'imposait. « Lorsqu'on eut fini avec les soldats, il fut plus difficile encore de former les jeunes officiers. » Frédéric n'avait admis que par nécessité les officiers d'origine bourgeoise dans son armée : il s'en débarrassa dès qu'il le put. « Pour parvenir à ce degré de perfection si intéressant pour le bien de l'État, on avait dégagé le corps des officiers de tout ce qui tenait à la roture : ces sortes de sujets furent placés dans les régiments de garnison. » Il se

forma de ce fait de grands vides dans les cadres : on dut, comme on l'avait fait pendant la guerre de Sept ans, admettre comme officiers de tout jeunes gens. Ces jeunes officiers n'avaient pour la plupart qu'une instruction fort rudimentaire ; beaucoup même savaient à peine lire et écrire. On s'appliqua à les instruire le plus rapidement possible, au moins au point de vue militaire ; et ils furent dans ce but astreints à des exercices fréquents. De plus, douze officiers choisis furent instruits dans l'art des reconnaissances, habitués à la rédaction des ordres pour être en état de seconder les généraux : c'est le premier embryon du corps d'état-major prussien.

Cependant on répare les forteresses ; partout des magasins sont organisés : on se croirait à la veille d'une guerre. En 1773, dix ans après la conclusion de la paix d'Hubertsbourg, Frédéric dispose d'une armée de 186,000 hommes : il a 141 bataillons d'infanterie de campagne, 63 escadrons de cuirassiers, 70 de dragons, 100 de housards. Son artillerie de campagne est servie par 9,600 canonniers. Les forteresses sont occupées par 36 bataillons de garnison et 1,200 artilleurs. 22 bataillons francs sont prêts à harceler l'ennemi. Et l'augmentation continue sans cesse : ce ne sont que formations nouvelles en vue d'une campagne que l'on ne veut pas entreprendre avec moins de 200,000 hommes. En 1778, Guibert, faisant le dénombrement de l'armée prussienne, en évalue l'effectif à près de 260,000 soldats.

N'oublions pas, en face de ces chiffres, que nous

avons affaire à un pays épuisé par de longues années de guerre, peu fertile, comptant seulement cinq millions d'habitants ; et nous serons obligés d'avouer que nos institutions militaires, qui nous paraissent formidables, présentent des proportions fort modestes, lorsqu'on les compare à celles de la Prusse de Frédéric.



II

Nous avons tenu à indiquer sommairement la composition de l'armée prussienne à la fin du XVIIIe siècle, parce que c'est en somme cette armée que combattirent nos généraux de la Révolution, celle qui finit par sombrer dans la double défaite d'Iéna et d'Auerstædt. Elle s'était acquis une gloire méritée. Mais les contemporains oublièrent trop qu'elle devait surtout cette gloire au génie d'un homme et que, sous ses brillantes qualités extérieures, elle cachait de nombreux ferments de dissolution. Frédéric disparu, cette armée devait fatalement se désorganiser, comme un corps que l'âme a quitté. Bien des causes s'unissaient pour précipiter sa ruine : la faible valeur morale de ses troupes, l'infatuation de ses officiers, tout, jusqu'aux brillants succès autrefois remportés. Il n'était pas alors un officier qui ne crût de bonne foi que l'armée prussienne n'avait qu'à se montrer pour vaincre. La fin pitoyable de la campagne de France ne dissipa pas ces illusions tenaces, et, à la nouvelle de la retraite de Brunswick, un général prussien, qui avait pris du service en Amérique, s'écria : « Cela est impossible, c'est un mensonge inventé par les Français ! » En 1806, peu avant la grande catastrophe, l'opinion générale était que la Prusse sortirait victorieuse de la lutte. Même il était dangereux de manifester un sentiment contraire, et plusieurs furent

roués de coups pour avoir eu cette audace. Mais aussi, le lendemain de la défaite d'Iéna, quel changement dans le sentiment public ! Ces généraux et ces soldats, que peu de jours avant on saluait avec enthousiasme, n'étaient plus que des incapables ou des lâches, et l'on ne trouvait pas assez d'injures pour les flétrir. Tant il est vrai que partout et toujours les opinions humaines sont fragiles et changeantes, et qu'il ne faut pas reprocher aux seuls Français des erreurs de jugement que l'on retrouve dans l'histoire de tous les peuples !

Il parut, à la suite de la malheureuse campagne de 1806, toute une série d'articles et de brochures, où les vices de l'armée étaient mis en lumière, où le moindre bourgeois devenait un accusateur, et le dernier des pamphlétaires un juge. Les recherches modernes des historiens allemands ont fait en partie justice de ces accusations. Nous ne nous en plaindrons pas : il nous plaît de voir nos adversaires affirmer que les conscrits de la Révolution française ont eu devant eux des troupes aguerries, et non des soldats de parade. Toutefois il faut convenir que, depuis la mort de Frédéric II, l'armée prussienne n'avait guère fait que piétiner sur place. L'œuvre du grand roi avait laissé une impression si profonde que l'on n'avait osé y apporter aucune modification. Les jeunes cependant demandaient des réformes : des mémoires en nombre considérable furent adressés aux successeurs de Frédéric, réclamant, tantôt un nouveau mode de recrutement, tantôt des mesures en vue d'une rapide mo-

bilisation. Frédéric-Guillaume II lui-même essaya en 1792 de réformer le système de recrutement cantonal, dans lequel le nombre des dispenses était tellement excessif, que seule la lie du peuple prussien venait s'adjoindre dans les corps aux mercenaires étrangers. Trois ans plus tard, il faisait préparer un projet général de réorganisation de l'armée.

En fait, il fallait être aveugle pour ne point voir que cette réorganisation s'imposait, et pour méconnaître les vices dont mourait l'armée. La brutalité avec laquelle les soldats étaient traités à l'époque de Frédéric avait dû s'accroître encore, si l'on en juge par les dires des contemporains. De Goltz, il est vrai, dans son ouvrage intitulé : *Rossbach et Iéna*, cherche à démontrer que ces assertions relatives au règne de la canne sont exagérées. Mais ce qui reste en tout cas indéniable, c'est que la parcimonie des successeurs de Frédéric avait fait de l'homme de troupe un véritable meurt-de-faim, mal habillé, mal équipé, mal nourri. Et cela n'était rien encore, en comparaison de l'exploitation du soldat par son capitaine. Frédéric, pour augmenter le traitement de ses officiers, tolérait certaines économies sur la solde des hommes. Si un capitaine réussissait à se dispenser de nourrir un certain nombre de soldats de sa compagnie, par exemple en les envoyant travailler en ville, c'était pour lui bénéfice net : le roi exigeait seulement que ce nombre ne dépassât pas trente ou quarante. On imagine les résultats que produisit un pareil système dans un corps d'officiers dont le niveau

intellectuel et moral laissait beaucoup à désirer. Après la mort du grand roi, qui inspirait du moins une crainte salutaire, la cupidité des capitaines de compagnie ne connut plus de limites : on alla jusqu'à vendre à prix d'argent des congés illimités, jusqu'à obliger, à force de mauvais traitements, les soldats à quitter la caserne pour aller travailler en ville.

Les partisans d'une réorganisation militaire dénonçaient ces abus et beaucoup d'autres encore. Mais, bien que leurs idées fissent du chemin, bien que des commissions se fussent réunies un nombre incalculable de fois, en 1806, on n'était arrivé à réaliser que des améliorations de détail. Il fallut Iéna pour que les transformations étudiées depuis si longtemps fussent enfin réalisées, et que de tout ce fatras de mémoires, de projets, de conceptions plus ou moins judicieuses, il sortît enfin une œuvre saine et vivace.

Iéna fut une leçon terrible. Quelle différence entre la Prusse des premières années du siècle, grossie par les partages successifs de la Pologne, par des acquisitions dans tous les coins de l'Allemagne, comptant plus de 10 millions d'habitants, prospère, outrecuidante, et celle de 1807, après le traité de Tilsitt, réduite de moitié, sans armée, sans administration, si profondément ruinée que son existence semblait remise en question ! Mais la Prusse sut profiter de cette leçon. Dans les années de deuil qui suivirent, les hommes d'État prussiens firent preuve d'une rare énergie, ne perdant pas de vue un seul instant l'idée du relèvement pos-



COSTUMES DE 1808 A 1814.

sible, et cherchant à reconstituer immédiatement une armée pour lutter une fois encore contre Napoléon. Quinze jours à peine s'étaient écoulés depuis la conclusion de la paix, que déjà la commission militaire de réorganisation était convoquée. A la tête de cette commission nous trouvons Scharnhorst, si bien préparé par ses travaux antérieurs au rôle que le roi lui confiait; et près de lui Gneisenau, Grolman, et plus tard Boyen. L'union de ces quatre intelligences allait sauver la Prusse.

Dejà, en 1806, quelques mois avant la catastrophe, Scharnhorst avait fait connaître ses idées. A une armée permanente forte de 220,000 hommes, il adjoignait 300,000 hommes de milice. Ceux-ci devaient ou bien servir à la formation d'armées de réserve, ou bien être mélangés aux troupes de campagne dans la proportion d'un tiers ou d'un quart. Toutes les classes de la population concouraient à la formation de la milice, la noblesse et les hauts fonctionnaires occupant les grades élevés. C'était, dans l'esprit de Scharnhorst, un moyen de militariser la nation, tout en doublant les forces de l'armée. « Aussi bien en France qu'en Angleterre, dit-il, ce n'est que la formation des milices nationales qui a éveillé l'esprit militaire de la nation, et engendré un enthousiasme pour l'indépendance de la patrie, tel qu'on ne le rencontre pas aussi développé dans d'autres pays. »

Tel est le plan que le grand organisateur essaya de reprendre en 1807, avec les modifications qu'imposait

l'amoindrissement de la Prusse : l'armée permanente, formée des classes pauvres de la population, devait compter 80,000 hommes; la milice servirait à constituer une armée de réserve d'égale importance. Mais la mise à exécution de ces projets fut bientôt arrêtée par la signature du traité de Paris du 8 septembre 1808 : Napoléon exigeait que l'armée prussienne ne dépassât pas le chiffre de 42,000 hommes, et le roi de Prusse s'engageait pour une durée de dix ans à ne lever aucune milice ou formation analogue. L'obstacle mis par le vainqueur au relèvement de la grandeur prussienne semblait insurmontable : Scharnhorst et ses fidèles, ne pouvant l'aborder de front, résolurent de le tourner. Le problème était de former et d'instruire un grand nombre de soldats, sur lesquels on pût compter au jour d'une déclaration de guerre, tout en ne conservant sous les drapeaux que les 42,000 hommes imposés par les traités. Pour obtenir ce résultat, Scharnhorst employa deux moyens : le premier consistait à attribuer en qualité de réservistes aux régiments encore existants les anciens soldats provenant des corps licenciés à la suite du traité de Paris; le second, et le plus efficace de beaucoup, porte le nom de *Krümper-System*. Ce système fut organisé par l'ordre de cabinet du 6 août 1808, qui prescrivait aux régiments d'infanterie et d'artillerie à pied de renvoyer un certain nombre d'hommes instruits de chaque compagnie, de façon à pouvoir les remplacer par des cantonistes en nombre égal. Ceux-ci étaient instruits pendant un mois, puis remplacés par

d'autres, et ce roulement devait se prolonger jusqu'au moment où l'armée se serait ainsi procuré le nombre de soldats dont on voulait disposer en temps de guerre[1].

En même temps, Scharnhorst songeait aux approvisionnements en matériel de guerre. Pour ne pas attirer l'attention de Napoléon, des achats furent faits à l'étranger par des particuliers ; le gouvernement acquit les armes trouvées à l'intérieur du pays sur les champs de bataille et les fit réparer ; les arsenaux transformèrent en canons de campagne les pièces de siège que l'on possédait encore. Bientôt on fut en mesure de doter de matériel une armée de 100,000 hommes.

Parallèlement à cette régénération matérielle, se faisait une transformation morale plus importante encore. On commençait à considérer le soldat non plus comme une machine, mais comme un homme qui a droit à l'estime et aux bons traitements de ses chefs. Le vêtement, la nourriture des troupes, qui avaient été si misérables au commencement du siècle, furent améliorés, le code de justice militaire fut adouci ; on renonça aux pénalités barbares naguère en usage.

Dès l'année 1809, la réorganisation était terminée ; et c'était vraiment de troupes nouvelles que se composait l'armée de Frédéric-Guillaume III, nouvelles par leur constitution, par leur esprit, par leur manière de combattre.

1. On appelait *cantonistes* les soldats nationaux, à cause du système de recrutement cantonal qui les fournissait.

Ce n'était pas encore la nation armée cependant. Un tel progrès n'était pas possible à cette époque, en présence des conditions imposées par Napoléon, et de l'exiguïté des ressources financières. Il fallut le mouvement national de 1813 pour qu'on réalisât enfin ce dernier desideratum : la Prusse entière sous les armes. Le 3 février, le roi, dans son manifeste adressé « A mon peuple » appelait sous les drapeaux en qualité de volontaires les jeunes gens de 17 à 24 ans dispensés jusque-là du service militaire et assez riches pour s'équiper et s'armer à leurs frais. Le 9 février, il décrétait le service militaire obligatoire pour la durée de la guerre. Le 17 mars enfin paraissaient les ordonnances relatives à la landwehr.



Chasseur volontaire (1813).

Les troupes de landwehr, que nous voyons apparaître ici pour la première fois [1], ne sauraient être comparées aux troupes territoriales, telles que nous les concevons aujourd'hui. La landwehr de 1813 fut formée de volontaires et d'hommes fournis par la cons-

1. En réalité, on a levé en Prusse à plusieurs reprises avant 1813 des troupes territoriales. Mais ces faits isolés ont eu trop peu d'influence sur le développement de l'organisation militaire prussienne pour qu'il nous ait paru utile de les mentionner ici.

cription, âgés de 17 à 40 ans, et n'ayant pas servi dans l'armée active ; les officiers étaient choisis par des commissions de cercle, et le roi confirmait leur nomination ; l'État se chargeait de l'armement ; l'habillement était assuré par les assemblées provinciales. Cette armée nouvelle se montra dès ses débuts fort différente des anciennes armées permanentes : elle participait à toutes les qualités et à toutes les faiblesses des troupes irrégulières : brave aujourd'hui jusqu'à l'excès, elle se laissait aller le lendemain à d'inconcevables paniques ; et ce ne fut que par la continuité de la guerre qu'elle arriva peu à peu à s'organiser, et acquit une cohésion analogue à celle des troupes de ligne. Quoi qu'il en soit, elle contribua pour une large part aux succès des armes prussiennes pendant la campagne de 1813 et plus tard pendant la campagne de France. Sur les 279,000 hommes dont se composait l'armée de Frédéric-Guillaume III à l'expiration de l'armistice de Dresde, 140,000 appartenaient à la landwehr.

On sait quels furent pour la Prusse les résultats des campagnes de 1814 et 1815, et comment le congrès de Vienne lui rendit ses anciennes provinces, ou au moins des territoires équivalents. En somme, le royaume de Prusse sortait de cette période de crise un peu augmenté : en 1806, avant Iéna, Frédéric-Guillaume avait 10 millions de sujets ; il en avait 13 millions à la suite des traités de Vienne.

Mais un changement bien autrement important s'était opéré : le Saint-Empire avait cessé d'exister. L'Autriche

perdait sa prédominance quatre fois séculaire, et la Prusse allait désormais s'acheminer à grands pas vers la réalisation du rêve hardi de Frédéric II. Elle commençait à jouer le premier rôle dans l'assemblée des États allemands, et ce n'était d'ailleurs que justice : n'était-ce pas elle en effet qui avait été l'âme du soulèvement de 1813 et qui avait conduit les armées alliées aux portes de Paris ? Une telle évolution ne pouvait s'opérer sans entraîner un changement radical dans ses institutions politiques et militaires. C'est ce que comprit parfaitement Boyen, l'ancien collaborateur de Scharnhorst[1], maintenant ministre de la guerre. Nous extrayons d'un mémoire qu'il adressa au roi en 1817 les lignes suivantes : elles nous paraissent résumer admirablement la situation de la Prusse après 1815, et constituent une justification *a posteriori* de l'organisation militaire qui avait été adoptée :

« Une brillante série de victoires donna en 1814 la paix à l'Europe, à une partie de ses peuples de nouveaux souverains. La Prusse eut pour plus de moitié de nouveaux sujets ; par la position des provinces conquises, elle prit une forme totalement différente. De quels moyens de défense auraient besoin ces acquisitions pour pouvoir maintenir leur indépendance vis-à-vis des États voisins ? C'est la question que notre nouvelle organisation militaire devait essayer de résoudre. Plusieurs petits États qui entouraient la Prusse en 1806,

1. Mort des suites d'une blessure reçue à Gross-Görschen.

et qui ne donnaient aucun souci au point de vue politique n'existaient plus ou s'étaient en partie agrandis. La Prusse entrait en contact immédiat avec les trois puissances de premier rang. Les Pays-Bas, la Bavière, le Hanovre, le Wurtemberg formaient, comparativement à autrefois, des armées nombreuses. S'intercalant entre ces États et les grands royaumes, la Prusse obtenait la possession de territoires d'une étendue peu commune, séparés les uns des autres par des pays étrangers. Une telle situation de cet État par rapport aux autres puissances européennes rendait indispensables des armements plus qu'ordinaires, et c'est pourquoi on considéra comme parfaitement justifiée l'attribution de sommes plus considérables que jamais au budget de la guerre. Peut-on blâmer la Hollande d'employer de plus grandes sommes que les autres États à l'entretien de ses digues?

« Le système militaire d'un peuple ne peut pas être basé sur le présent, ni sur l'esprit pacifique des monarques régnants. C'est en jetant un coup d'œil sur l'avenir, guidé par les principes qui déterminent la force des armées pour des États isolés, qu'un pareil plan doit être conçu.

« L'État prussien peut — nous ne devons pas nous le dissimuler — être mis par sa position géographique dans la nécessité de faire une double guerre, et obligé de partager ses forces entre la rive gauche et la rive droite de l'Elbe. »

Nous croyons avoir montré suffisamment par cet extrait les idées directrices des réorganisateurs prus-

siens : la situation actuelle ne leur paraît pas stable; ils prévoient des attaques de tous côtés, et la puissante organisation militaire qu'ils imposent à leur pays semble n'être dictée que par un sentiment de prudence; à les entendre, ils ne font que mettre en pratique le vieil adage latin : *Si vis pacem, para bellum.* Mais, ne nous y trompons pas : nous sommes dès maintenant en présence de la politique agressive et conquérante



des Hohenzollern, dont nous verrons et subirons cinquante ans plus tard le terrible épanouissement. Pourquoi en effet ces armements nouveaux, à la suite d'une guerre victorieuse, alors que l'Europe ne songe qu'au repos, si ce n'est pour faire de l'État prussien une vaste place d'armes, où se formeront dans l'ombre et le silence les régiments que l'on veut avoir tout prêts au moment opportun? Pendant de longues années, l'Europe se refusera à suivre la même voie, et un jour viendra où la Prusse se sentira toute-puissante. A partir de ce jour nous assisterons à la conquête du Schleswig, à l'abaissement de l'Autriche, au rapt de l'Alsace et de la Lorraine. Cette fois l'Europe tremble : bon gré, mal gré, toutes les nations s'arment jusqu'aux dents. Alors commence cette guerre à coups de millions, inin-

terrompue, épuisante, absorbant une masse énorme de capitaux, employant une somme inouïe d'intelligence et de travail, réquisitionnant chaque jour plus complètement toutes les forces vives des peuples, et qui peut-être, au jour de la crise finale, confondra vainqueurs et vaincus dans une commune et irrémédiable ruine : c'est la *paix armée*, que la Prusse a voulue.

Ce fut le 3 septembre 1814 que parut la nouvelle loi militaire prussienne. Elle a dans l'historique que nous résumons une importance considérable : c'est elle en effet qui a établi les bases de l'organisation actuelle ; et tous les changements, tous les perfectionnements introduits depuis cette époque, ceux-là même auxquels nous assistons aujourd'hui, ne sont que des corollaires de cette loi fondamentale. Nous sommes donc dès maintenant en présence de l'armée moderne.

Le paragraphe premier de la loi proclame l'obligation de contribuer à la défense de la patrie pour tout sujet prussien ayant atteint l'âge de vingt ans révolus. Les forces militaires se composent : de l'armée active, de la landwehr du premier ban, de la landwehr du second ban, enfin du landsturm. La durée du service actif est fixée à trois ans ; le soldat libéré passe deux ans dans la réserve, puis est incorporé dans la landwehr 1er ban, où il reste jusqu'à l'âge de 32 ans ; il passe ensuite dans la landwehr 2e ban, qui le garde jusqu'à 39 ans ; de 39 à 50 ans, il appartient au landsturm, qui comprend en outre les jeunes gens de 17 à 20 ans.

La situation financière de la Prusse à la suite des guerres de l'Empire l'empêchait d'incorporer tous les jeunes gens aptes au service ; aussi versa-t-on directement dans la landwehr tous les hommes de 20 à 25 ans qui avaient été dispensés du service actif. Ces hommes devaient être exercés par petits détachements dans leurs foyers, et on se proposait de les réunir une fois l'an pour des exercices d'ensemble faits en commun avec l'armée active. La landwehr du deuxième ban n'était soumise à aucune obligation militaire en temps de paix, non plus que le landsturm.

L'organisation de la landwehr fut d'ailleurs complétée sur quelques points à la suite de la campagne de 1815. On détermina en particulier le mode de recrutement des officiers. Le corps d'officiers de la landwehr se composa : des officiers de l'armée active démissionnaires ; des engagés volontaires d'un an qui avaient obtenu le certificat de capacité ; d'anciens sous-officiers propriétaires terriens ; enfin d'un certain nombre de citoyens, soumis au service, et jouissant d'une fortune d'au moins 30,000 fr. On régla d'autre part les périodes d'exercice de la manière suivante : le premier ban devait être réuni deux fois par an, la première pour une durée de trois semaines, la seconde pour huit jours seulement. Pendant cette seconde période, à chaque bataillon du premier ban venait s'adjoindre un bataillon du second ban.

Telles furent les dispositions principales de la nouvelle loi militaire. Entrons maintenant dans la discussion

de cette loi, et montrons comment, à côté des grands progrès réalisés, s'étaient introduits dans l'organisation de l'armée de sérieux défauts ; nous verrons par la suite l'attention du gouvernement prussien se porter successivement sur ces divers inconvénients pour les faire disparaître ; et nous constaterons que la loi de 1893 a été un dernier effort dans ce sens.

Le but, hautement avoué, de la réorganisation de l'armée prussienne était la réalisation de ce desideratum : la nation armée ; mais non pas la nation armée telle qu'on l'avait vue en France lors des levées en masse, ni telle que la Prusse elle-même l'avait connue pendant les guerres de l'indépendance. L'idéal poursuivi, c'était la nation militarisée, dressée dès le temps de paix au métier des armes par un séjour à la caserne suffisamment long pour que les habitudes acquises ne pussent plus s'effacer, et qu'il suffît de quelques exercices de courte durée pour les entretenir. Le gouvernement demandait au pays une armée de 500,000 hommes : la force de l'armée active devait être de 140,000 hommes, de 220,000 avec les réserves ;



Carabinier (1830).

on comptait sur 150,000 hommes de landwehr 1er ban. En cas de guerre, 30,000 hommes de troupes de ligne eussent formé, avec 110,000 hommes de landwehr 2e ban, les troupes de garnison.

Il ne paraît pas cependant que ces chiffres furent jamais atteints ; on prit dans les années qui suivirent 1815 l'habitude d'entretenir une armée de 110,000 à 120,000 hommes sur le pied de paix. Encore cet effectif n'était-il vraiment complet que pendant la bonne saison, l'armée ne comptant guère le reste du temps plus de 80,000 hommes. Quant au nombre des recrues appelées annuellement, il était de 25,000 à 30,000, tandis qu'on aurait dû, pour utiliser toutes les ressources du contingent, en lever 40,000[1]. La comparaison de ces chiffres permet de conclure que la landwehr 1er ban présentait une physionomie fort différente de l'armée active. Et pourtant, pour qu'elle remplît son rôle, elle devait être en tout assimilable à cette dernière ; car, en temps de guerre, mélangée intimement à l'armée active, elle formait avec elle les troupes

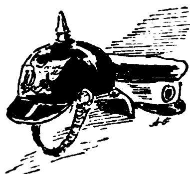
1. Se fût-on même astreint à incorporer les 40,000 hommes que l'on considérait vers 1815 comme propres au service, l'augmentation rapide de la population de la Prusse eût néanmoins amené par la suite l'exemption d'un grand nombre de jeunes gens. Dès 1820, on dut recourir au tirage au sort pour désigner les hommes qui seraient dispensés. Et le nombre des exemptions ne devait que grandir. Vers 1850, époque où l'on était arrivé à lever annuellement environ 40,000 hommes, la Prusse pouvait fournir facilement 60,000 soldats : en temps de guerre, un tiers des hommes n'eût donc été exercé que fort imparfaitement.

de campagne, le service de garnison et de forteresse incombant au 2e ban.

Le rôle ainsi attribué aux troupes de landwehr était une conséquence naturelle des guerres de 1813 et 1814, où l'on avait vu une armée presque exclusivement composée de miliciens obtenir de si beaux résultats. On oubliait, il est vrai, que cette armée avait eu devant elle des troupes du même genre, démoralisées déjà par les lugubres récits de la campagne de Russie, conduites trop souvent par des généraux fatigués, ne voulant plus de la guerre. On oubliait aussi un peu les alliés pour ne se souvenir que des succès des armées prussiennes. Et ce que l'on perdait de vue surtout, c'était l'élan unanime des cœurs, qui probablement ne se retrouverait pas dans une guerre future. Quoi qu'il en soit, les impressions de 1813 et 1814 étaient assez vivaces pour que, dans l'opinion de beaucoup, la landwehr telle que l'avaient faite les dernières lois constituât l'idéal rêvé. C'est ce qui explique que l'organisation militaire prussienne soit restée stationnaire pendant près de quarante ans. Un moment même, chose extraordinaire en Prusse, les sacrifices que le pays s'imposait pour l'armée parurent trop lourds : on supprima une partie des exercices de la landwehr du premier ban, et tous ceux du second ban. Les conséquences de cette mesure ne se firent pas attendre. En 1830, la Prusse, craignant que la Belgique ne se jetât dans les bras de la France, songea à mobiliser ; mais l'état de la landwehr était tel, qu'on dut renoncer à intervenir dans cette question, une partie

des forces prussiennes étant occupée d'autre part à réprimer l'insurrection qui venait d'éclater en Pologne.

Pourtant le gouvernement ne se décida pas encore à entrer résolument dans la voie des réformes, et de 1830 à 1850 nous assistons à une période de tâtonnements et de demi-mesures. En 1833, dans le but de permettre l'incorporation annuelle d'un plus grand nombre de recrues, on réduisit la durée du service actif à deux ans. Cette mesure permettait de verser dans la landwehr une plus forte proportion d'hommes instruits ; mais en revanche, elle affaiblissait l'armée de ligne, où le nombre des anciens soldats se trouvait considérablement diminué. Plus tard on créa les recrues de landwehr ; ces recrues n'étaient autres que les hommes qui, sous la législation antérieure, entraient directement dans la landwehr ; ils furent désormais astreints à un service de trois mois, pendant lesquels ils devaient recevoir une instruction spéciale. Mais tout cela ne constituait pas une organisation d'ensemble, harmonique et définitive ; nous verrons plus loin à quelle solution s'est arrêtée l'autorité militaire, lorsque le Reichstag eut adopté, en 1893, la nouvelle loi, qui rétablissait le service de deux ans.





FELD-MARÉCHAL DE ROON

III

Le 6 novembre 1850[1], la Prusse mobilisa. C'était le prélude de la grande lutte contre l'Autriche. Mais l'armée n'était pas prête à la guerre : on se résigna à subir l'humiliation d'Olmütz. Cette fois la leçon porta ses fruits. De ce jour date une nouvelle période dans l'histoire de l'armée prussienne ; l'ère des réformes va s'ouvrir. Déjà se fait sentir l'influence du prince de Prusse, qui s'essaie par des améliorations de détail au rôle de réformateur de l'armée, rôle qu'il remplira plus tard d'une façon si brillante. C'est vers cette époque, en 1852, que l'on revint au service de trois ans ; en même temps se préparait la transformation de l'armement par l'adoption du fusil à aiguille.

Mais ce fut seulement à partir de l'année 1858 que le prince de Prusse, devenu régent, put s'appliquer à réaliser le plan de réformes qu'il avait conçu. Le 20 mai 1849, il avait écrit à un ami : « Celui qui voudra gouverner l'Allemagne devra d'abord la conquérir. » Et le 8 novembre 1858, alors qu'il s'adresse pour la première fois aux représentants de la nation, son discours du trône contient l'affirmation suivante : « Il faut que l'armée prussienne soit puissante et considérée,

---

1. Cette mobilisation avait été précédée en 1848 d'une mobilisation partielle.

afin qu'au jour décisif nous puissions agir puissamment sur le plateau de la balance. » Nous avons dans ces deux phrases toute la politique de Guillaume Ier : d'une part le but, de l'autre le moyen.

Mais l'armée telle qu'elle existait en 1858 n'était pas encore l'instrument perfectionné dont avait besoin le gouvernement pour réaliser ses ambitieuses visées. Nous avons déjà indiqué les principaux défauts de son organisation ; nous devons ici faire ressortir une grave conséquence de ces défauts, que l'histoire même de cette époque met en évidence : l'inégalité choquante des charges militaires. L'armée active, avons-nous dit, ne pouvait pas à elle seule suffire aux besoins d'une mobilisation ; de là la nécessité de faire marcher comme troupes de campagne 150,000 hommes de landwehr. Or la landwehr comprenait deux catégories d'hommes : les uns, dispensés du service actif au moment de l'appel de leur classe, n'avaient jamais été soldats, et étaient absolument incapables de faire campagne ; les autres n'avaient été versés dans la landwehr qu'après avoir servi dans l'armée active ; c'est naturellement cette dernière catégorie qui fournissait les 150,000 hommes dont nous venons de parler. Il en résultait qu'une foule de jeunes gens, aptes au service, étaient dispensés de faire campagne, tandis que des hommes mariés se voyaient obligés de partir, abandonnant leurs femmes et leurs enfants, qui le plus souvent retombaient à la charge des communes. On pouvait donc craindre que le pays ne se montrât, le cas échéant, complètement

hostile à l'idée d'une guerre; et, de fait, lors des mobilisations de 1848, 1850 et 1859, le mécontentement fut grand, et des scènes d'indiscipline se produisirent.

Il fallait donc avant tout renforcer l'armée active et la séparer de la landwehr, de façon que celle-ci n'eût plus à jouer le rôle de troupe de campagne. Le 9 février 1860, le gouvernement proposa au Landtag son projet de réorganisation militaire. La durée du service devait être de trois ans dans l'armée active, de quatre dans la réserve ; on restait neuf ans dans la landwehr. L'effectif de paix s'élevait à 213,000 hommes, le contingent annuel à 63,000 hommes; le nombre des bataillons d'infanterie était porté de 135 à 253 ; 18 nouveaux régiments de cavalerie étaient créés.

Après un premier échec, le projet légèrement modifié fut adopté le 5 mai ; mais les Chambres se réservèrent le droit de le remettre plus tard en question, et n'accordèrent les crédits nécessaires que jusqu'au 30 juin 1861. A cette époque, des complications politiques avaient surgi : le prince de Prusse était monté sur le trône sous le nom de Guillaume Ier, le 2 janvier 1861. Le pays demandait des réformes, non seulement au point de vue militaire, mais encore en ce qui touchait la Constitution, qu'il voulait plus libérale. A ces réclamations, le roi avait déjà répondu dans son premier discours du trône, qui se terminait par ces mots : « Jamais je ne permettrai que le développement de notre état social intérieur mette en question ou en danger les droits de la couronne, la puissance et la sécurité de la Prusse. »

Nous ne suivrons pas les différentes phases de cette lutte entre le souverain et la nation. Elle dura quatre ans, de 1862 à 1866, et pendant ces quatre ans il n'y eut ni budget régulièrement voté, ni accord entre le gouvernement et le peuple : c'est la période que l'on a caractérisée par le nom de *conflit militaire*. Mais, quelle que fût l'opposition qu'il rencontrait, le roi poursuivit sans dévier la voie qu'il s'était tracée. Le 28 septembre 1862, il appela le comte de Bismarck-Schönhausen à la présidence du ministère. Le portefeuille de la guerre était entre les mains de Roon ; de Moltke était chef de l'état-major général ; Manteuffel, chef du cabinet militaire, épurait avec soin le corps d'officiers et le rajeunissait. Quant à Guillaume lui-même, il s'attachait avec toute l'opiniâtreté de sa nature tenace à la réalisation du projet dont il avait dit : « En ce qui concerne la réorganisation militaire, c'est mon œuvre tout à fait personnelle et mon orgueil, et je ferai remarquer ici qu'il n'existe pas de projet de Bonnin, et pas de projet de Roon ; c'est le mien propre, et j'y ai travaillé suivant ma propre expérience et avec la conviction d'accomplir un devoir. » Cet état de lutte, avons-nous dit, se prolongea jusqu'à l'époque de la guerre de Bohême, et ne cessa même qu'après la bataille de Sadowa. La campagne de Danemark n'avait pas été populaire en Prusse. Lorsque le roi fut sur le point de s'engager dans une guerre avec l'Autriche, ce fut une véritable tempête. De tous côtés affluaient des adresses demandant la paix, la paix à tout prix. Les ministres étaient traités d'in-

capables, de traîtres. Tout à coup, la scène change : Benedeck est battu à Königgrätz, et Guillaume devient l'idole du peuple prussien ; les illuminations destinées à fêter la victoire célèbrent en même temps la réconciliation du roi et de la nation. Bornons-nous à constater le fait, sans essayer de le juger. Mais souvenons-nous qu'à partir de cette date, le gouvernement est soutenu par le peuple, et que d'autre part l'empire d'Allemagne est reconstitué virtuellement au profit de la Prusse : il ne lui manque plus que la consécration officielle, cette consécration qu'il recevra quatre ans plus tard, pendant la guerre ardemment souhaitée, au bruit du canon, et à la lueur des incendies de Paris bombardé.



A la suite de la campagne de 1866, la superficie de la Prusse fut portée de 279,000 à 352,000 kilomètres carrés, sa population de 19 millions à 23 millions et demi. Elle s'était annexé le Hanovre, la Hesse électorale, Nassau et Francfort. « Mais pour apprécier exactement la portée qu'eurent pour la monarchie prus-

sienne les événements de 1866, il faut nécessairement faire entrer aussi en compte les éléments de puissance que lui valut, en plus des accroissements territoriaux, l'organisation simultanée de l'Union du Nord. En sa double qualité de président héréditaire de la nouvelle confédération et de chef de guerre fédéral, le roi de Prusse se trouva presque aussi souverain dans les États de ses vassaux que dans les siens propres; ses ambassadeurs les représentaient à l'étranger ; leurs contingents militaires furent incorporés dans les corps d'armée prussiens, à l'exception de celui du royaume de Saxe, qui forma un corps particulier; la plupart des corps d'officiers se fondirent dans le corps d'officiers prussien[1]. »

Les modifications que la création de la Confédération de l'Allemagne du Nord fit subir à l'organisation de l'armée prussienne ne furent pas considérables. Les principes étaient posés : il suffit d'appliquer aux États de la Confédération ce qui se faisait en Prusse. On supprima cependant le second ban de la landwehr, de sorte que les obligations militaires auxquelles étaient soumis les Allemands du Nord furent désormais réglées comme il suit : trois ans de service dans l'armée active, quatre ans dans la réserve, et cinq ans dans la landwehr; le landsturm comprenait tous les hommes de 17 à 42 ans, qui ne faisaient pas partie de l'armée à un autre titre.

1. Himly, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale.*



GÉNÉRAL VERDY DU VERNOIS

L'effectif de paix de l'armée de la Confédération du Nord se maintint, pendant les quelques années qui s'écoulèrent entre la campagne de Bohême et la campagne de France, aux environs de 300,000 hommes. Mais lorsque, en juillet 1870, la tempête fut déchaînée et que toute l'Allemagne se rua sur nous, ces forces se trouvèrent tout à coup triplées. L'armée de campagne de la Confédération atteignit avec ses réserves le chiffre de 530,000 hommes, auxquels il faut ajouter 180,000 hommes de dépôt. La landwehr comptait 200,000 hommes. A ces troupes vinrent se joindre celles des États de l'Allemagne du Sud, que les traités de paix de 1866 avaient liés à la Prusse. La Bavière disposait de plus de 100,000 hommes, le Wurtemberg d'environ 30,000, le duché de Bade d'un effectif à peu près égal ; de sorte que l'ensemble des forces que le roi Guillaume était en état d'opposer à nos armées se monta à plus d'un million d'hommes [1].

Lorsque, après la guerre de 1870, il y eut enfin une Allemagne officielle, lorsque la Germanie fut prussianisée, il était permis de croire que les chefs de l'armée se contenteraient de fondre ensemble les éléments dont il vient d'être question, et de travailler au perfectionnement de l'armement et de l'instruction. Vaine illusion ! C'est maintenant que commence la progression des gros effectifs ; c'est maintenant que, pour les arracher au Parlement, Bismarck d'abord, Caprivi ensuite feront

1. Le landsturm n'entre en aucune façon dans ces calculs.

apparaître périodiquement le spectre de la revanche, posant en principe que, pour assurer la paix, il faut être plus fort que le voisin.

Nous laissons ici la parole à un auteur allemand, le colonel Knorr ; son argumentation résumera mieux que nous ne saurions le faire le motif fondamental sur lequel ministres et chanceliers broderont d'interminables variations afin d'obtenir les crédits nécessaires à l'augmentation de l'armée :

« Les formidables armements que la France poursuivit sans cesse durant les dix années qui suivirent la guerre et qui dépassaient de beaucoup la mesure d'un développement naturel de ses forces ; la haine implacable qu'on nourrissait systématiquement dans ce pays, et qui se manifestait à chaque occasion, ainsi que les idées de revanche dont on ne se cachait pas ; le fait aussi que la Russie augmentait sans cesse son armée déjà formidable, imposaient aux gouvernements confédérés d'être encore davantage sur leurs gardes, et les obligeaient enfin à pourvoir à une augmentation de leurs propres forces défensives. »

Nous ne faisons pas dans cet ouvrage de comparaison entre l'armée française et l'armée allemande ; encore moins voulons-nous nous engager dans une stérile discussion de principes. Mais que le colonel Knorr nous permette au moins de nous étonner de la facilité avec laquelle il oublie, pour les besoins de sa cause, l'histoire même de son pays : comment, en effet, la réorganisation qui se fit en Prusse après Iéna pourrait-elle paraître

chose naturelle et légitime, si les efforts de la France après 1870 sont taxés de monstruosité?

La campagne de France terminée, une union plus intime des forces militaires se produisit en Allemagne, et l'armée de l'Empire acheva de se modeler sur le type prussien[1]. A la fin de 1871, l'Allemagne comptait 41 millions d'âmes, en y comprenant les 1,550,000 habitants des pays annexés. L'effectif de paix fut fixé provisoirement à 1 p. 100 de la population. En 1874, le chiffre ainsi obtenu fut admis comme devant servir de base aux opérations du recrutement dans la période qui s'écoulerait du 1er janvier 1875 au 31 décembre 1881 : on s'arrêtait définitivement à un effectif de 401,059 hommes. La seconde loi du septennat (1er avril 1881 au 1er mars 1888) porta cet effectif de paix à 427,274 hommes. La période ne s'était pas écoulée, que déjà le gouvernement préparait une nouvelle augmentation des forces, basée sur le recensement de 1885 ; le projet fut présenté au début de la session du Reichstag, ouverte le 25 novembre 1886. La majorité du Parlement lui était hostile et les objurgations du ministre Bronsart de Schellendorf n'arrivèrent pas à la convaincre de la nécessité des réformes projetées. Dans la séance du 14 janvier 1887, l'effectif de paix ne fut voté que pour une période de trois ans. La réponse de

1. Nous aurons l'occasion, dans le chapitre suivant, de dire quelques mots des conventions militaires qui règlent la situation des armées confédérées par rapport à l'armée prussienne.

l'empereur ne se fit pas attendre : le Reichstag fut dissous ; un autre, plus docile, lui succéda et vota la troisième loi du septennat, qui fixait l'effectif de paix à 468,409 hommes pour une durée de sept ans, du 1er avril 1887 au 31 mars 1894.

A dater de ce jour, le *progrès* s'accélère. Le 24 novembre 1887, l'empereur terminait son discours du trône en disant : « Avec l'aide de Dieu, nous cherchons à devenir tellement forts que nous puissions envisager calmement n'importe quel danger. » C'était l'annonce d'un nouveau projet, que réalisa la loi du 6 février 1888. L'armée allemande était jusqu'à cette époque, et à ne considérer que les grandes lignes, organisée comme au temps de l'ancienne Confédération du Nord : le nombre des classes dont elle disposait en temps de guerre n'était que de 12, tandis que la France en avait 20 : infériorité flagrante, inadmissible, à laquelle il fallait se hâter de porter remède ! Aux cinq années de service dans la landwehr 1er ban, on ajouta sept ans dans la landwehr 2e ban : le landsturm comprit dorénavant tous les hommes valides de 17 à 45 ans, qui n'étaient pas liés à l'armée à un autre titre. Ainsi, grâce aux réformes de 1881 et de 1887, l'effectif de paix avait été augmenté de 66,000 hommes : des unités nouvelles avaient été créées et permettaient d'organiser en temps de guerre deux nouveaux corps d'armée ; en 1890, ces deux corps étaient effectivement créés et prenaient les numéros XVI et XVII. Cette même année 1890, les forces militaires sont encore accrues : par la

loi du 15 juillet, l'effectif de paix est augmenté de 18,500 hommes et atteint le chiffre de 487,000 hommes environ. Mais on sent qu'il est impossible d'aller plus loin avec les lois existantes et les ressources budgétaires dont dispose l'Empire; et pourtant les études continuent, toutes les mesures préparatoires sont prises en vue d'une réforme nouvelle, plus considérable peut-être qu'aucune des précédentes. L'empereur Guillaume II est-il donc bien sûr du vote du Reichstag? a-t-il oublié les difficultés qu'a rencontrées son grand-père, les luttes qu'il a dû soutenir? ne sent-il pas que le poids des charges militaires pèse chaque jour plus lourdement sur l'Allemagne et que le peuple commence à douter de leur nécessité? L'empereur sait très bien qu'il engage une grosse partie; mais, s'il se souvient des combats parlementaires de 1887, c'est surtout pour se dire que Guillaume Ier a triomphé; et quant à la lassitude de son peuple, elle ne saurait peser beaucoup dans la balance en présence de l'honneur des Hohenzollern. L'empereur de 1893 est l'héritier de tout un patrimoine de gloire militaire, sans cesse accru depuis plus de deux siècles; il considère comme son premier devoir de garder pieusement cet héritage, de rester fidèle, quoi qu'il arrive, aux fières traditions de sa maison; et il sacrifierait tout, plutôt que d'y faillir.

Nous voici donc arrivés à la dernière étape de cet historique sommaire. Mais avant de dépeindre l'armée allemande telle que l'a faite la loi de 1893, telle que nous aurions à la combattre, si la guerre venait à

éclater, nous devons dire en quelques mots, afin de donner la mesure des progrès réalisés, ce qu'elle était à la veille de cette réforme. En 1892, l'armée allemande comprenait 506,957 combattants, parmi lesquels 18,685 officiers, 1,289 médecins et 486,983 hommes de troupe. Dans ces chiffres ne sont pas compris les volontaires d'un an, au nombre de 9,000 à 10,000, qui forment une catégorie spéciale d'hommes de troupe. Ajoutons aussi que la gendarmerie et les employés militaires ne sont pas considérés comme faisant partie intégrante de l'armée : il convient de s'en souvenir lorsque l'on veut comparer les effectifs allemands à ceux des autres armées.

Nous ne tenons pas compte, dans cette estimation, d'un certain nombre d'hommes, appartenant à la *réserve de recrutement*, et appelés sous les drapeaux en temps de paix pour quelques semaines seulement. Il nous faut dire brièvement en quoi consistait cette réserve de recrutement, destinée à combler les vides existant dans l'armée active au moment d'une mobilisation, et à former les troupes de complément et de dépôt. Elle comprenait en première ligne les jeunes gens aptes au service à tous les points de vue, et qui cependant n'étaient pas appelés sous les drapeaux à cause des insuffisances budgétaires ; en second lieu, les jeunes gens dispensés du service actif pour raisons de famille ; puis, dans la mesure nécessaire pour satisfaire aux premiers besoins de la mobilisation, les dispensés du service actif pour de légers défauts de constitution ou

même pour des raisons d'inaptitude physique temporaire. Le nombre d'hommes de cette catégorie, qui était d'ailleurs déterminé chaque année, approchait de 100,000.

Le chiffre des jeunes gens soumis annuellement aux opérations du recrutement étant de 400,000 environ[1], et le contingent incorporé de 170,000, il restait à peu près 130,000 hommes, dont 30,000 exemptés ou exclus d'une façon définitive, et 100,000 plus ou moins aptes à faire campagne, qui étaient versés dans le premier ban du landsturm. C'est parmi les hommes de la réserve de recrutement et ceux qui étaient classés directement dans le landsturm que l'on va puiser en 1893 pour réaliser un nouvel accroissement des forces militaires.

1. Ce chiffre ne comprend pas les engagés volontaires de toute catégorie.



IV

Le 22 novembre 1892, le gouvernement de l'Empire, renonçant aux demi-mesures qu'avait proposées en 1890 le général Verdy du Vernois et qui avaient reçu l'approbation de Bismarck, présenta au Reichstag un projet de loi élaboré d'après un plan absolument nouveau.

Nous n'entrerons pas dans le détail des luttes parlementaires qui s'ensuivirent et qui sont encore dans toutes les mémoires; nous rappellerons simplement le raisonnement que tint le Chancelier de l'Empire pour justifier le projet : La France, disait-il, dispose actuellement de plus de 4 millions d'hommes instruits; la Russie de 4 millions et demi : l'Allemagne n'en peut mettre sur pied que 3,500,000. Or, elle a la prétention légitime de pouvoir lutter seule contre l'un quelconque de ses voisins. Il faut donc de toute nécessité utiliser plus complètement les forces disponibles et incorporer un nombre de jeunes soldats beaucoup plus grand. Mais, la situation budgétaire ne permettant pas d'entretenir pendant trois ans l'effectif devenu nécessaire, le gouvernement consent à proposer le service de deux ans pour les troupes à pied, en incorporant à l'avenir chaque année 229,000 hommes; l'effectif de paix sera de 557,000 hommes de troupes, sous-officiers compris, et l'Allemagne disposera en 24 classes instruites d'environ 4,300,000 hommes.

On sait que ce projet fut enfin adopté le 15 juillet 1893 ; la loi fut promulguée le 3 août. Il semble au premier abord que cette loi ait simplement réalisé une augmentation du nombre des hommes instruits, sans accroître beaucoup le chiffre des hommes présents sous les drapeaux. Mais, en réalité, elle a eu d'autres conséquences, qui donnent à la réforme une portée considérable.

La première de ces conséquences est le rajeunissement des troupes de campagne. Nous avons déjà constaté, en discutant la loi de 1814, quels graves inconvénients présentait l'emploi d'hommes relativement âgés pour la constitution des unités actives, prenant vraiment part à la guerre. Nous avons noté le peu d'enthousiasme que montrèrent lors des mobilisations de 1848, 1850 et 1859 les landwehriens obligés de partir, tandis que des jeunes gens, appartenant à la réserve de recrutement, restaient dans leurs foyers. Sans doute, les réformes de Guillaume Ier avaient sensiblement amélioré l'armée à ce point de vue ; mais en 1870, on dut encore faire marcher des classes qui avaient depuis bien longtemps quitté la caserne, et l'expérience fut, paraît-il, concluante. La nouvelle loi, en enrôlant un grand nombre de jeunes gens, qui jusqu'alors étaient dispensés du service, permettait de former les mêmes unités que précédemment avec un nombre bien moins considérable de classes.

L'instruction des troupes se trouva d'autre part rendue beaucoup plus facile par le procédé employé dans

la nouvelle organisation pour assurer la fixité de l'effectif. Cette fixité constitue, comme on le verra dans le chapitre II, un des principes essentiels de la constitution militaire allemande. Avant 1893, elle était assurée de telle façon que l'effectif restât le même, non seulement tous les ans, mais encore d'un bout de l'année à l'autre. A l'appel de la classe, on enrôlait le nombre d'hommes nécessaire pour parfaire l'effectif fixé par la loi. Mais bientôt il se produisait des vides provenant de décès, réformes ou autres causes. Du 1er novembre au 1er février ces vides étaient comblés en appelant des hommes de la réserve de remplacement [1]. D'autre part, il se produisait des rengagements : dans ce cas, l'équilibre était rétabli en envoyant en congé des hommes ayant plus de 22 mois de service ; c'est ce que l'on appelait *les hommes en congé du roi ;* on en comptait jusqu'à 30 dans certaines compagnies d'infanterie, sur 45 soldats d'une même classe. Se produisait-il un vide après le 1er février, on rappelait un homme en congé du roi. Ainsi, d'un bout à l'autre de l'année, les compagnies recevaient des hommes qui n'avaient jamais servi, ou qui rentraient de congé ; c'était un mouvement continuel de va-et-vient très préjudiciable à l'instruction. A cela s'ajoutait la présence des hommes de la réserve de recrutement venant accomplir une période ; plus tard

1. La réserve de remplacement constituait la catégorie de recrutement comprenant les hommes bons pour le service en excédent du contingent à incorporer.

celle des réservistes, qui constituait une nouvelle gêne pour le travail régulier, une nouvelle fatigue pour les cadres. Aujourd'hui, toutes ces difficultés sont supprimées. La fixité des effectifs n'est plus assurée d'un bout de l'année à l'autre, mais seulement en moyenne, de façon qu'en divisant le nombre total des journées de présence enregistrées du 1er janvier au 31 décembre par le nombre de jours de l'année, on obtienne chaque année le même chiffre. Dès lors on incorpore au début de l'année le nombre d'hommes de la réserve de recrutement nécessaire pour parer au déchet probable. Les compagnies sont formées et ne recevront plus, dans le cours de l'année, d'hommes non instruits; si des vides viennent à se produire, ils seront comblés au moyen d'hommes déjà dégrossis dans les *demi-bataillons*. Le demi-bataillon, dont le fonctionnement sera étudié en détail au chapitre suivant, est une innovation très intéressante de la nouvelle loi; il constitue une sorte d'école, de *formation-cadre*, qui débarrasse les compagnies ordinaires de toutes les obligations gênantes dont nous parlions tout à l'heure, et leur permet par là même d'acquérir très rapidement le maximum de cohésion et d'instruction dont elles sont susceptibles.

Tel est le plus récent accroissement des effectifs allemands. Sera-t-il le dernier? Se contentera-t-on désormais de ciseler l'instrument ou voudra-t-on une fois de plus en augmenter la masse? Nous croyons pour notre part que le gouvernement allemand n'hésitera pas à grossir encore ses effectifs, s'il le peut; et nous croyons

aussi qu'il le pourra. Sans doute il se produira de nouvelles résistances parlementaires ; mais ne seront-elles pas brisées comme celles de 1887 et de 1893 ? Sans doute les difficultés financières deviendront de plus en plus graves ; mais l'Empereur ne saura-t-il pas longtemps encore trouver l'argent nécessaire, quand il s'agira de son armée ? Un seul obstacle pourrait l'arrêter, l'obstacle irréductible, contre lequel toute volonté humaine est impuissante : le manque d'hommes. Cet obstacle existe à l'heure actuelle. A ne considérer que le nombre des soldats, la loi de 1893 demande à l'Allemagne tout ce qu'elle peut donner : sous le régime des lois antérieures, un grand nombre de jeunes gens, aptes au service, en étaient dispensés ; il semble que dorénavant tous, ou à peu près, seront appelés sous les drapeaux. Mais ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera plus demain, parce que demain le chiffre de la population aura augmenté, parce que la diminution de la natalité n'a pas encore atteint l'Allemagne. Alors on pourra enrôler quelques soldats de plus, et tout porte à croire qu'on le fera. Est-ce à dire que la puissance militaire de l'Allemagne en sera augmentée ? Ne serait-on pas arrivé déjà à ces « limites prescrites par la logique », au delà desquelles les masses perdent de leur valeur ? Il ne faut pas oublier que, plus ces masses sont nombreuses, plus il est difficile de les nourrir, de les mouvoir, de les faire combattre ; et on ne saurait contester que, longtemps avant de s'être dissoute en cette « innombrable et inoffensive cohue de bourgeois boutiquiers » entrevue dans l'avenir lointain

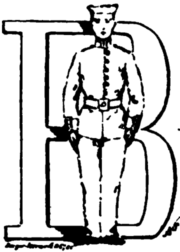
par le major von der Goltz, une armée perd plus qu'elle ne gagne en augmentant ses effectifs. Il est donc permis de croire que la puissance militaire allemande passe actuellement par son maximum. Aussi bien était-il difficile de faire davantage, et l'ombre du grand Frédéric doit être satisfaite de ses descendants.



CHAPITRE II

VUE D'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION MILITAIRE ACTUELLE

I



IEN que l'armée allemande soit composée nominalement de plusieurs armées distinctes, elle n'en constitue pas moins un tout bien défini ; et c'est avec raison que l'article 63 de la Constitution pose ce principe : « L'ensemble des forces militaires de l'Empire forme une armée unique. » Le premier pas vers l'unité fut fait après la campagne de 1866, lorsque le roi Guillaume reçut le titre de généralissime de l'armée de la Confédération du Nord. Les États confédérés [1] conclurent avec la Prusse des conventions militaires, en vertu desquelles les contingents de l'Allemagne du Nord se trouvaient à des degrés divers soumis à l'autorité et au contrôle prussiens. Pendant la guerre de 1870, les États du Sud imitèrent cet exemple, et, dès lors, l'œuvre d'unification put s'étendre à l'Allemagne entière. Un certain esprit de particularisme a

---

1. A l'exception du Brunswick.

cependant subsisté dans la rédaction des conventions qui règlent les rapports entre les contingents des États secondaires et l'armée prussienne, et, en apparence au moins, le degré de subordination n'est pas le même pour tous.



Trois États se sont réservé le droit d'avoir une administration de la guerre distincte de l'administration prussienne : ce sont la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg. Parmi eux, la plus grande part d'autonomie appartient à la Bavière. D'après la convention du 27 novembre 1870, l'armée bavaroise forme en temps de paix un tout, complètement séparé de l'armée de l'Empire. Le budget de la guerre bavarois n'est même pas soumis aux délibérations du Reichstag : le gouvernement de Munich a simplement pris l'engagement de consacrer à l'entretien de son armée une somme qui, en comparaison du nombre d'habitants, est la même que dans les autres États de l'Allemagne. C'est seulement à la mobilisation que l'empereur prend la haute main sur les deux corps bavarois, comme sur les autres parties de l'armée de l'empire. Les troupes du royaume de

Saxe sont réunies en un corps d'armée, qui dépend d'un ministère de la guerre spécial; il en est de même pour le contingent wurtembergeois. Mais, tandis que le général commandant est, pour la Saxe, nommé par l'empereur sur la proposition du roi, il est, dans le Wurtemberg, nommé directement par le roi, avec l'assentiment de l'empereur. Ces détails mis à part, les corps saxon et wurtembergeois participent à toutes les institutions prussiennes: les officiers de ces deux pays peuvent faire le service dans les régiments prussiens, et inversement, des officiers prussiens sont détachés en Saxe ou dans le Wurtemberg.

Les éléments fournis par les autres États sont complètement fondus dans l'armée prussienne. Cependant, pour plusieurs d'entre eux, les conventions ont stipulé que l'ensemble du contingent formerait des corps de troupe entiers, ou au moins des unités constituées; ainsi le grand-duché de Bade fournit la plus grande partie des unités qui composent le XIVe corps; il existe une division hessoise; d'autres États forment des unités de moindre importance. Seuls, les neuf plus petits parmi les États confédérés ont consenti à voir leurs contingents incorporés purement et simplement dans les régiments prussiens. La différence d'origine des diverses unités se manifeste d'ailleurs par des particularités extérieures, plus ou moins importantes; nous en dirons un mot plus loin, lorsque nous traiterons la question des uniformes.

Si maintenant nous laissons de côté la surface pour pénétrer l'essence même des institutions militaires, nous

n'aurons que bien rarement à distinguer les différentes armées de l'empire ; au point de vue de l'organisation générale, de l'instruction, de l'esprit, il n'existe en Allemagne qu'une armée, l'armée prussienne ; seulement, depuis que ses effectifs ont été grossis par les contingents des États secondaires, elle a changé son nom, et s'appelle l'armée allemande.

A la suite de la réorganisation de 1814, la Prusse avait groupé dès le temps de paix ses forces militaires en corps d'armée, comme l'ont fait depuis les autres nations européennes. Ces corps d'armée étaient constitués de façon à pouvoir opérer isolément, le cas échéant, et comprenaient en conséquence des troupes des trois armes, et tous les services accessoires nécessaires à l'entretien du soldat. Cette institution excellente, qui rend l'organisation du temps de paix aussi peu différente que possible de celle du temps de guerre, a été soigneusement conservée ; mais, au lieu des neuf corps prussiens qui existaient au début, on compte aujourd'hui dans l'armée de l'empire vingt corps[1].

1. Nous indiquerons ici la répartition des corps d'armée sur le territoire de l'Empire :

Garde	Berlin	XIe corps (avec la division hessoise)	Cassel
Ier corps	Kœnigsberg	XIIe corps (saxon). . . .	Dresde
IIe —	Stettin	XIIIe — (wurtembergeois)	Stuttgard
IIIe —	Berlin	XIVe corps (badois) . . .	Carlsruhe
IVe —	Magdebourg	XVe corps	Strasbourg
Ve —	Posen	XVIe —	Metz
VIe —	Breslau	XVIIe —	Dantzig
VIIe —	Munster	Ier bavarois.	Munich
VIIIe —	Coblentz	IIe —	Wurzbourg
IXe —	Altona		
Xe —	Hanovre		

Dix-sept d'entre eux forment une série et sont numérotés de 1 à 17, sans distinction d'origine ; la Bavière jouit de la faveur d'un numérotage spécial et forme deux corps, le Ier et le IIe bavarois ; enfin la garde prussienne est considérée comme un corps d'armée à part.

A la tête de chacune de ces unités se trouve un général commandant, qui réunit entre ses mains le commandement et l'administration du corps. Son quartier général comprend : l'état-major, dirigé par un chef d'état-major du grade de colonel ou lieutenant-colonel ; l'adjudanture ; puis les services accessoires : intendance, justice militaire, service de santé, aumônerie, service vétérinaire.



Les divisions d'infanterie, qui constituent la partie la plus importante du corps d'armée, sont commandées par des lieutenants-généraux, assistés d'un quartier général analogue à celui du corps d'armée[1] ; les brigades

1. Il n'y a pas toutefois de chef d'état-major divisionnaire.

sont commandées par des majors-généraux, n'ayant auprès d'eux qu'un adjudant [1].

Tous les corps d'armée n'ont pas la même composition. Normalement le général commandant a sous ses ordres :

Deux divisions d'infanterie, comprenant chacune deux brigades d'infanterie, et une brigade de cavalerie ;



Un bataillon de chasseurs ;

Une brigade d'artillerie de campagne, avec un bataillon du train ;

Un régiment d'artillerie à pied ;

Un bataillon de pionniers.

Mais cette règle souffre de nombreuses exceptions, motivées en partie par l'emplacement de certains corps sur une frontière plus ou moins menacée, en partie par l'obligation d'incorporer tout le contingent d'un pays dans un même corps d'armée. Nous ne citerons ici que les plus importantes. La Garde comprend comme troupes d'infanterie, en plus de l'effectif

1. Dans l'armée allemande, le mot adjudant (*Adjutant*) désigne un officier chargé des travaux de chancellerie. On trouvera au chapitre III des explications plus complètes sur le rôle de l'adjudanture.

normal, le bataillon d'instruction et un bataillon de carabiniers ; sa cavalerie, forte de huit régiments, constitue une division ; de plus, on lui rattache la brigade des chemins de fer et les troupes spécialement affectées au service des souverains. Le XI[e] corps comprend trois divisions, par suite de l'adjonction de la division hessoise. Même anomalie dans le XII[e] corps (saxon) et dans le II[e] bavarois ; dans ces deux corps, les brigades d'artillerie sont à trois régiments. Les dérogations à la règle générale sont plus grandes encore pour les régions qui touchent à la frontière occidentale. Ainsi les troupes stationnées en Alsace-Lorraine ne sont autres que celles du XV[e] et du XVI[e] corps, si l'on s'en rapporte au tableau de répartition donné ci-dessus ; mais on a pris soin de les renforcer en ajoutant la Haute-Alsace au territoire du XIV[e] corps, ce qui permet de faire stationner sur la rive gauche du Rhin une grande partie des troupes badoises. L'Alsace-Lorraine est aussi occupée par des troupes détachées de toutes les parties de l'empire, particulièrement de la Saxe, de la Bavière et du Wurtemberg. Ici d'ailleurs nous nous trouvons en présence d'augmentations incessantes dans les effectifs de garnison, et il n'est pas sans intérêt de constater le chiffre de ces augmentations pendant les dernières années. Nous empruntons à M. le général Rau le tableau suivant des garnisons d'Alsace-Lorraine au printemps de 1886. A cette époque, le XVI[e] corps n'existait pas, et les troupes casernées dans les pays annexés appartenaient au XV[e] corps ou étaient détachées d'autres corps

d'armée ; elles comprenaient 14 régiments d'infanterie, 2 bataillons de chasseurs, 9 régiments de cavalerie, 16 batteries de campagne, 29 compagnies d'artillerie à pied et 2 bataillons de pionniers. Au printemps 1895, nous trouvons en Alsace-Lorraine 22 régiments d'infanterie, 4 bataillons de chasseurs, 12 régiments de cavalerie, 47 batteries de campagne, 40 compagnies d'artillerie à pied et 4 bataillons de pionniers. Tel est le chemin parcouru en sept années : la comparaison des chiffres nous paraît assez éloquente pour que nous nous dispensions de tout commentaire et nous nous contenterons de donner le total auquel ces augmentations successives ont porté l'effectif des troupes de couverture : il est de 74,000 hommes.

Nous n'insisterons pas sur les unités des divers ordres qui composent l'armée allemande et qui sont analogues à celles de l'armée française. Les divisions d'infanterie, nous l'avons vu plus haut, comprennent chacune deux brigades ; les brigades d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie se décomposent à leur tour en régiments, formés de bataillons, d'escadrons ou de groupes ; la plus petite unité constituée est la compagnie ou la batterie.

L'infanterie se compose aujourd'hui de 173 régiments à quatre bataillons, dont les trois premiers comptent quatre compagnies, tandis que le quatrième, appelé aussi demi-bataillon, n'en a que deux. L'effectif n'est pas le même pour tous les corps : il existe des régiments à effectif renforcé, des régiments à effectif nor-

mal, quelques-uns même à effectif restreint[1]; mais on peut admettre qu'en moyenne, et vers le mois d'avril, le régiment sur le pied de paix compte 2,000 hommes environ. Nous devons ici donner quelques détails sur les quatrièmes bataillons, dont nous avons déjà dit un mot au chapitre précédent, lorsque nous avons examiné les modifications apportées à l'armée allemande par la loi de 1893. En temps de paix, le quatrième bataillon est une école où l'on envoie tous les hommes qui, pour une raison quelconque, ne participent pas à la marche régulière de l'instruction. L'effectif permanent de cette formation-cadre est de 8 officiers et 193 hommes de troupe. L'effectif variable comprend des catégories très diverses : ce sont d'abord les hommes du *Nach-Ersatz*[2] (5 à 6 p. 100 de l'effectif), convoqués en même temps que les recrues, et qui recevront la même instruction ; ceux-là ne resteront pas longtemps au bataillon, et combleront dans les autres unités les vides qui s'y produiront forcément un jour ou l'autre. Viennent ensuite les volontaires d'un an, les maîtres d'école, qui ne font que dix semaines de service, les hommes destinés aux services auxiliaires ; enfin les réservistes pen-

1. Les régiments à effectif renforcé, au nombre de 33, comptent 671 hommes et 22 officiers par bataillon (sauf pour les quatrièmes bataillons) ; pour les autres, le nombre des hommes oscille autour de 600, celui des officiers étant 18.

2. Le *Nach-Ersatz* constitue la catégorie que nous avons désignée plus haut sous le nom de réserve de remplacement. (Voir la note de la page 52.)

dant leurs périodes d'instruction. Il suit de là que le quatrième bataillon ne possède nullement la fixité d'effectif qui caractérise les autres unités : considérablement grossi au moment de l'arrivée des recrues par l'incorporation des hommes du *Nach-Ersatz*, il diminue peu à peu, lorsque ceux-ci sont versés dans les compagnies ; l'arrivée et le départ des différentes catégories d'hommes à instruire lui causent des fluctuations incessantes ; mais, grâce à son existence, les autres unités, constamment au complet, débarrassées de tout souci étranger à leur propre instruction, se trouvent dans une situation très avantageuse. Au moment d'une mobilisation le quatrième bataillon jouerait encore un rôle fort important, en assurant l'organisation des formations nouvelles de réserve.

En outre des régiments dont nous venons de parler, l'infanterie comprend encore les bataillons de *chasseurs à pied* et de *carabiniers*, au nombre de 19. Suivant les corps d'armée, ces bataillons sont ou indépendants, ou embrigadés avec des troupes d'infanterie proprement dites [1].

La *cavalerie*, on l'a vu plus haut, est organisée en brigades attachées aux divisions d'infanterie [2] ; il n'existe pas comme chez nous de divisions toutes formées dès le temps de paix ; mais au moment des manœuvres on en

---

1. Le bataillon de chasseurs compte 680 hommes, si l'effectif est renforcé, 614, dans le cas de l'effectif normal.

2. La garde possède une division de cavalerie.

crée de toutes pièces. La cavalerie n'a pas été modifiée par la nouvelle loi militaire, et le chiffre de ses régiments est comme auparavant de 93 ; chaque régiment compte cinq escadrons. De même que dans les autres armes, nous trouvons des régiments à effectif renforcé, d'autres à effectif normal, d'autres encore à effectif restreint [1].

L'*artillerie* a été plus heureuse que la cavalerie ; la loi de 1893 a créé 60 nouvelles batteries de campagne [2] et six nouveaux bataillons d'artillerie à pied. Aujourd'hui l'artillerie compte, dans ses 43 régiments de campagne, 494 batteries [3]. Toutes ne présentent pas en temps de paix la même composition, les unes attelant six pièces, les autres quatre [4]. Chaque régiment comprend de 8 à 13 batteries ; les pièces y sont réunies de manière à former des *groupes* de deux ou de trois batteries. Les régiments d'*artillerie à pied*, au nombre de 17, comprennent chacun 2 ou 3 bataillons [5] à quatre

---

1. Les régiments d'Alsace-Lorraine sont à effectif renforcé, à raison de 731 hommes et 25 officiers ; pour les autres, le nombre des hommes est de 700 environ.

2. Ces batteries ont essentiellement pour but de servir de noyau à des formations de réserve.

3. Il convient d'ajouter à ce chiffre 6 batteries appartenant à l'École de tir de Juterbog.

4. Les batteries sont servies par un nombre variable d'hommes (de 91 à 132) ; celles qui sont à effectif renforcé attellent en temps de paix, outre leurs 6 pièces, 2 ou 3 caissons.

5. L'effectif du bataillon est de 18 officiers et 571 à 600 hommes de troupe.

compagnies[1]; il existe au total 37 bataillons, dont un indépendant. La dernière loi militaire ayant prévu l'attribution d'un certain nombre d'attelages à l'artillerie à pied, il est fort probable que dorénavant quelques unités de cette arme feront partie des armées de campagne pour servir des pièces de gros calibre.

Passons au génie, ou plus exactement aux *pionniers*. Cette arme a également participé à la dernière augmentation de l'armée, qui lui a valu trois nouveaux bataillons. Elle comprend actuellement 23 bataillons, généralement à quatre compagnies. Toutefois le bataillon de pionniers de la garde et les deux bataillons bavarois sont à 5 compagnies; le bataillon saxon en compte 6.

Les troupes de chemins de fer relèvent du grand état-major : elles forment une brigade à 7 bataillons, comprenant en général quatre compagnies.

Enfin le service des équipages est assuré par le *train*, rattaché à l'arme de l'artillerie, et composé de 21 bataillons, dont la plupart sont à trois compagnies[2].

Les notions générales qui précèdent seront complétées par l'étude particulière de chacune des armes que nous faisons dans les chapitres suivants; mais nous devons ici donner quelques détails sur des autorités militaires que nous n'aurons plus l'occasion de revoir : les *gouverneurs* et *commandants* des places fortes et

1. Le bataillon saxon n° 12 comporte 9 compagnies.

2. Une compagnie du train des équipages comprend 4 officiers et 101 à 112 hommes de troupe.

des grandes garnisons. Ces officiers généraux ou supérieurs ont la responsabilité de l'entretien des bâtiments militaires et des fortifications; ils règlent le service de garde et toutes les mesures de police militaire. Dans les places importantes, ils sont assistés d'un officier d'état-major et d'un adjudant. Parfois un gouverneur et un commandant sont réunis dans une même ville, le premier se réservant les affaires les plus importantes. Les gouverneurs ont pour auxiliaires : en première ligne le major de la place, l'auditeur, le médecin, l'aumônier de la garnison; puis, si la ville est fortifiée, des officiers d'artillerie et du génie.

Les camps permanents d'exercice possèdent, comme les villes importantes de garnison, de pareils commandements.



II

Nous avons indiqué sommairement, dans le chapitre précédent, à quel chiffre la loi de 1893 a porté l'effectif de paix de l'armée allemande. Nous devons ici entrer dans quelques détails. Le nombre moyen des hommes de troupe est de 479,229. Mais pour se faire une idée exacte des forces militaires de l'Allemagne, il faut ajouter à ce chiffre 77,883 sous-officiers [1], et 9,000 à 10,000 volontaires d'un an, ce qui nous conduit à un total d'environ 567,000 combattants dans le rang. L'augmentation due à la nouvelle loi peut être évaluée à 70,000 hommes de troupes et 2,228 officiers, médecins et fonctionnaires.

Il va sans dire que cette augmentation n'a pu se produire sans entraîner un notable surcroît de dépenses. Pour l'exercice 1893-1894, le budget de la guerre comptait 535 millions au titre du budget ordinaire, 188 millions au titre du budget extraordinaire, de sorte que l'ensemble des dépenses pour l'armée devait s'élever à plus de 720 millions de francs. Comme

---

1. Le chiffre des sous-officiers, comme celui des officiers et fonctionnaires, est déterminé chaque année au moment du vote du budget. Il y a lieu d'observer d'ailleurs qu'il existe actuellement des incomplets dans les cadres, les chiffres fixés par la loi n'étant pas atteints : en ce qui concerne les officiers, leur nombre, qui devrait être de 22,534, ne dépassait guère 21,000 en avril 1894.

conséquence de la loi du 3 août, on a dû demander des crédits supplémentaires, qui sont venus s'ajouter aux précédents : 68 millions ont été accordés au titre du budget ordinaire, 75 au titre du budget extraordinaire ; toutefois une partie seulement de cet excédent de dépenses (115 millions environ) a porté sur l'exercice 1893-1894, de sorte que la dépense totale a été, pour cet exercice, voisine de 835 millions. Ajoutons 87 millions dépensés au titre de la marine, et nous conclurons que, pour l'exercice expiré, les dépenses qu'entraîna la défense du pays ont dépassé 900 millions.



Telles sont les ressources pécuniaires dont dispose l'administration de la guerre [1]. Nous avons vu d'autre part quelles unités devaient être entretenues et instruites au moyen de ces millions. Il nous reste à examiner comment s'opère le renouvellement incessant des hommes qui composent ces unités, en étudiant les obligations militaires du citoyen allemand et le système de recrutement.

---

1. Le budget de la guerre pour l'exercice 1894-1895, fixé par la loi des finances du 18 mars 1894, ne s'élève qu'à 764 millions environ. Les dépenses au titre du budget ordinaire dépassent de 65 millions celles du budget régulier de 1893-1894, tandis que les dépenses extraordinaires ont été au contraire diminuées. Observons ici que les pensions militaires ne sont pas comprises dans le budget de la guerre.

Nous donnerons le tableau des obligations militaires, telles que les ont établies les dernières lois, sans insister sur les mesures transitoires, qui ont suivi le vote de la loi de 1893. Le service militaire comprend en Allemagne le service dans l'armée proprement dite et le service dans le *landsturm*. Occupons-nous d'abord du premier. L'homme appelé sous les drapeaux fait deux ans de service actif, c'est la disposition la plus importante de la loi de 1893. Toutefois, dans la cavalerie et l'artillerie à cheval, le service de trois ans a été conservé. A sa libération, le soldat passe dans la réserve, où il restera 4 ans ou 5 ans, suivant qu'il aura fait 3 ans ou 2 ans de service actif. Puis il devient landwehrien[1]. L'obligation de servir dans la landwehr se prolonge jusqu'au 31 mars de l'année dans laquelle il atteint l'âge de 39 ans révolus; pendant les cinq premières années, ou pendant les trois premières seulement, s'il a appartenu à la cavalerie ou à l'artillerie à cheval, il compte dans le premier ban de la landwehr; il passe ensuite au second ban.

Le *landsturm* est spécialement destiné à la défense du territoire; il peut être appelé cependant à compléter les troupes de campagne. Le droit de le convoquer appartient à l'empereur[2]. Il comprend tous les hommes

1. Le mot allemand *landwehrien* correspond au mot français *territorial* (*landwehr*, garde du territoire).

2. Pourtant, dans le cas d'une guerre imminente, les généraux commandant les corps d'armée peuvent appeler sous les drapeaux le 1er ban du landsturm.

valides qui ne font pas partie de l'armée de terre ou de mer à un autre titre, depuis l'âge de 17 ans jusqu'à l'âge de 45 ans révolus. Tous les hommes qui ont fait régulièrement leur service dans l'armée active, la réserve et la landwehr, comme il a été indiqué ci-dessus, passent directement dans le second ban du landsturm. On ne compte au premier ban que des hommes au-dessous de 39 ans. Ce sont d'une part les jeunes gens de 17 à 20 ans, de l'autre les hommes qui ont été exemptés de tout service en temps de paix.

Nous devons revenir ici sur la *réserve de recrutement*, dont l'importance, autrefois considérable, se trouve beaucoup diminuée par suite des dispositions de la nouvelle loi[1]. On a indiqué au chapitre Ier le rôle et la composition de cette réserve. Les hommes qu'on y classe y restent douze ans, puis passent dans le second ban de la landwehr. D'après les règlements en vigueur, la réserve de recrutement est appelée à compléter l'armée et à former des troupes de dépôt au moment d'une mobilisation. La nouvelle loi a conservé cette disposition de la loi de 1888 d'après laquelle on doit attribuer chaque année à la réserve de recrutement le nombre d'hommes nécessaire pour parer avec 7 classes aux premiers besoins de la mobilisation. Mais actuellement on ne classe dans cette catégorie que les hommes destinés aux services administratifs ou aux ambulances.

La durée du service militaire fixée par la loi peut

1. En 1893, la réserve de recrutement comprenait 84,000 hommes.

être modifiée soit par la volonté de l'homme, soit à cause de circonstances particulières : les engagements et rengagements correspondent au premier cas ; en ce qui concerne le second, nous ne ferons que mentionner les soutiens de famille, qui, après la troisième année de concurrence, sont classés dans la réserve de recrutement et dispensés de tout service en temps de paix.

Parmi les engagements, les plus connus sont les engagements volontaires d'un an, contractés par des jeunes gens possédant une certaine instruction, et qui s'entretiennent et se logent à leurs frais. Cette catégorie d'engagés sera plus loin l'objet d'une étude spéciale dans le chapitre consacré aux officiers : elle constitue en effet la pépinière des officiers de réserve. A côté d'eux on rencontre des jeunes gens qui s'engagent pour trois ou quatre ans, et acquièrent ainsi le droit de choisir leur corps.

Les rengagements sont contractés pour une période d'un an au moins ; ils peuvent être renouvelés à leur expiration ; et, lorsque l'homme a servi douze ans, il est admis qu'il peut rester au service jusqu'au moment où l'âge et les infirmités l'obligent à quitter l'armée[1].

Indiquons maintenant quelles sont les obligations imposées aux hommes qui font partie des catégories autres que l'armée active. Les principales sont les revues de contrôle et les périodes d'exercice. Les réser-

---

1. On verra plus loin (fin du chapitre III) les cas où le militaire a droit à une pension ou à un emploi civil.

vistes subissent une revue chaque année ; ils sont de plus astreints à deux périodes d'exercice, d'une durée moyenne de 15 à 20 jours[1]. La landwehr du premier ban participe aux revues annuelles de contrôle et à des périodes d'instruction d'une durée maxima de 14 jours. Le second ban de la landwehr et le landsturm sont entièrement libres en temps de paix, sauf quelques formalités relatives aux changements de résidence. Il existait jusqu'à ces dernières années des périodes annuelles d'exercice pour les hommes de la réserve de recrutement ; en 1894, on a réduit considérablement les appels d'hommes de cette catégorie ; en 1895, le nombre de ces appels ne sera plus que de 80 par corps d'armée pour des périodes de 6 à 10 semaines. En revanche, les réservistes et les landwehriens sont appelés en plus grand nombre qu'autrefois, et les convocations s'étendent annuellement à plus de 6,000 officiers et médecins, et 174,000 hommes de troupe environ.

Comment s'opèrent la réunion et la répartition des masses considérables d'hommes que les lois nouvelles mettent à la disposition du commandement ? On conçoit qu'une telle besogne exige dans le service du recrutement une organisation puissante et un labeur de tous les instants. En Allemagne, le système de recrutement est régional, et même subdivisionnaire[2] pour l'infanterie.

1. Cette durée peut cependant aller jusqu'à 56 jours.

2. Cela signifie que les jeunes soldats font leur service dans la région ou la subdivision de région dont ils sont originaires.

Chaque région de corps d'armée se divise en quatre districts de brigade, correspondant aux quatre brigades d'infanterie du corps. Il n'est pas besoin de dire que cette règle souffre des exceptions, puisque nous avons constaté plus haut l'existence de corps à trois divisions. Au-dessous des districts de brigade, nous trouvons les districts de bataillons de landwehr, dont le nombre, assez variable, devrait être régulièrement de quatre par brigade. Chacun d'eux a pour mission de mobiliser au moment d'une entrée en campagne un bataillon de landwehr de chaque ban ; ici encore la règle est loin d'être absolue, certains districts mobilisant 6 ou 7 compagnies, d'autres un régiment entier. D'ailleurs, à mesure que se fera sentir l'application de la loi nouvelle et que le nombre des réservistes et landwehriens ira en augmentant, cette organisation se modifiera progressivement. Il existe actuellement 288 districts de bataillons de landwehr placés sous la surveillance des majors-généraux : ces districts sont administrés par des officiers supérieurs en disponibilité [1], assistés chacun d'un officier



1. On dira au chapitre III quel sens doit être attaché à cette expression *en disponibilité*, lorsqu'il s'agit de l'armée allemande.

détaché d'un corps actif. Le commandant de district dispose en outre d'un cadre d'*officiers de district* et d'*officiers de contrôle*, pris en général parmi les anciens officiers de l'armée active. C'est avec leur aide qu'il dirige d'une part le service de recrutement de la circonscription, de l'autre l'administration des hommes et des officiers de complément. Le district de bataillon de landwehr est déjà un organe centralisateur : il est en général divisé en districts de compagnie, qui se superposent autant que possible aux subdivisions administratives du territoire ; à la tête de chaque district de compagnie est placé un *feldwebel*[1].

Nous avons dit qu'en principe le recrutement était régional. Il existe des dérogations à cette règle, et nous citerons les principales. Les jeunes soldats d'Alsace-Lorraine, de la Lorraine surtout, sont disséminés dans toute l'Allemagne ; en 1891-1892, 2,023 jeunes Lorrains de langue française furent envoyés dans la province de Posen. Les pays annexés concourent d'ailleurs avec la Prusse au recrutement de la Garde. Pour ce corps privilégié, on a établi 18 circonscriptions spéciales de bataillons de landwehr, qui se superposent aux circonscriptions déjà existantes. Les bataillons de landwehr de la Garde sont groupés en quatre régiments, formant deux brigades, dont chacune est rattachée à une division active.

1. Le *feldwebel* est un sous-officier qui, dans la compagnie, remplit tantôt les fonctions de notre adjudant, tantôt celles de notre sergent-major ; souvent même il réunit les deux rôles.

Le nombre des recrues nécessaires à l'entretien de l'effectif est déterminé chaque année par l'empereur; les différents ministères font la répartition entre les régions de corps d'armée, et d'échelon en échelon, on arrive à fixer approximativement le nombre d'hommes à lever dans chaque district de recrutement. Si l'un de ceux-ci ne dispose pas de jeunes gens en nombre suffisant, on a recours aux autres pour fournir le supplément nécessaire. On admet même maintenant qu'un corps d'armée pourra faire des emprunts aux autres corps pour compléter son effectif.

Les opérations du recrutement commencent dès le mois de janvier. Une commission de cercle[1] prépare le terrain à la commission départementale, qui décide. Les opérations des commissions départementales sont surveillées par le général commandant la région et le président de la province. Enfin les questions litigieuses sont tranchées en dernier ressort dans les différents ministères.

Les résultats du recrutement ont beaucoup varié pendant les dernières années. A mesure que croissaient les effectifs, on dut se montrer moins exigeant dans le choix des hommes. Le pour cent des exemptés diminua, et à la suite du vote de la dernière loi, on dut abaisser la limite minima de taille exigée pour l'infanterie. Jusqu'en 1893, cette limite inférieure était $1^{m},62$, et

1. Le cercle (*Kreis*) correspond à peu près à notre arrondissement; les divisions territoriales d'ordre supérieur sont le département (*Bezirk*) et la province (*Provinz*).

c'est seulement dans le cas de sujets exceptionnellement bien constitués que l'on descendait jusqu'à 1^{m},57 ; les hommes de petite taille servaient à former les régiments de fusiliers. Les nouvelles prescriptions relatives aux opérations du recrutement donnent 1^{m},57 comme taille minima normale de l'infanterie, et permettent même de descendre à 1^{m},54. On se rendra compte de la différence qu'une pareille modification peut apporter dans les résultats du recrutement, en observant avec M. Ch. Grad[1] que, de 1871 à 1874, 25,000 jeunes gens en moyenne furent classés chaque année dans la réserve de recrutement pour insuffisance de taille ; ces 25,000 hommes étaient d'ailleurs parfaitement aptes au service. Les variations du chiffre total des exemptés ne sont pas moins instructives. De 1876 à 1880, ce chiffre se maintient dans les environs de 90,000; puis il baisse rapidement; en 1885, il n'est plus déjà que de 67,000; en 1892, nous ne trouvons plus que 30,000 exemptés.

Les jeunes gens dont la constitution physique laisse à désirer, ou qui sont atteints d'infirmités temporaires, peuvent être ajournés pendant deux ans; c'est seulement à l'expiration de la troisième année de *concurrence*[2] que l'on prononce définitivement sur leur admission dans l'armée; la plupart sont alors classés dans la réserve de recrutement ou le landsturm[3].

---

1. Ancien député d'Alsace-Lorraine au Reichstag, auteur de l'ouvrage : *Le Peuple allemand,* Hachette, 1888.
2. Présentation au conseil de révision.
3. C'est du moins ce qui se produisait sous le régime de l'ancienne

Au total, le nombre des jeunes gens qui se soumettent annuellement aux opérations du recrutement est voisin de 400,000 [1]; d'autre part 40,000 jeunes gens au moins se soustraient à l'obligation du service par l'émigration.

L'appel des recrues se fait le plus tôt possible après la clôture des opérations du recrutement. Jusqu'au mois d'octobre 1893, à partir de l'arrivée des recrues, l'effectif en hommes de l'armée allemande se maintenait invariable jusqu'à la libération de la classe. Un soldat venait-il à disparaître, il était immédiatement remplacé par un homme tiré du *Nach-Ersatz*, ou par un homme *en congé du roi* [2], qui recevaient dans leurs foyers l'ordre de rejoindre. Aujourd'hui c'est un effectif moyen que fixe la loi militaire. Pour éviter d'avoir à reprendre à chaque instant l'instruction pour de nouvelles recrues, on appelle en automne, en plus du contingent, un certain nombre d'hommes du *Nach-Ersatz*; ceux-ci sont instruits dans les quatrièmes bataillons, et fourniront par la suite aux trois autres les hommes dont ils auront besoin. Toutefois, pendant toute l'année 1893-1894, l'autorité militaire a eu recours encore

---

loi militaire; nous ne savons pas jusqu'à présent si la loi de 1893 a eu pour conséquence quelques changements en ce qui concerne ces affectations.

1. Rappelons que nous ne comprenons pas dans ce chiffre les engagés volontaires de toutes catégories, au nombre d'environ 30,000 (voy. chap. I).

2. Nous avons expliqué au chapitre Ier que les hommes *en congé du roi* étaient des soldats ayant servi deux ans environ et qu'on renvoyait dans leurs foyers pour faire de la place aux engagés et rengagés.

à l'ancien système : au lieu de renvoyer deux classes en octobre 1893, on n'en avait renvoyé qu'une; et, afin de pouvoir incorporer néanmoins un total de jeunes soldats égal à la moitié de l'effectif des unités, on avait envoyé un certain nombre d'hommes en congé du roi : ceux-ci ont pu être l'objet d'un rappel pendant l'année 1893-1894.



Il existait jusque dans les dernières années une période de six semaines environ comprise entre le départ de la classe et l'arrivée des jeunes soldats, de la fin des manœuvres au 1[er] novembre, et que l'on désignait sous le nom de *vacance des recrues;* pendant cette période les effectifs n'étaient pas au complet. On a jugé prudent de la faire disparaître ou au moins de la réduire le plus possible : les hommes incorporés en 1893 et 1894 sont en général arrivés au régiment vers le 15 octobre ; pour la cavalerie et quelques unités spécialement désignées, l'appel a même lieu plus tôt ; seul le train des équipages continue à être convoqué au commencement de novembre. C'est à un sentiment de prudence analogue qu'il faut attribuer la mesure qui consiste à faire passer les hommes de la réserve dans la landwehr au moment de la revue de contrôle de prin-

temps qui suit l'expiration des sept ans à accomplir dans l'armée active et sa réserve ; si ce passage s'effectuait six mois plus tôt, il aurait l'inconvénient de priver l'armée d'une classe de réservistes exercés au moment précis où elle échange une classe de soldats instruits contre des recrues. Cette mesure s'applique d'ailleurs à toutes les classes de troupes territoriales.

Ainsi l'autorité militaire allemande, poussant jusqu'aux plus extrêmes limites le souci de la préparation à la guerre, tient à supprimer les périodes transitoires, qu'elle considère comme critiques ; quel que soit le jour où la guerre éclatera, elle veut être prête et jouir de tous les avantages que son énergie et sa persévérance lui ont assurés.

Nous limitons ici cet exposé sommaire et un peu aride de l'organisation générale de l'armée. Nous nous proposons dans les chapitres suivants de donner une idée des principales institutions militaires, de la façon dont l'instruction et le service sont compris, et surtout de l'esprit qui anime l'officier et le soldat. Nous commencerons par étudier en détail le corps d'officiers. Puis, après un exposé rapide de l'organisation des services administratifs et auxiliaires, nous passerons successivement en revue les différentes armes : l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie.

Il serait du plus haut intérêt, après avoir ainsi dépeint l'armée allemande sur le pied de paix, de chercher à pénétrer ce qu'elle deviendrait sur le pied de guerre. Quels seront les effectifs de guerre ? Comment seront-ils groupés ? Quel emploi en fera-t-on ? Quel plan se propose-t-on de suivre au début d'une campagne ? A ces questions inquiétantes, personne ne saurait répondre d'une façon certaine, et, quant aux solutions approximatives, elles exigent une haute compétence, qui n'est point la nôtre. Nous n'aborderons pas ces questions. Nous nous contenterons de conclure par quelques indications sur le passage du pied de paix au pied de guerre et, à cette occasion, nous chercherons à donner une idée de l'organisation défensive et offensive du territoire allemand.



CHAPITRE III

LE COMMANDEMENT ET LES CADRES

I



E chef suprême de l'armée allemande est le roi de Prusse, empereur d'Allemagne. Il ne faudrait pas croire qu'il s'agit ici d'un titre honorifique, d'un de ces commandements fictifs, qu'un souverain s'empresse de déléguer à ses ministres, sans en accepter les labeurs et les responsabilités. L'empereur commande effectivement et personnellement l'armée : telle est la tradition des Hohenzollern.

L'histoire des transformations de la puissance militaire prussienne, que nous avons esquissée au chapitre Ier, nous a montré le roi Guillaume Ier dans son travail d'organisateur. L'empereur Guillaume II met toute son ambition à se montrer le digne continuateur de son aïeul; l'armée occupe la première place dans son esprit, nous dirions presque, dans son cœur. Au lendemain de la mort de son père, lorsque, tout jeune encore, il venait de prendre possession de la couronne impériale, il

s'adressait en ces termes à ses soldats : « Nous appartenons donc l'un à l'autre, moi et l'armée ; nous sommes nés l'un pour l'autre, et nous nous soutiendrons inébranlablement, que la volonté de Dieu soit de nous donner la paix ou la tempête. » Il ne semblait pas cependant que la nature eût donné un guerrier pour successeur à Guillaume Ier et à l'empereur Frédéric. La paralysie du bras gauche dont est affecté Guillaume II, la maladie chronique de l'oreille qui le mine et parfois le fait cruellement souffrir, auraient dû lui interdire les fatigues du métier de soldat. Son énergie a triomphé de tous les obstacles : il est devenu de première force aux armes ; c'est un tireur des plus adroits, un passionné de tous les sports, un intrépide cavalier. En dépit des imperfections de sa constitution physique, il a toujours aimé les exercices violents, et son penchant naturel le portait vers la vie militaire. Mais, quand bien même, dans le principe, ses goûts eussent été différents, il eût sans doute réussi à les transformer ; l'exemple de sa laborieuse jeunesse prouve qu'il sait se vaincre. N'est-ce pas en effet le sentiment du devoir qui courbait sur ses cahiers l'écolier de Cassel, l'étudiant de Bonn, alors qu'il se sentait attiré par toutes les fibres de son être vers la vie libre et les grandes chevauchées ? Lorsque la destinée l'appela sur le trône, il n'avait pas 30 ans[1] ; et pourtant il était tellement préparé à son nouveau rôle, qu'il n'eut pas une minute d'hésitation. Dès le jour de

1. Il est né à Berlin le 27 janvier 1859.

son avènement commença pour lui cette existence de travail acharné, que nous lui voyons poursuivre depuis sept ans. Empereur dès l'heure matinale où commence son labeur quotidien, il commande à tous le respect par son attitude et ses allures. Il produit alors, dit un auteur anglais, « l'impression d'un homme grand, au visage sévère et pensif, et d'une tournure plus distinguée qu'aucun autre souverain de l'Europe. Dans la vie privée, au contraire, au milieu de ses six enfants, sa figure prend une expression douce et bienveillante, toujours prête à s'épanouir en un sourire extrêmement séduisant ». Tel est l'homme qui préside aux destinées de l'Allemagne : bien qu'il soit notre plus grand ennemi, nous ne saurions lui dénier une incontestable valeur, intellectuelle et morale.

Comme chef de l'armée, l'empereur a le droit et le devoir de veiller à ce que tous les corps de troupe soient au complet et préparés à la guerre. Il doit aussi maintenir l'unité dans l'organisation, l'armement, le commandement et l'instruction des hommes et des officiers. La Constitution de l'empire l'autorise à s'assurer par des inspections de l'état des différents contingents, à ordonner les modifications jugées nécessaires. Il détermine l'effectif que doit fournir chacun des États confédérés, fixe l'emplacement des garnisons, et peut ordonner la mise sur le pied de guerre de tout ou partie des forces de l'empire. C'est lui enfin qui nomme les généraux commandant les différents contingents dont se compose l'armée allemande, ainsi que les officiers qui ont sous

leurs ordres des troupes de plus d'un contingent. La nomination de tous les officiers ayant rang de général est soumise à son approbation; cette approbation n'est pas nécessaire pour les officiers d'un rang inférieur, qui sont nommés directement par leurs souverains. Ceux-ci restent les *chefs des troupes* fournies par leurs États, et jouissent de certains droits honorifiques ainsi que du droit d'inspection. Ce titre de *chef des troupes* ne correspond pas à l'exercice d'un commandement, mais constitue bien plutôt une marque de déférence. Ajoutons que la plupart des princes appartenant aux maisons régnantes sont, à des titres divers, pourvus de grades dans l'armée, bien que, d'après la Constitution, ils soient dispensés de tout service militaire.

L'empereur, nous l'avons vu, commande effectivement l'armée. Il est aidé dans cette tâche par trois services : le Cabinet militaire, le Ministère de la guerre et l'État-major. Indépendants l'un de l'autre, ces trois organes fonctionnent sous la haute direction de l'empereur, qui intervient et décide en cas de conflit.

Le Cabinet militaire, à la tête duquel se trouve un général, a pour mission de s'occuper de tout ce qui concerne les promotions et les mutations dans le corps des officiers. Les notes des officiers généraux et supérieurs, et celles des officiers de tout grade proposés pour l'avancement sont envoyées à Berlin dans les derniers mois de chaque année; celles des autres officiers n'y parviennent que tous les deux ans. Alors s'exécute le grand travail qui consiste à classer, à comparer, à ré-



GUILLAUME II.

sumer cette foule de documents, de façon à pouvoir mettre les propositions sous les yeux de l'empereur, qui décide. Les corps sont ensuite informés par la voie hiérarchique de tout ce qui concerne leurs officiers. Toutefois, lorsqu'il s'agit de décisions prises à l'égard des généraux et des chefs de corps, ou encore d'une promotion au commandement d'un régiment, l'empereur en informe directement l'intéressé par un ordre de cabinet. Ce document est connu dans l'armée allemande sous le nom de la *lettre bleue*, dénomination que lui a valu la couleur de son enveloppe. L'arrivée de cette lettre a fait battre et fera battre encore bien des cœurs. C'est elle en effet qui apporte les bonnes nouvelles, et aussi les mauvaises. Qui sait si, sous cette énigmatique enveloppe, ne se cache pas l'invitation faite à l'officier d'avoir à prendre sa retraite ? Et alors s'évanouiront les beaux rêves, si souvent caressés ; il faudra se séparer du régiment, des camarades, et, perdu dans la foule des



civils, se contenter d'assister de loin aux brillantes parades de Tempelhof et de Potsdam.

Il n'existe pas, à proprement parler, de ministère de la guerre pour l'empire d'Allemagne. D'après la Constitution, les organes de l'empire pour tout ce qui a trait à l'armée sont le chancelier et la commission du Bundesrath chargée de l'armée de terre et des forteresses. Pour l'administration proprement dite, la Prusse, la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg ont chacun un ministère. En fait, le ministère prussien remplit les fonctions de ministère de la guerre pour l'empire, et c'est de son organisation que nous allons maintenant parler.

Organe d'administration, le ministère n'a théoriquement aucune autorité sur les commandants de corps d'armée, qui relèvent directement de l'empereur. Mais, en pratique, cette communication directe n'a lieu que dans des cas très rares, et c'est le ministre qui est chargé d'interpréter les règlements et de veiller à leur exécution. Nous ne donnerons pas ici la nomenclature des différents bureaux du ministère, qui n'a rien d'absolu et varie avec les années. Le travail est d'ailleurs partagé entre ces bureaux d'une manière qui ne diffère pas essentiellement de ce qui se fait en France. Le personnel est presque exclusivement militaire; il comprend des officiers, des fonctionnaires de l'intendance, des médecins, enfin des fonctionnaires et employés civils en très petit nombre. Les fonctions d'officier au ministère de la guerre sont considérées comme équivalentes à celles d'officier d'état-major; les deux corps ont de nombreux

points de contact et portent le même uniforme, sauf de légères différences [1]. Les officiers titulaires du ministère de la guerre sont secondés par d'autres officiers détachés de leurs régiments. Leur avancement est en général plus rapide que dans les corps de troupe ; ils jouissent aussi de certains avantages de solde.

Le ministère bavarois a une organisation calquée sur celle du ministère prussien. Quant aux ministères de la Saxe et du Wurtemberg, ils ne s'occupent guère que du personnel et de questions de détail.



Le ministre de la guerre prussien est actuellement le général Bronsart de Schellendorf. Né à Danzig le 21 décembre 1833, il passa plusieurs années au début de sa carrière militaire dans la section topographique du grand État-major, et fit les campagnes de 1864 et de 1866 au quartier général du roi. La guerre de 1870 le trouva chef d'état-major du IX[e] corps. En 1888, à l'âge de 45 ans, il reçut le commandement d'un corps

1. Les galons, boutons et garnitures du casque sont jaunes pour les officiers du ministère, blancs pour les officiers d'état-major.

d'armée. Une maladie grave de sa femme le décida à demander sa retraite en 1893 : elle lui fut accordée; mais, quelques mois après, l'empereur l'appelait aux importantes fonctions de ministre.

Passons à l'État-major. Ce n'est que petit à petit que ce corps a acquis le développement que nous lui voyons aujourd'hui. Il était représenté dans les armées de l'ancienne Prusse par les adjoints au quartier-maître général; mais il ne s'organisa vraiment qu'à la suite des campagnes de la Révolution, grâce aux efforts de Scharnhorst et de Gneisenau. Müffling lui donna son autonomie, et réunit tous les officiers de ce service pour former l'*État-major de l'armée*. La liste n'est pas longue de ceux qui, depuis les guerres de l'indépendance jusqu'à ces dernières années, eurent l'honneur de diriger ce corps d'élite; mais chacun de ces hommes a laissé une trace durable de son passage. Ce furent, après Müffling, Krauseneck, Reyher, de Moltke, le général comte de Waldersee, qui, après avoir été adjoint au *grand silencieux* pendant les dernières années de son service actif, lui succéda, lorsque l'âge obligea le vieux maréchal à prendre sa retraite. Waldersee lui-même fut remplacé au bout de peu de temps par le général de Schlieffen II, qui dirige actuellement l'État-major, assisté de quatre quartiers-maîtres généraux.

Parmi tous ces officiers, de Moltke a joué un rôle si considérable, il a été mêlé à tant d'événements qui appartiennent désormais à l'histoire, que nous croyons

devoir donner sur lui quelques détails biographiques. Né le 26 octobre 1800 dans la petite ville mecklembourgeoise de Parchim, il fut élevé à l'École des cadets de Copenhague, et servit d'abord dans l'armée danoise. Mais bientôt le champ d'action que lui offrait ce minuscule État ne parut pas assez vaste à l'ambition du jeune sous-lieutenant ; il tourna les yeux vers la Prusse qui, depuis l'époque du grand Frédéric, avait donné asile à tant de mécontents, et abandonna l'uniforme danois pour revêtir la tunique prussienne. En 1828 il est admis dans le corps d'État-major qu'il ne quittera plus, et dont il devient le chef en 1858. Entre temps, il avait fait un séjour de quatre ans en Turquie, où il aida le sultan Mahmoud II de ses conseils ; il a publié le récit des événements auxquels il assista à cette époque. Ce n'est d'ailleurs pas le seul ouvrage que nous devions à ce grand homme de guerre, qui fut en même temps un écrivain distingué. Déjà, au début de sa carrière militaire, il avait mis à profit ses talents littéraires pour augmenter son faible revenu ; plus encore que maintenant, la solde du lieutenant prussien était alors maigre, et de Moltke, fils d'une veuve sans fortune, a connu l'amertume des privations et des soucis d'argent sous le brillant uniforme de l'officier. Plus tard, comme chef de l'État-major, il dirigea la publication des relations des grandes guerres européennes : tout le monde connaît, au moins de nom, l'*Histoire de la guerre franco-allemande* rédigée par le grand État-major prussien ; le maréchal a lui-même composé une relation

abrégée de cette campagne. Ce fut son dernier ouvrage : la mort l'enleva le 24 avril 1891.

Cette perte fut pour l'Allemagne l'occasion d'un deuil national, et la publication posthume des œuvres complètes de de Moltke a encore augmenté l'admiration du peuple allemand pour celui auquel il doit tant. Quant à nous, malgré toutes les qualités de sentiment qui se font jour dans sa correspondance, nous avons peine à voir dans le maréchal autre chose que le froid calculateur qui, pendant de longues années observateur attentif de toutes nos fautes, fut un des principaux artisans du désastre terrible, qui a laissé sur notre sol et dans nos cœurs de si douloureuses traces.

Le corps des officiers d'état-major étant presque entièrement recruté parmi les anciens élèves des académies de guerre de Berlin et de Munich, nous commencerons par donner quelques détails sur ces établissements. L'académie de Munich, réservée aux seuls officiers bavarois, joue un rôle assez effacé : son organisation est d'ailleurs analogue à celle de l'académie de Berlin. Des écoles d'état-major avaient existé en Prusse depuis l'époque du grand Frédéric ; mais ce n'est qu'en 1816 que l'institution fut organisée d'après les principes actuels. Elle portait le nom d'*École générale de guerre*, qu'elle changea en 1860 contre celui d'académie. L'enseignement comprend, en dehors des matières exclusivement militaires qui en forment la base, l'histoire, la géographie, les sciences physiques, les mathématiques. Une grande importance est attachée à l'étude des langues



UNE CHAMBRE DE GUILLAUME II

vivantes, en particulier du français et du russe. L'admission est prononcée à la suite d'un concours auquel peuvent prendre part les lieutenants de toutes armes, à condition d'y avoir été autorisés par leurs colonels, et d'avoir servi pendant cinq ans dans la troupe. Les examens ont lieu au printemps de chaque année, au siège des commandements de corps d'armée, et portent sur les mathématiques, l'histoire, la géographie, les sciences militaires et la langue française. En outre, l'Académie propose des thèmes de travaux facultatifs qui permettent à certains candidats de mettre en lumière des connaissances spéciales. Le nombre des officiers entrant chaque année à l'Académie de guerre est fixé à 134. Les cours ont une durée de trois ans. Neuf mois sont consacrés annuellement aux études théoriques, les trois autres à des exercices pratiques, à des travaux topographiques, à des voyages d'état-major, à des stages que font les officiers dans des armes autres que leurs armes d'origine.

Le fait d'avoir suivi les cours de l'Académie de guerre ne constitue pas à lui seul un brevet d'état-major. D'après l'ensemble de leurs travaux pendant les trois années passées à Berlin, les officiers sont classés en trois groupes. Le premier, qui comprend l'élite, est qualifié comme étant apte au service de l'état-major et de l'adjudanture supérieure. Les officiers du second groupe ne pourront être employés que dans l'adjudanture. Quant aux autres, on se contente d'attester qu'ils ont bien employé leur temps à l'Académie, et qu'ils con-

viendront très bien pour le service dans les corps de troupe.

C'est plus qu'une satisfaction morale d'avoir été jugé apte au service d'état-major : les plus hautes ambitions sont désormais permises à l'officier. Mais le temps des épreuves et des examens n'est pas terminé; on ne s'en étonnera pas, si l'on songe que le nombre total des officiers d'état-major de l'armée allemande mobilisée se maintient aux environs de 200. Pour le moment il s'agit encore de faire un stage à Berlin. A la fin de la première année, les stagiaires sont soumis à l'épreuve définitive et redoutée, qui consiste à étudier un thème tactique, dont les données ont été arrêtées par le chef du grand État-major; en général le travail s'applique à une division et le résultat doit être présenté sous la forme d'un ordre de mouvement. Ceux-là seuls qui auront franchi ce dernier et redoutable écueil, passeront une seconde année au grand État-major et seront définitivement classés; les autres, renvoyés dans les corps de troupe, verront leurs espérances reculées dans un problématique avenir.

Telle est la filière qu'ont suivie la plupart des officiers d'état-major. Quelques privilégiés cependant réussissent à conquérir les bandes écarlates sans passer par l'Académie. Il arrive qu'un capitaine, noté par ses supérieurs comme particulièrement apte au service d'état-major, reçoit un jour de Berlin trois problèmes tactiques, les résout heureusement, et se voit quelques mois après classé au grand État-major. Mais ce cas doit être considéré comme exceptionnel.

Les officiers d'état-major peuvent être employés, soit au grand État-major, soit dans les états-majors des grands commandements. On débute en général à l'état-major du corps d'armée comme officier en sous-ordre; plus tard on passe à la division, puis on revient au corps d'armée comme chef. Tous les officiers passent d'ailleurs deux ou trois fois dans leur carrière au grand État-major, et chaque promotion à un grade supérieur entraîne avec elle un séjour plus ou moins long dans un corps de troupe.

Réunis à Berlin, sous l'autorité immédiate du chef, les officiers du grand État-major rassemblent les documents nécessaires à la préparation de la guerre. Ils sont répartis en sections. La plupart de ces sections s'occupent des théâtres d'opérations : l'une a dans ses attributions l'Allemagne, une autre la France et la Grande-Bretagne, une autre l'Italie et l'Autriche-Hongrie, une autre encore la Russie, la Suède, la Norvège et le Danemark. On prépare les mesures qui doivent assurer le transport des troupes; on surveille la construction des chemins de fer allemands, on hâte l'achèvement des lignes qui présentent un intérêt stratégique. Une section spéciale est consacrée aux places fortes. Enfin, les sections de trigonométrie, de topographie et de cartographie forment le *Cadre latéral,* chargé du service géographique.

Le grand État-major a produit des travaux considérables, au premier rang desquels figurent les relations des campagnes modernes, et particulièrement celle de

la guerre de 1870. Une douzaine d'officiers furent employés pendant de longues années à cet ouvrage capital, compulsant, comparant des monceaux de documents, dont le nombre atteignit, paraît-il, plus d'un demi-million, non compris les ouvrages de librairie et les cartes. Quant à la carte de Prusse, elle est établie sous la direction d'un chef du service géographique; les minutes sont à l'échelle de $\frac{1}{25,000}$; on trouve dans le commerce des reproductions de ces minutes; on publie aussi les feuilles d'une carte à l'échelle de $\frac{1}{100,000}$ de l'empire d'Allemagne, à laquelle collaborent les états-majors bavarois, saxon et wurtembergeois.

Ces détails sur la distribution du travail dans les bureaux nous permettent de comprendre le rôle joué en Allemagne par l'état-major. Aussi bien au grand État-major que dans les corps d'armée, la mission de l'officier d'état-major n'est pas de diriger le général, de chercher à lui imposer ses idées. Ce qu'on lui demande, c'est de préparer les matériaux dont son chef aura besoin pour pouvoir se déterminer en connaissance de cause; c'est donc à lui de rassembler tous les renseignements connus sur l'ennemi, de les contrôler les uns par les autres, de les résumer; c'est à lui encore d'assurer la réalisation pleine et entière des décisions du chef, en rédigeant les ordres avec clarté et surveillant la façon dont ils sont exécutés par les troupes.

Pour les familiariser avec la pratique de ces difficiles fonctions, on astreint les officiers à des exercices connus sous le nom de *Voyages d'état-major*. Ces exercices

sont suivis d'une part par les officiers qui viennent de terminer leurs études à l'Académie de guerre, de l'autre par les officiers d'état-major proprement dits. Ceux du grand État-major opèrent sous la direction immédiate du chef. Les autres sont réunis dans chaque corps d'armée pour faire une tournée de durée moindre. A chaque groupe viennent s'adjoindre un certain nombre d'officiers choisis dans les corps de troupe.

Le colonel Herrmann Vogt, dans ses récits si intéressants sur l'armée allemande, nous fait un tableau très vivant de ces voyages d'état-major. Nous en donnerons ici le résumé. Les opérations vont commencer : tout le monde a été exact au rendez-vous. Le directeur partage les officiers en deux fractions opposées ; car il s'agit toujours d'une manœuvre à double action. Chacun des groupes a son chef, auquel on fait connaître la situation militaire dans laquelle il est supposé se trouver, la composition et les emplacements de ses troupes ; on lui communique sur l'ennemi les renseignements qu'il aurait pu se procurer en temps de guerre. Dans chaque groupe, les officiers reçoivent des commandements et des fonctions diverses. Puis, d'après les mesures prises par les chefs de partis et qu'ils ont communiquées au directeur de la manœuvre, celui-ci détermine l'emplacement du champ de bataille tel qu'il résulterait de ces dispositions. Le lendemain matin, les officiers se trouvent tous réunis en cet endroit. A partir de ce moment, l'action va se développer, chaque commandant d'unité prenant la parole au moment de son arrivée présumée sur le

champ de bataille et expliquant ce qu'il ferait. L'après-midi chacun rédigera son rapport et tous ces documents seront centralisés par le directeur. Dans la soirée, les chefs de partis recevront de celui-ci de nouveaux renseignements basés sur ces rapports, et devront s'en servir pour ordonner les mouvements à exécuter le lendemain. C'est ainsi que l'opération militaire se déroule progressivement pour aboutir généralement à une grande bataille qui clôt les opérations sur le terrain. Une série de conférences faites par le directeur servira par la suite à relever les erreurs, à critiquer les fautes, et à rectifier le jugement de chacun. Ces études sur le terrain sont préparées et complétées par un grand nombre de travaux exécutés sur la carte suivant les mêmes méthodes : c'est ce qu'on appelle le *jeu de la guerre*. Le jeu de la guerre est d'ailleurs en grand honneur non seulement dans l'état-major, mais aussi dans les régiments où beaucoup d'officiers s'y adonnent avec passion.

Les voyages constituent une des parties attrayantes du métier d'officier d'état-major; beaucoup montrent moins d'enthousiasme pour les heures de bureau auxquelles ils sont astreints. Pourtant les détails des travaux de chancellerie leur sont épargnés. Il existe en Allemagne une classe spéciale d'officiers chargée de cette besogne; on les désigne d'une manière générale sous le nom d'*adjudants*, et ils sont reconnaissables à l'écharpe qu'ils portent en sautoir. Souvent la fonction d'adjudant n'est qu'une préparation à celle d'officier d'état-major; c'est toujours un poste de confiance. Les adjudants, dit



DE MOLTKE.

le Règlement, dirigent le service des bureaux des corps ou fractions de corps, et transmettent les ordres des officiers supérieurs aux troupes qu'ils commandent. On les rencontre déjà dans l'état-major du bataillon, et à partir de là, on les retrouve dans toutes les unités constituées. Les adjudants de bataillon et de régiment sont des lieutenants choisis par leurs chefs directs, qui ont pleine liberté dans leur choix. Les adjudants de brigade, de division, de corps d'armée, ceux qui remplissent des fonctions analogues auprès des souverains, ou qui sont attachés aux inspections, constituent l'adjudanture proprement dite. Plus encore que les premiers, ils ont le droit de s'attendre à un brillant avancement.



Les adjudants de l'empereur sont ou des généraux ou des officiers supérieurs[1]. Ils font partie de son quartier général, qui comprend en temps de paix : le Cabinet militaire, dont nous avons déjà parlé ; les gendarmes de l'empereur, anciens sous-officiers qui servent de plantons ; la garde de l'impératrice, la compagnie des gardes du château, et enfin le détachement des chasseurs de campagne. Ces derniers sont destinés, en temps de paix comme en temps de guerre,

1. Dans ce dernier cas, on les désigne sous le nom de *Flügeladjutant*.

à servir de courriers pour certaines missions délicates ; ils se recrutent parmi les agents supérieurs des forêts ; leur nombre est d'environ 80 ; mais, en temps normal, une partie seulement de ces chasseurs de campagne est en service actif.

Il convient enfin de citer parmi les organes supérieurs du commandement les inspecteurs d'armée. Ces officiers généraux n'ont pas, à proprement parler, de troupes sous leurs ordres en temps de paix ; mais ce sont eux qui, au moment d'une mobilisation, prendraient le commandement des armées. C'est pourquoi ils sont en tout temps investis du pouvoir d'inspecter les corps placés sous leur surveillance et doivent être au courant de tous les détails d'organisation. Le territoire de l'Allemagne est partagé entre cinq inspections d'armée. Voici d'ailleurs les noms des titulaires de ces importantes fonctions : prince Albert de Prusse, prince George de Saxe, maréchal de Blumenthal, prince Léopold de Bavière et grand-duc de Bade.



II

Après avoir examiné les différents organes du commandement supérieur, nous devons parler du corps d'officiers, considéré dans son ensemble. L'étude que nous abordons est fort intéressante. A quelque point de vue que l'on se place, que l'on examine les grandes lignes de l'organisation ou les détails de la vie journalière, que l'on prenne l'officier dans le service, entre camarades ou dans le monde, toujours et partout, on retrouve les manifestations d'une même pensée; et cette pensée, qui fut celle du Grand-Électeur et de Frédéric le Grand, qui est aujourd'hui celle de l'empereur actuel, la voici, longuement exprimée par Guillaume Ier, au début de l'ordonnance de 1874 sur les tribunaux d'honneur : « Ma volonté, dit-il, est que l'ordonnance par moi rendue à la date de ce jour soit comprise et appliquée selon l'esprit qui a de tout temps signalé mon armée. Je compte que tout le corps d'officiers de mon armée considérera à l'avenir, comme il l'a fait par le passé, l'honneur comme son bien le plus précieux, et que tout le corps d'officiers et chacun de ses membres tiendra pour son devoir de le conserver pur et sans tache. L'honneur exige que l'officier fasse montre, par sa conduite extérieure, de la dignité dont il est revêtu comme appartenant à la *classe* chargée de défendre le trône et la patrie. » Et plus loin : « Les moyens dont

disposent les chefs militaires pour faire l'éducation des jeunes officiers leur donnent la possibilité de faire sentir leur influence sur le maintien de cet esprit, qui seul fait les armées grandes, bien au delà de la sphère et même de la durée de leur commandement. Ils atteindront ce but avec succès en tenant la main à ce que les jeunes officiers suivent les conseils de leurs camarades plus anciens, et en leur persuadant que le droit des anciens officiers est d'observer et de diriger la conduite des plus jeunes. »

Ainsi le corps d'officiers allemand constitue dans la société une caste, nécessairement la première dans une nation qui a pour base fondamentale son organisation militaire. Cette caste qui, sous Frédéric le Grand et ses successeurs, se confondait avec la noblesse de naissance, est aujourd'hui constituée, suivant l'heureuse expression du major de Goltz, par « l'aristocratie intellectuelle et morale » de la nation : elle n'est pas fermée; elle ouvre ses rangs à toutes les classes sociales qui peuvent lui fournir des « cœurs hauts et des esprits cultivés »; mais ce n'en est pas moins une caste, une sorte de chevalerie moderne, jalouse de son honneur, de ses traditions, de ses préjugés, et les défendant sans cesse. Quiconque veut s'y faire recevoir est soumis à une longue initiation, à toute une série d'épreuves intellectuelles et morales, dont la dernière et la plus redoutable est le consentement des anciens officiers. Malheur à celui qui affronte ce jugement sans avoir dépouillé le vieil homme, sans s'être assimilé l'esprit de la caste!

Quelque brillante que soit son intelligence, quelque complète que soit son instruction, les officiers ne le considéreront pas comme un des leurs, et il ne sera pas admis à l'honneur de porter l'épaulette.

Entrons maintenant dans le détail : étudions le recrutement des officiers, l'avancement, les démissions et les retraites, les tribunaux d'honneur, partout nous retrouverons les principes que nous venons d'exposer, principes immuables, qui ont donné au corps d'officiers allemand son homogénéité et sa valeur.



Parmi les jeunes gens destinés au métier des armes, il en est un certain nombre que l'État prend dès l'enfance : ce sont des fils d'officiers, quelquefois de fonctionnaires, qui sont plus spécialement destinés à former le noyau du corps et à en perpétuer les traditions ; on les désigne sous le nom de *Cadets*. Le nombre des cadets a peu augmenté depuis vingt ans, malgré la progression incessante des effectifs ; aussi la proportion des officiers provenant de cette origine a-t-elle diminué ; elle était d'un tiers en 1872, elle n'est plus aujourd'hui que de 15 p. 100 ; mais on préfère voir diminuer cette proportion que de sacrifier la moindre parcelle de l'esprit militaire et des traditions dont ces officiers d'élite sont animés, et qu'ils feront passer dans le cœur de leurs camarades.

Il existe aujourd'hui en Allemagne dix écoles de cadets : la Prusse en compte sept, dont six écoles préparatoires et une école principale, établie à Lichterfelde, près de Berlin ; la Bavière, la Saxe ont depuis longtemps chacune leur école de cadets spéciale ; on a ouvert récemment la dixième, à Carlsruhe, pour le grand-duché de Bade.

Les écoles préparatoires prussiennes reçoivent des enfants âgés de dix à quinze ans. On y distingue trois catégories d'élèves : les *cadets royaux*, les *pensionnaires* et les *auditeurs libres ;* mais les deux dernières n'existent que pour utiliser les places laissées libres par les cadets royaux, et c'est uniquement pour ceux-ci que les écoles sont faites. Les cadets royaux sont des fils d'officiers, quelquefois des fils de sous-officiers tués à l'ennemi ou blessés grièvement dans le service ; ce n'est que dans des cas tout à fait exceptionnels que des fils de personnes civiles peuvent être admis dans cette catégorie. Les demandes sont examinées minutieusement par une commission militaire avant d'être transmises au Souverain, qui décide ; puis les enfants sont soumis, avant d'être admis définitivement, à un examen physique et à un examen d'aptitude, dont le programme varie suivant l'âge du candidat.

Le but de ces écoles est, avons-nous dit, de préparer une élite d'officiers, de former des modèles : de là les conditions d'admission que nous venons de voir ; de là aussi le programme des études. D'abord on ne se propose pas de former des savants ; si les parents veulent

pour leur fils une instruction complète et supérieure, ils l'enverront au gymnase, puis aux cours des Universités: pour l'officier, une instruction plus simple et plus pratique convient mieux. On ne saurait toutefois réduire les études classiques au minimum nécessaire pour permettre à l'officier de faire bonne figure dans le monde : il faut songer que, parmi les cadets appelés, tous ne seront pas élus. Tous ces enfants ne se développeront pas de même au point de vue physique, intellectuel et moral ; il en est qui n'auront pas les aptitudes militaires, sans lesquelles ils ne sauraient faire partie de l'élite des officiers, et pour ceux-là la carrière des armes sera irrémissiblement fermée. Ce serait une injustice de leur fermer les autres, et il est indispensable qu'accessoirement les écoles de cadets puissent préparer aux carrières civiles. Après maintes tergiversations, résultant de la difficulté d'accorder ces intérêts divers, on s'est arrêté au programme des écoles dites *Écoles pratiques du premier degré,* programme un peu moins développé au point de vue classique que celui des gymnases ou lycées, plus développé au contraire au point de vue pratique.

Les cadets prussiens restent jusqu'à quinze ans en moyenne dans les écoles préparatoires, puis sont envoyés à Lichterfelde. Là on se trouve dans une atmosphère vraiment militaire: à peine a-t-on franchi le portail d'entrée, dominé par les statues en bronze des rois guerriers, Frédéric-Guillaume I[er], Frédéric II, Frédéric-Guillaume III et Guillaume I[er], que l'on trouve

dans le grand vestibule les statues en marbre des héros de la guerre de Sept ans : Ziethen, Anhalt-Dessau, Keith, Seydlitz, Winterfeld, Schwerin ; puis, au delà de la grande cour, se détachant sur la façade du bâtiment des écoles, les médaillons de Scharnhorst, de Moltke et de Roon. La salle des fêtes s'appelle la salle des feld-maréchaux, et, à chaque pas, dans ses riches peintures, ses bustes, ses bas-reliefs, on relit les hauts faits de l'armée prussienne.



La vie est réglée par les roulements du tambour, et la journée bien remplie : la matinée, après la prière en commun faite à la chapelle, est consacrée à l'instruction ; l'après-midi aux récréations et aux exercices militaires : les élèves des classes supérieures apprennent à monter à cheval. Après le dîner, on donne l'instruction de gymnastique, d'escrime, de chant, de natation et de religion.

Avant de quitter l'école, les jeunes gens passent l'examen d'enseigne porte-épée ; et, suivant qu'ils ont réussi plus ou moins brillamment, ils entrent dans l'armée comme enseignes porte-épée titulaires ou *carac-*

térisés. Quelques-uns, les plus instruits, les plus remarquables au point de vue militaire, sont admis à rester encore un an à l'école, dans une classe spéciale appelée *selecta ;* à la fin de l'année, ils passent l'examen d'officier, et, s'ils réussissent, entrent dans l'armée comme sous-lieutenants : ce sont les seuls jeunes gens qui puissent, en Allemagne, parvenir au grade d'officier sans passer par le régiment ; leur nombre est du reste très limité.

Comme on l'a vu plus haut, les cadets ne forment qu'une faible minorité parmi les candidats-officiers. Nous sommes cependant entrés dans quelques détails à leur sujet à cause du rôle prépondérant qu'ils sont appelés à jouer dans le corps ; nous serons plus brefs en ce qui concerne les autres candidats, que nous retrouvons maintenant au régiment, confondus avec eux dans le grade d'enseigne porte-épée.

Cette seconde catégorie de candidats-officiers se recrute parmi les jeunes gens instruits, appartenant à de bonnes familles, autres que les familles militaires.

Avant d'entrer au service, le jeune homme ambitieux de l'épaulette se présente au colonel d'un régiment en annonçant son intention de devenir officier. S'il est admis, il entre au service comme *avantageur :* il a la situation, la solde et fait le service du simple soldat. Mais telle est la cohésion du corps d'officiers allemand, tel est le désir de tous de ne pas perdre un instant pour modeler l'esprit et le cœur de celui qui sera peut-être un jour leur camarade, que cet homme de troupe, à

peine incorporé, est convié à prendre place à la table des officiers. Certes il n'est pas traité comme un sous-lieutenant : il occupe le bas bout de la table; on lui parle peu ou point, et le pauvre garçon, gêné par cet accueil indifférent qui exagère encore sa timidité, épuisé d'ailleurs par les fatigues corporelles des premiers mois de service, aimerait souvent mieux se reposer dans la chambre qu'il a en ville, ou passer sa soirée avec ses camarades, que de s'ennuyer sans le laisser paraître, le matin au casino, le soir à la brasserie des officiers. Mais, si ce dîner journalier en compagnie de ses supérieurs lui est médiocrement agréable, au moins dans les premiers temps, il en retire, souvent à son insu, un grand bénéfice moral. Il n'est pas douteux que ce soit là un correctif puissant à la promiscuité de la caserne, un point d'appui solide contre l'entraînement des mauvaises compagnies, les liaisons dégradantes, toutes les faiblesses que conseille l'ennui. C'est aussi une pierre de touche pour la vocation militaire du jeune homme. Il voit là les officiers dans leur intimité, dépouillés de l'impénétrable correction des heures de service; il apprend à connaître l'homme qui vit sous cet uniforme, l'homme qui, comme tous les autres, a ses grandeurs et ses faiblesses, ses joies et ses déceptions, ses élans d'enthousiasme et ses rancœurs. Et si tout cela surexcite son ambition, s'il sent que c'est bien là sa voie, et qu'il ne néglige désormais rien pour la suivre, on peut être sûr que ce jeune homme comprend la grandeur du métier des armes, cette grandeur qui à certains moments em-

poigne au cœur les plus sceptiques et fait oublier tant de petitesses de la vie journalière.

Mais voilà déjà cinq mois que notre avantageur est sous les drapeaux. Avant d'entrer au service, il avait fait preuve de connaissances littéraires et scientifiques suffisantes en subissant *l'examen d'enseigne porte-épée* ou en produisant un certificat d'études provenant d'un gymnase ou d'une école pratique de première classe; il s'agit maintenant pour lui de donner la mesure de ses aptitudes militaires. Les officiers de sa compagnie, son chef de bataillon, vont l'examiner avec soin au double point de vue du service du simple soldat et de celui du sous-officier ; s'il réussit à donner de ses capacités une idée suffisamment haute, il obtiendra d'eux une *attestation de connaissances pratiques*. Puis le colonel demandera pour lui à la Commission supérieure d'examens de Berlin le *certificat de maturité* pour le grade d'enseigne porte-épée. Enfin il sera proposé. Le premier pas est fait : le brevet viendra bientôt[1] et mettra le jeune homme au même rang que les anciens élèves des écoles de cadets.

Alors les officiers lui témoigneront plus d'égards : dans le monde, les femmes des majors, du colonel auront pour lui des attentions maternelles et lui faciliteront les débuts. Plus de distinction désormais entre les avantageurs et les cadets : tous songent à l'école

---

1. Quelques avantageurs ne reçoivent le brevet d'enseigne porte-épée que lorsqu'ils sont déjà à l'école de guerre.

de guerre, pour laquelle ils ne tarderont pas à être proposés.

Les écoles de guerre allemandes, assez nombreuses puisque la Prusse en compte onze à elle seule, ne doivent pas être confondues, malgré l'analogie de nom, avec notre école de guerre française, qui correspond, comme on l'a vu plus haut, à l'Académie de guerre de Berlin : elles sont destinées à préparer les enseignes porte-épée au grade d'officier. Avant d'admettre ces jeunes gens dans une école de guerre, on leur fait subir un examen, non pour prononcer sur leur admission, mais pour avoir une idée de leurs connaissances générales et pouvoir les grouper dans les diverses classes. La durée des cours est de trente-cinq semaines, ce qui permet de former, en trois années, quatre promotions.



C'est à l'école de guerre que le jeune enseigne, momentanément séparé de la troupe, donne libre cours à son imagination et à ses vaniteuses fantaisies de brillant militaire ; c'est l'époque des pantalons collants où l'on n'entre qu'avec des précautions infinies, de peur des accidents, des étroites bottes vernies, des tuniques au plastron soigneusement rembourré, qui font la poitrine saillante et la taille fine : temps heureux de la première jeunesse, des illusions et des joies sans mé-

lange, où l'on vit entre camarades du même âge, de même valeur intellectuelle, de même éducation, et dont bien des officiers se souviendront plus tard avec attendrissement. Tel est l'élève de l'école de guerre au dehors, dans ses heures de liberté ; mais à l'intérieur de l'école, il travaille, car le programme est chargé : cours théoriques, exercices et manœuvres, applications se rapportant à la topographie, la fortification, l'artillerie et la tactique se succèdent sans interruption pendant les huit mois d'école, et on arrive bien vite au jour où il faut comparaître devant la Commission militaire supérieure pour passer l'examen d'officier. Cet examen est sérieux : l'épreuve écrite dure quatre jours et chaque examen oral dure une heure. Mais, comme toujours, à côté du jugement sur la valeur intellectuelle, il y a le jugement moral : le candidat, qui a subi avec succès son examen, doit encore être reconnu digne par sa conduite de devenir officier. Dans ce cas seulement son colonel demandera pour lui à la Commission supérieure d'examens le *certificat de capacité d'officier ;* dans le cas contraire le jeune homme attendra au régiment que ses chefs le jugent digne d'être proposé.

Ainsi, son temps d'école terminé, l'enseigne est revenu à son régiment : il est maintenant susceptible de devenir officier. Mais, avant d'être nommé, il doit subir une dernière épreuve, le jugement par les officiers du régiment. Une vacance vient-elle à se produire dans le corps, l'enseigne le plus ancien est proposé pour l'a-

vancement ; les officiers votent à son sujet, et, s'ils ne le jugent pas digne d'être reçu parmi eux, son tour est passé. La majorité des voix contre le candidat entraîne évidemment son rejet ; mais la majorité pour n'entraîne pas toujours l'admission : dans ce cas le dossier est transmis, avec les avis motivés des officiers qui ont voté contre, au général commandant le corps d'armée, qui peut encore ordonner le rejet. On voit combien ce jugement est sérieux, et on comprendra que nous ayons comparé plus haut le corps d'officiers allemand à une chevalerie moderne, où nul n'est entré qu'après en avoir été jugé digne par ses pairs. Après cette dernière épreuve, le candidat admis est nommé par l'empereur ou par son souverain : il prête serment et fait enfin partie du corps d'officiers.

Ainsi examen d'enseigne porte-épée, proposition pour l'école de guerre, examen d'officier, consentement des officiers du régiment, telles sont les minutieuses opérations de triage auxquelles sont soumis en Allemagne tous les jeunes gens qui aspirent au grade d'officier. C'est grâce à ces sélections nombreuses et sagement graduées que le corps d'officiers allemand a acquis sa remarquable homogénéité, qu'il est devenu, suivant l'expression du colonel Kaulbars, « l'âme et l'âme unique dont le souffle puissant communique à toute l'armée l'impulsion et la vie ».

Les épreuves que nous venons d'indiquer sont subies par tous les officiers de l'armée prussienne. Les officiers de l'artillerie et du génie doivent en outre suivre des

cours d'instruction spéciaux, dont nous parlerons dans le chapitre consacré à ces armes[1]. Nous devons donc maintenant, pour suivre l'officier dans les différentes étapes de sa carrière, examiner la question de l'avancement ; mais auparavant nous dirons quelques mots de la hiérarchie militaire allemande.

En Allemagne comme en France, on distingue trois grandes catégories d'officiers : les officiers généraux, les officiers supérieurs et les officiers subalternes. Notons toutefois une différence importante : le grade de capitaine constitue un échelon spécial de la hiérarchie, entre les officiers supérieurs et les officiers subalternes.

Les officiers généraux se distinguent en quatre classes : la première comprend les *feld-maréchaux* et quelques généraux portant des titres spéciaux, tels que les *colonels généraux*. Viennent ensuite les *généraux de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie,* qui sont à la tête de la plupart des corps d'armée ; toutefois quelques corps sont commandés par des *lieutenants-généraux*. Les *lieutenants-généraux* constituent la troisième classe ; ils correspondent à nos généraux de division. La quatrième classe est celle des *majors-généraux,* correspondant à nos généraux de brigade.

La catégorie des officiers supérieurs comprend les grades de colonel, lieutenant-colonel et *major,* ce der-

1. Les officiers du train des équipages étaient tous recrutés autrefois parmi les officiers des autres armes ; mais, depuis l'année 1893, le train est autorisé à recevoir des avantageurs.

nier correspondant au grade de chef de bataillon ou chef d'escadron dans l'armée française. Puis vient la catégorie spéciale des capitaines, et enfin celle des officiers subalternes : lieutenants et sous-lieutenants.





L'avancement, dans les armées allemandes, n'est réglementé par aucune loi. Théoriquement le souverain est maître absolu en cette matière. Mais l'usage a consacré un certain nombre de principes, dont on ne s'écarte jamais dans la pratique. De ces principes, le premier et le plus important est celui de l'avancement à l'ancienneté; le second est l'avancement par corps pour les grades inférieurs jusqu'à celui de major inclusivement, sur l'ensemble de l'armée pour les grades supérieurs. Appliqué sans correctif, l'avancement à l'ancienneté amènerait une stagnation prolongée de tous les officiers dans les grades inférieurs, et nul n'arriverait aux sommets de la hiérarchie avant un âge avancé. L'étude de l'annuaire montre au contraire que les cadres supérieurs sont relativement jeunes, et que, depuis l'avènement de l'empereur Guillaume II, la tendance au rajeunissement s'accentue chaque jour davantage. Plusieurs procédés sont employés pour obtenir ce résultat, sans déroger aux traditions. D'abord tout officier dont le tour d'ancienneté a été passé dans une promotion se









considère par ce seul fait comme autorisé ou invité à demander sa mise à la retraite; s'il négligeait de le faire, il y serait bientôt forcé par ses camarades ou au besoin par l'empereur. Cette disposition a permis d'établir pour chaque grade une limite supérieure d'ancienneté; arrivé à cette limite, l'officier est promu ou doit quitter l'armée. Des retraites assez nombreuses sont d'ailleurs prononcées pour des officiers qui n'ont pas encore atteint cette limite: l'ordre leur est communiqué par la *lettre bleue* dont il a été question plus haut, et l'empereur exerce ainsi un pouvoir discrétionnaire pour accélérer l'avancement [1].

En moyenne, la carrière normale de l'officier allemand se décompose comme il suit :

8 à 10 ans	dans le	grade de	sous-lieutenant;
5 à 6 ans	—	—	lieutenant;
9 à 10 ans	—	—	capitaine;
5 à 7 ans	—	—	major;
3 ans	—	—	lieutenant-colonel;
3 ans	—	—	colonel.

On est généralement promu au grade de sous-lieutenant à 20 ans. Les officiers qui arrivent au grade de général sont promus majors-généraux entre 48 et 55 ans;

1. Au point de vue de l'avancement, les pionniers et les ingénieurs sont considérés comme ne formant qu'un seul corps ; il en est de même pour les bataillons du train.

les lieutenants-généraux ont de 55 à 58 ans; les généraux de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie obtiennent leur grade entre 58 et 60 ans.

Les officiers de l'état-major, de l'adjudanture, du ministère de la guerre et des écoles franchissent les grades inférieurs jusqu'à celui de major beaucoup plus vite que les autres officiers. Pour les faire ainsi bénéficier d'un véritable choix, sans déroger ouvertement à la tradition de l'avancement à l'ancienneté, on emploie plusieurs procédés. Pour l'état-major, qui forme un corps fermé, il a suffi de rendre la proportion entre le nombre des majors et celui des capitaines plus grande que dans les différentes armes : cette proportion est presque triple de celle qui existe dans les régiments. L'avancement par corps donne, dans ces conditions, une avance considérable aux officiers d'état-major, avance qu'ils conserveront dans la suite de leur carrière, puisqu'à partir du grade de lieutenant-colonel, l'avancement a lieu à l'ancienneté sur toute l'armée. Pour les officiers de l'adjudanture, du ministère de la guerre et des écoles, qui comptent dans les corps de troupe ou sont placés à la suite de ces corps, on ne peut employer ce procédé. On accélère dans ce cas l'avancement de l'officier par une mutation combinée de façon à lui faire gagner des rangs; tel par exemple qui, dans son ancien régiment, avait le numéro 10 à l'ancienneté, aura dans son nouveau corps le numéro 2. Ou encore, au moment de la mutation, on majore l'ancienneté réelle de plusieurs mois, parfois d'un ou deux ans. C'est grâce à ces

procédés que les officiers d'avenir arrivent jeunes encore au grade de major, et qu'on obtient en définitive le rajeunissement cherché pour les grades supérieurs.

Le système d'avancement par corps pour les grades inférieurs présente un grave inconvénient; il donne naissance à des inégalités notables et injustifiées dans l'ancienneté respective des officiers des différents corps, inégalités qui vont en croissant à mesure que les officiers avancent dans la carrière. On a cherché récemment à remédier dans une certaine mesure à ce grave défaut du système d'avancement ; d'après une décision du mois de septembre 1893, le classement des capitaines ayant droit à la solde de première classe s'effectue maintenant sur l'ensemble de l'arme et non plus par corps de troupe; cette disposition a son importance au point de vue de la situation pécuniaire des capitaines, le passage de la deuxième classe à la première représentant une augmentation de solde de 145 à 150 fr. par mois. Mais en somme, ce n'est là qu'un palliatif insuffisant.

Le système de l'avancement à l'ancienneté sur toute l'armée pour les grades supérieurs semble au premier abord avoir aussi de sérieux inconvénients. Prenons une arme déterminée, comprenant par exemple cent emplois de colonel; le hasard des promotions à l'ancienneté amènera dans cette arme tantôt plus, tantôt moins de cent colonels, et pourtant il est admis que, jusqu'au grade de major-général inclusivement, on ne saurait appeler un officier à exercer un commandement en

dehors de son arme d'origine. Il semble donc qu'il y aura fréquemment des emplois sans titulaires, ou des officiers sans emplois. Mais cet inconvénient n'est qu'apparent, par suite du principe, admis en Allemagne, de l'indépendance du grade et de la fonction. On peut conférer la fonction avant le grade; ainsi un major fera fonction de lieutenant-colonel, et aura toutes les attributions et tous les droits de ce grade, y compris le droit de punir. Inversement, un capitaine, reconnu incapable d'exercer les fonctions de major, mais pouvant encore faire le service comme capitaine, sera maintenu provisoirement dans son ancien emploi, tout en étant nommé au grade supérieur; on dit alors qu'il est capitaine *caractérisé* major. Dès lors, l'écart entre le nombre des emplois correspondant à un grade et celui des officiers titulaires de ce grade n'a plus aucune importance au point de vue du bon fonctionnement du service.

Lorsqu'après un certain nombre d'années d'activité, l'officier vient à obtenir sa retraite ou à démissionner, il n'est pas nécessairement éloigné d'une façon définitive du service. D'abord presque tous les jeunes officiers qui cessent d'appartenir à l'armée active sont nommés officiers de réserve. Parmi ceux qui, après dix ans ou plus de service, ont été retraités avec une pension, beaucoup obtiennent la faveur d'être maintenus *à la disposition* de l'autorité militaire. Un certain nombre de ces officiers *à la disposition* ou en disponibilité est effectivement employé en temps de paix : les uns assurent le ser-

vice des districts de landwehr, comme commandants de districts, officiers de districts ou de contrôle; d'autres ont des emplois dans les bureaux des états-majors ou les magasins d'habillement des corps d'armée. Enfin, quelques officiers retraités, parmi les plus âgés, sont autorisés, sans être astreints à aucune obligation militaire, à porter l'uniforme de leur ancien corps en y ajoutant certains insignes.

Passons à la rémunération des services de l'officier. En Allemagne, comme dans tous les pays qui entretiennent des armées nationales, l'État assure l'existence matérielle de ses officiers en leur fournissant une solde; mais il n'a pas la prétention de payer ainsi tous les services, toute l'intelligence et le travail, tout le dévouement qu'il leur demande. Nul budget n'y suffirait, déclare le major de Goltz, et on ne peut dédommager les officiers qu'en honneurs. « Il faut de toute nécessité au corps d'officiers une situation privilégiée dans l'État... En concédant au corps d'officiers des privilèges sociaux, l'État fait un placement pur et simple. L'excès même des préjugés de caste que l'officier peut contracter en se voyant traité dans ses jeunes années autrement et mieux que ses camarades d'âge, cet excès est un bien; sur le champ de bataille, ces préjugés rapporteront gros à la patrie. » Et il conclut ainsi : « Payer en honneurs » cette carrière de dévouement, c'est la « payer à bon marché ».

Donnons donc d'abord une idée de la solde et des indemnités attribuées en Allemagne aux officiers; puis

nous examinerons avec quelques détails la situation de l'officier dans le monde, le rang qu'il y occupe, les honneurs qu'on lui rend.

La solde proprement dite est attribuée à la fonction et non au grade; un capitaine *caractérisé* major touche la solde de capitaine; un capitaine faisant fonction de major touche en général la solde de major. Dans certains grades, la solde varie avec l'ancienneté dans le grade. Nous donnerons, à titre d'exemple, le montant de la solde brute mensuelle afférente à quelques emplois : un sous-lieutenant d'infanterie touche 93 fr. 75 c.; un sous-lieutenant d'artillerie de forteresse ou du génie 123 fr. 75 c.; un capitaine de deuxième classe dans l'infanterie touche 225 fr.; un capitaine de 1re classe, 375 fr.; un major, 562 fr. 50 c.; un major-général touche 937 fr. 50 c.; un feld-maréchal 1,250 fr. Comme on le voit, les officiers subalternes sont très peu payés; aussi les candidats officiers ne sont-ils admis par les chefs de corps que dans le cas où leurs familles s'engagent à leur servir une pension; souvent même les colonels des régiments ont élevé très haut le taux de ces pensions, et l'empereur Guillaume II a dû, par son rescrit du 20 mars 1890, leur prescrire d'abaisser à ce sujet leurs prétentions; il leur permet encore d'exiger une pension mensuelle de 55 fr. environ dans l'infanterie, de 170 fr. dans la cavalerie. Toutefois il faut reconnaître que, si la solde brute indiquée ci-dessus est très faible, au moins jusqu'au grade de capitaine, les indemnités et accessoires de solde sont accordés large-

ment, lorsque le besoin en est constaté; il existe une indemnité de logement pour tous les officiers, une indemnité de table pour les officiers subalternes; en cas de changement de résidence, résultant d'une promotion ou d'une mutation, les officiers ont droit à une indemnité, que déterminent deux tarifs distincts, l'un pour ceux qui sont mariés ou chefs de famille, l'autre pour les célibataires. Par exemple un capitaine marié touche 375 fr. comme frais généraux de déplacement, et 10 fr. comme frais de transport par dizaine de kilomètres; un capitaine célibataire touche la moitié de ces indemnités.

Si l'Allemagne paie peu ses officiers en argent, en revanche elle les rémunère largement en honneurs. On peut dire que l'officier, si modeste que soit son grade et quelle que soit son origine, occupe une situation hors de pair dans la société prussienne. Cette situation est officiellement consacrée par un document d'une importance capitale au point de vue des honneurs et des préséances, le *Règlement sur les rangs à la Cour*. Ce règlement dispose que tous les officiers sans exception sont admis à la Cour. Parmi les fonctionnaires civils au contraire, ceux-là seuls qui occupent une situation élevée jouissent de ce privilège envié; ainsi, dans la magistrature, les présidents de chambre à la Cour d'appel de Berlin et les premiers présidents des Cours d'appel provinciales ont leur entrée libre à la Cour et prennent rang entre les colonels et les lieutenants-colonels; mais les conseillers des Cours d'appel ne peuvent

s'y présenter que lorsqu'ils y ont été spécialement invités. Un sous-lieutenant est admis de droit. Jamais d'ailleurs des honneurs militaires, de quelque nature qu'ils soient, visite, escorte d'honneur, cortège funèbre ou salut, ne sont rendus à un fonctionnaire, si haut placé qu'il soit dans l'ordre administratif[1]. Ces règles d'étiquette, qui ont une importance capitale dans les milieux traditionnels et dynastiques, résument une multitude de nuances subtiles, difficiles à saisir et presque impossibles à rendre, qui, se retrouvant dans la vie de chaque jour, placent l'officier au sommet de la hiérarchie sociale. C'est ainsi que personne en Prusse ne parlera à un officier sans le désigner par son grade, tandis que, pour beaucoup de personnages administratifs, on négligera volontiers cette marque de politesse. Fait insignifiant, à le prendre isolément ; mais rapprochons-le de cent autres analogues, et de cet ensemble résultera d'une façon irrécusable la preuve du prestige attaché à la position de l'officier, prestige dont il a conscience et qu'il sait fort bien exploiter. Le major de Goltz, nous l'avons vu plus haut, affirme que l'excès des préjugés de caste ainsi développés chez les officiers est un bien. Sans doute, si l'on se place uniquement au point de vue de l'armée; mais il est permis de croire que beaucoup de personnages civils, instruits, bien élevés, occupant dans la société une situation très honorable, doivent se trou-

1. Sauf les honneurs dus aux ambassadeurs étrangers et aux dignitaires des plus hauts ordres de chevalerie.

ver parfois profondément blessés des allures présomptueuses et arrogantes affectées par un grand nombre d'officiers. Quoi qu'il en soit, personne ne se révolte; l'esprit militaire, si profondément gravé dans l'âme de l'Allemand et particulièrement du Prussien, fait passer sur bien des choses, qui paraîtraient tout à fait inacceptables chez nous; et d'autre part on sait que toute résistance serait inutile, et viendrait toujours en définitive se briser contre l'implacable volonté de l'empereur, qui tient par-dessus tout à conserver l'esprit de corps parmi ses officiers.

Le gouvernement allemand a beaucoup fait et fait chaque jour davantage pour favoriser le développement de cet esprit de corps et les progrès de la camaraderie. L'esprit de corps existe à n'en pas douter. Quant à la camaraderie, est-elle aussi franche et loyale qu'on pourrait le désirer? les différences sociales entre nobles et roturiers ne persistent-elles pas sous l'uniforme? Question délicate que nous nous contenterons de poser. Toujours est-il que l'État fait beaucoup de dépenses pour la construction des casinos, l'aménagement des logements d'officiers dans les casernes, afin de forcer en quelque sorte les relations de camaraderie, et de resserrer les liens de la famille militaire. Peut-être beaucoup préféreraient-ils un peu plus d'indépendance, un peu de cette liberté d'allures qui fait les esprits larges et développe les qualités personnelles; mais telle n'est pas la volonté de l'empereur. A Berlin, tous les lieutenants et sous-lieutenants garçons logent à la caserne;

dans les garnisons de province, ce résultat n'est pas encore obtenu, faute de locaux convenables, mais on s'en rapproche le plus possible. Tous les officiers subalternes garçons sont tenus de prendre un repas par jour au casino : c'est le dîner, qui a lieu vers une heure de l'après-midi. Le casino est un établissement important, appartenant généralement à l'État, et comprenant, outre les salles à manger, une bibliothèque, des salles de lecture et de conférences, et divers autres locaux. Les officiers mariés, les capitaines et les officiers supérieurs y viennent souvent : on utilise les salles de conférences pour les votes et toutes les réunions d'officiers. Le soir, on ne mange pas au casino ; beaucoup d'officiers se font apporter chez eux un repas très sommaire par leur ordonnance ; d'autres soupent à la brasserie ; dans les deux cas la bière arrose largement ce souper, et souvent aussi le prolonge.



La bière, pour ne pas parler des autres boissons, occupe en effet une très grande place dans les distractions militaires allemandes, et les cas d'ivresse ne sont pas rares. Nous pourrions citer à ce sujet plus d'un exemple. Mais, en cette matière, nous préférons laisser parler

les Allemands eux-mêmes, et nous nous contenterons de traduire, aussi littéralement que possible, un passage du livre publié en 1892 par le colonel Schaible, officier prussien en retraite. Ce livre, intitulé : *Devoirs sociaux et professionnels de l'officier allemand*, est un ensemble de conseils adressés aux aspirants-officiers et aux jeunes officiers. Nous extrayons le passage suivant du chapitre relatif à l'esprit de corps. « S'il arrivait, dit le colonel Schaible, qu'à l'occasion d'une fête ou d'un repas de corps, un camarade s'enivrât, ses plus proches voisins ont le devoir de prendre soin de lui à tout égard, afin d'éviter absolument un scandale, qui pourrait mettre en danger ou amoindrir l'honneur de l'état d'officier. Comme de plus l'expérience a montré que la plupart des discussions et des querelles prennent naissance lorsqu'on est excité par le vin ou que l'on s'est enivré, ce sera toujours un devoir strict pour les camarades d'agir d'une manière préventive et d'intervenir à temps. » Et plus loin l'auteur cite cette phrase de Frédéric le Grand : « La plupart des querelles ont pour cause des bagatelles, lorsque les officiers sont ivres. » Nous rapprocherons de ces conseils du colonel Schaible les menaces des empereurs Guillaume Ier et Guillaume II à l'adresse des officiers qui se livrent aux jeux de hasard ou cherchent à s'enrichir par des moyens d'une honorabilité douteuse. Telles sont, de leur propre aveu, les faiblesses des officiers allemands. En revanche peu d'amourettes.

Ces questions du jeu dans l'armée et des querelles

après boire, sur lesquelles nous ne voulons pas insister, nous amènent tout naturellement à parler des *tribunaux d'honneur.* Le but de cette institution est indiqué, en termes assez vagues, dans une ordonnance de l'empereur Guillaume Ier, en date du 2 mai 1874 : « Les tribunaux d'honneur, dit-il, ont pour devoir : 1° de procéder selon les règles exposées dans la présente ordonnance contre les officiers dont la conduite blesse les sentiments d'honneur ou de convenance du corps d'officiers, et de prononcer l'exclusion des membres indignes, lorsqu'il est nécessaire d'appliquer cette mesure pour maintenir l'honneur du corps ; 2° de disculper les officiers dont l'honneur aurait été compromis par des soupçons qui n'auraient pu être dissipés par d'autres moyens. » Les officiers de l'armée active, de la réserve et de la landwehr, les officiers *à la disposition* et ceux qui ont obtenu le droit de porter l'uniforme en quittant le service, sont justiciables des tribunaux d'honneur. Suivant le grade ou la position de l'inculpé, la composition du tribunal compétent diffère ; aussi nous bornerons-nous à indiquer à titre d'exemple cette composition dans le cas où il s'agit de juger un officier de l'armée active, du grade de capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant, appartenant à un régiment. Ici l'honneur du corps est en jeu : le tribunal est composé de tous les officiers du régiment, sous la présidence du colonel. Un *conseil d'honneur* composé d'un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, tous trois nommés par les officiers du corps, est chargé de l'instruction et de la

conduite des affaires. L'enquête est faite par écrit; il en est donné lecture au tribunal d'honneur réuni en séance. Après que l'inculpé a présenté ou fait présenter sa défense, le tribunal tient conseil sous la direction du colonel, entend la lecture de l'opinion du conseil d'honneur et procède au vote : les membres du conseil d'honneur votent les premiers; puis les membres du tribunal d'honneur par rang d'ancienneté, en commençant par le moins ancien, et le colonel en dernier, donnent leurs voix au conseil d'honneur. Le jugement du tribunal est rédigé, puis transmis par la voie hiérarchique à l'empereur, auquel est réservé le droit de décision souveraine. La peine la plus sévère est prononcée dans le cas où le tribunal a conclu « à la culpabilité comme ayant entaché l'honneur du corps d'officiers avec circonstances aggravantes » ; l'inculpé est alors exclu du corps d'officiers.



III

Les officiers de l'armée active seraient en temps de guerre secondés dans leur rôle difficile par les officiers de réserve et de landwehr. Suivant le principe allemand, d'après lequel les officiers forment une classe et les sous-officiers une autre classe, absolument distincte de la première, les officiers de complément ne sont pas recrutés, même en partie, parmi les anciens sous-officiers; ils sont choisis parmi des jeunes gens, appartenant aux classes élevées de la nation, et astreints à une préparation militaire spéciale. Il est entendu que les officiers de l'armée active, démissionnaires ou retraités, qui peuvent encore rendre des services à l'armée, passent avec leur grade dans la réserve ou la landwehr; mais le nombre de ces officiers est relativement très faible, et on peut dire qu'en somme les cadres de complément de l'armée allemande sont alimentés par les anciens volontaires d'un an.

Pour bénéficier de l'engagement volontaire d'un an, il faut appartenir à une bonne famille et passer avant d'entrer au régiment un examen écrit et oral. C'est une première sélection. La seconde ne se fait pas attendre. Vers la fin du troisième mois de service, le colonel désigne parmi les volontaires ceux qui lui paraissent susceptibles de devenir un jour officiers de réserve; ceux-là seront dès lors soumis à une instruction spéciale,

théorique et pratique, confiée à des officiers particulièrement aptes. Comme cela a toujours lieu en Allemagne, l'éducation morale n'est point oubliée ; les instructeurs insistent sur les devoirs d'état de l'officier, la dignité, le respect de soi, et en général tous les devoirs sociaux. Vers la fin de leur année de service, ceux qui se présentent bien devant la troupe et paraissent s'être assimilé suffisamment les différentes parties de l'instruction subissent *l'examen d'aspirant-officier ;* on leur fait commander une section, exposer une question de service en campagne, une question relative à l'instruction du tir, ou d'autres d'une portée analogue, tout cela suivant les ordres du colonel, qui exerce sur cette préparation des volontaires d'un an une surveillance constante. Les candidats qui réussissent reçoivent un certificat d'aptitude, sont nommés aspirants-officiers de réserve et renvoyés comme sous-officiers dans leurs foyers.

Dans les deux années qui suivent, les aspirants-officiers sont en général rappelés à leur corps d'origine pour deux périodes d'instruction, chacune de huit semaines. Pendant la première, ils font le service de sous-officier, et, à la fin, ils passent *l'examen d'officier de réserve,* puis sont renvoyés avec le grade de *vice-feldwebel*[1]. Pendant la seconde, ils font à l'essai le service d'officier, et, à la fin, passent un examen pratique. D'après le résultat de cet examen, et aussi d'après

1. Sous-officier qui, dans la compagnie, prend rang après le *feldwebel.*

la conduite de l'aspirant en dehors du service, le colonel juge si le jeune homme est digne d'être officier de réserve; dans ce cas il inscrit lui-même son consentement sur le livret matricule.

Mais il reste, comme pour les officiers de l'armée active, la sérieuse épreuve du jugement par les camarades. L'officier de réserve appartiendra à un véritable corps d'officiers, formé par tous les officiers de complément de son district de landwehr, et à la tête duquel se trouve le commandant du district, généralement un lieutenant-colonel en disponibilité [1]. Il ne saurait entrer dans ce corps sans avoir été admis par un vote. Tous les officiers du district prendront part à ce vote; ceux qui ne pourraient se déplacer voteront par écrit. On tiendra compte des relations, de la situation sociale, du degré d'instruction et d'éducation de l'aspirant-officier; on aura constamment présent à l'esprit ce principe, que « l'officier ne doit pas être recruté dans les milieux que fréquente l'homme de troupe ». Si le vote lui est favorable, l'aspirant-officier sera proposé au souverain par le commandant du district; mais il ne pourra être nommé officier de réserve que s'il s'engage par écrit à



Officier de landwehr.

1. Nous donnons dans cet ouvrage à l'expression « en disponibilité » le sens de l'expression allemande « à la disposition » (*zur Disposition*).

servir au moins trois ans en cette qualité; sinon il ne sera proposé que pour le grade de sous-lieutenant de landwehr 1[er] ban; il ne sera d'ailleurs nommé à ce grade qu'après avoir terminé son temps de service dans la réserve, et à condition de s'engager à faire une période de huit semaines dans un corps actif.

Terminons ce qui concerne le recrutement des officiers de réserve en faisant remarquer qu'ils sont généralement affectés au régiment dont le colonel a donné le *consentement nécessaire* pour leur permettre d'être nommés officiers; ce régiment est presque toujours celui où ils ont fait leur volontariat. On voit par là tout l'intérêt que présente pour un colonel l'instruction des volontaires d'un an et des candidats officiers de réserve. Quant aux officiers de landwehr, ils sont affectés seulement à une arme; mais, à part quelques exceptions, ils restent toujours dans leur district.

Disons maintenant quelques mots du service auquel sont astreints les officiers de réserve et de landwehr en temps de paix, et des conditions d'avancement qui leur sont spéciales.

Nous signalerons simplement l'existence des *réunions de contrôle* périodiques, auxquelles les officiers de réserve ou de landwehr sont tenus d'assister en uniforme; ces réunions, quels que soient les officiers convoqués, ne durent qu'un jour. Les officiers de réserve sont en outre convoqués, en général une fois par an, pour des périodes d'instruction qui durent de quatre à huit semaines. Après leurs trois ans de service, ils peuvent, sur

leur demande, être maintenus dans la réserve. Quant aux officiers de landwehr 1er ban, ils sont convoqués uniquement pour les périodes normales d'instruction de landwehr ; ceux de landwehr 2e ban ne font que des stages volontaires.

Les officiers de réserve peuvent être proposés pour l'avancement par leurs chefs de corps ; en cas d'aptitude, ils sont nommés en même temps que l'officier de l'armée active qui marche immédiatement après eux ; il est évident que, sauf dans des circonstances exceptionnelles, ils ne sauraient dépasser le grade de lieutenant, avant d'être versés dans la landwehr. Quant aux officiers de landwehr, ils ne reçoivent d'avancement qu'à la condition d'accomplir un stage spécial de quatre à huit semaines dans un corps actif.



IV

Pour compléter les notions sommaires que nous cherchons à donner sur les cadres de l'armée allemande, nous devons, après avoir parlé de l'officier, dire quelques mots de son auxiliaire immédiat, le sous-officier. Quoiqu'il y ait entre ces deux hommes des relations constantes, quoiqu'ils soient appelés par leurs fonctions mêmes à se connaître et à s'apprécier mutuellement, un abîme les sépare. Ils appartiennent à deux castes distinctes, entre lesquelles les traditions ont placé une barrière qui ne s'abaissera que pour un nombre extrêmement restreint de sous-officiers[1]. Aussi, dans ces dernières années, les exigences et les fatigues du métier ont-elles découragé bien des candidats, et l'on n'a plus trouvé que difficilement des jeunes gens réunissant les conditions indispensables d'intelligence, de moralité et d'aptitudes militaires pour une carrière qui assigne comme limite aux plus ambitieuses espérances le grade de *feldwebel*. Quelques membres du Parlement se sont émus de cette situation, et ont demandé qu'on reconnût à l'élite des sous-officiers le droit d'aspirer à l'épaulette. Ces réclamations sont restées sans écho dans les milieux

---

1 Le sous-officier allemand ne peut être promu officier qu'après une action d'éclat particulièrement brillante : ces promotions sont très rares.

militaires et même se sont heurtées à des résistances que nous trouvons exprimées dans une brochure du général de Boguslawski, l'un des promoteurs de la dernière loi militaire. « Nous commençons, dit-il, par repousser loin de nous cette idée qui hante toujours le parti progressiste de nommer en temps de paix et sans examen les sous-officiers au grade d'officier. Ce serait là battre en brèche les plus solides fondements de notre organisation militaire. »


Sous-officier (infanterie).

Ainsi à côté de la classe sociale constituée en Allemagne par le corps d'officiers, nous en trouvons une autre, celle des sous-officiers. Cette classe est composée d'hommes profondément imprégnés de l'idée du devoir ; ils auraient pu, pour la plupart, mener une vie relativement large et facile, quelques-uns seraient parvenus à la fortune ; ils ont préféré à ces avantages matériels une existence de fatigues et de dévouement, aux ambitions étroitement bornées, jugeant que ce n'était pas acheter trop cher la considération et le respect que tous les Allemands témoignent et ont raison de témoigner au sous-officier.

Les sous-officiers de l'armée allemande ont, comme les officiers, une double origine ; un quart environ provient des écoles militaires de sous-officiers ; ce sont les modèles, ceux auxquels on a inculqué les bons prin-

cipes; ils les transmettront par l'exemple aux autres sous-officiers, plus nombreux, qui n'ont reçu que l'instruction ordinaire des corps de troupe. En ce qui concerne ceux-ci, on a toujours cherché à ne nommer sous-officiers que des rengagés, c'est-à-dire, sous le régime des lois militaires antérieures à 1893, des hommes ayant plus de trois années de service. Les exigences du recrutement avaient, il est vrai, conduit à s'écarter de cette règle, et, en 1891, le nombre des sous-officiers non rengagés s'élevait à 9 p. 100 de l'effectif total. Il est probable qu'à l'avenir tous seront rengagés, au moins dans l'infanterie, par suite de l'application du service de deux ans.

Il existe deux sortes d'écoles pour les jeunes gens qui se destinent au métier de sous-officier; les écoles préparatoires où l'on peut être admis entre quinze et seize ans, et les écoles de sous-officiers proprement dites, plus nombreuses, qui reçoivent les anciens élèves des institutions préparatoires, et en outre des jeunes gens de 17 à 20 ans. Les connaissances exigées pour entrer dans ces différentes écoles sont très élémentaires; les examens ne portent que sur la lecture, l'écriture et les quatre règles. Les institutions préparatoires gardent leurs élèves pendant un an ou deux; ceux qui se trouveraient rebutés par le régime un peu sévère auquel ils sont soumis, peuvent reprendre leur liberté jusqu'à l'âge de la conscription; mais au régiment, ils devront faire deux mois de service actif supplémentaire pour chaque mois passé à l'école, en compensation de l'instruction qu'ils ont

reçue gratuitement. Dans les écoles de sous-officiers proprement dites, l'instruction est aussi gratuite; en échange les élèves s'engagent à servir pendant quatre ans en plus du temps de service légal. La durée des études est normalement de trois ans; quelques sujets privilégiés peuvent cependant ne rester que deux ans à l'école[1]. L'enseignement a un caractère tout élémentaire, et le programme fait une large place aux exercices militaires et à la gymnastique. A l'expiration de leur temps d'études, la plupart des élèves entrent dans l'armée comme *exempts*, et ne passent sous-officiers qu'au bout d'une année au minimum; quelques-uns cependant sortent de l'école comme sous-officiers. Au régiment, les nominations sont faites par le colonel, sur la proposition des capitaines commandants.

L'enseignement des écoles de sous-officiers est complété dans les corps de troupe. On proportionne les cours aux fonctions qu'auront à remplir les élèves; les moins capables suivent avec les rengagés aspirants sous-officiers les cours du premier degré; les plus avancés, ceux qui aspirent au grade de feldwebel, forment une classe supérieure. Pour les sous-officiers de l'artillerie, qui peuvent prétendre aux carrières d'artificier et de garde d'artillerie[2], les cours théoriques prennent encore

---

1. La tendance actuelle est de réduire la durée des études à deux ans pour tous les élèves.

2. *Zeugpersonal,* personnel des établissements de l'artillerie ayant une hiérarchie propre.

plus d'extension; mais on ne perd jamais de vue le but pratique à atteindre.

Nous ne parlerons pas ici des fonctions des sous-officiers dans la compagnie; cette étude trouvera sa place naturelle dans le chapitre consacré à l'infanterie; nous donnerons également dans ce chapitre la description sommaire des insignes de grade. Mais nous dirons quelques mots de certains emplois spéciaux dont les titulaires rentrent dans la classe des sous-officiers, et sur lesquels nous n'aurons plus à revenir. Les tambours-maîtres, les musiciens, clairons et trompettes en pied ont le rang et les insignes des sous-officiers. Ils se distinguent des hommes de troupe, ainsi que les tambours et les fifres, par le port du *nid d'hirondelles,* sorte d'épaulette en drap de la couleur du col ; pour les musiciens en pied, cette épaulette est en galon d'or ; pour les tambours-maîtres et les chefs de musique, elle est en outre frangée d'or. Malgré l'importance qu'on attache en Allemagne à de bonnes musiques militaires, les fonds alloués par le budget pour leur entretien sont assez faibles. Elles conservent néanmoins une valeur très suffisante pour les deux raisons suivantes : d'abord, dans la plupart des corps, les officiers y contribuent par des dons volontaires; puis il est admis que les musiques donnent dans les brasseries et



autres lieux de réunion des concerts payants, tolérance qui permet aux musiciens de se créer en dehors du service des ressources très appréciables, et, par là, facilite beaucoup leur recrutement : l'autorité militaire estime que cette coutume présente peu d'inconvénients, attendu que les musiciens sont presque tous gagistes.



V

Il nous reste, pour terminer cette étude des cadres, à donner une idée des mesures prises pour assurer l'existence des anciens militaires : pensions de retraite, gratifications et emplois civils. Nous y joindrons quelques notions générales sur les décorations les plus répandues dans l'armée allemande.

Les officiers sont, au point de vue de la retraite, assez largement dotés, surtout depuis quelques années; peut-être ces améliorations sont-elles dues aux plaintes dont retentirent maintes fois les milieux militaires au sujet de la parcimonie de l'État. Après dix ans passés sous les drapeaux, l'officier qui cesse d'être apte au service actif a droit à une pension de retraite[1]; il en est de même pour l'officier blessé dans le service, quelle que soit l'époque de sa carrière où s'est produit l'accident. Le minimum de la pension est fixé au quart de la solde; chaque année de service au delà de dix ans entraîne un accroissement de 1/60 jusqu'à un

1. L'incapacité de servir doit toutefois être reconnue par le commandement, d'après l'avis du médecin, le droit absolu à la pension de retraite n'étant acquis qu'à soixante ans d'âge. En pratique, le certificat d'incapacité de servir s'obtient très facilement, et il est tout à fait exceptionnel qu'un officier quitte l'armée après avoir accompli plus de dix ans de service, sans être retraité avec pension.

Le chiffre de la pension dépend du grade que l'officier possède depuis un an au moins.

maximum fixé aux trois quarts de la solde. Notons que le mot solde désigne ici le traitement total de l'officier, y compris les accessoires de solde; par exemple, pour un sous-lieutenant, dont la solde brute est de 1,225 fr., le chiffre qui sert de base au calcul de la pension est de plus de 2,400 fr. Aussi les officiers en retraite peuvent-ils en général vivre assez largement; un capitaine, après 40 ans de service, touche 4,700 fr.; un général de division 14,500 fr., un général commandant de corps d'armée plus de 20,000 fr. Les blessures graves ou les infirmités contractées à la guerre entraînent, comme chez nous, une augmentation de la pension; par exemple, la perte d'un membre donne droit à une augmentation annuelle de 750 fr.

L'État réserve d'autre part aux anciens officiers un grand nombre d'emplois dans les administrations civiles. A vrai dire, c'est là une mesure d'économie, très avantageuse pour le fisc; car, dans un assez grand nombre de cas, on n'admet pas le cumul intégral du traitement civil et de la pension de retraite[1]. Ces emplois civils

1. D'une manière générale, on n'admet pas que la somme de la pension de retraite et du traitement civil dépasse le chiffre qui a servi de base au calcul de la pension, et, dans le cas où cela se produirait, la pension est réduite de façon à ramener le total à ce chiffre. Prenons pour exemple un chef de bataillon retraité à 30 ans de service : le chiffre qui sert de base à l'établissement de sa pension est de 8,162 fr. ; sa pension est de 4,762 fr. S'il touche un traitement civil supérieur à 3,400 fr., il y aura lieu de réduire sa pension. Supposons que ce traitement civil soit de 4,000 fr., la pension sera réduite de 600 fr. et ramenée à 4,162 fr.

Il existe toutefois une dérogation importante à cette règle : lorsque

sont des plus variés; nous en trouverons un certain nombre dans l'administration de l'armée[1]; il en existe dans l'administration des postes, les chemins de fer, les contributions indirectes, les inspections des prisons. Enfin, ce qu'on comprendra assez difficilement en France, un certain nombre d'anciens officiers sont employés à la loterie. Tous doivent faire un stage préalable, avant d'être admis définitivement, quel que soit l'emploi pour lequel ils se présentent.

Jusque dans ces derniers temps, les veuves d'officiers n'avaient droit à une pension que quand le mari était mort à la guerre ou des suites d'une campagne. Aujourd'hui la veuve et les orphelins de tout officier mort en possession d'une pension de retraite touchent une pension qui, pour la veuve, varie entre 200 et 2,000 fr. et, pour chaque enfant, s'élève à 1/5 de la pension de la mère[2]. Notons une disposition de détail assez originale: le taux de la pension est diminué, lorsque la femme était de 15 ans plus jeune que le mari. Le gouvernement allemand espère-t-il par là réduire le nombre de ces unions disparates que l'on désigne, par antiphrase sans doute, sous le nom de mariages de raison?

Les sous-officiers et les simples soldats qui ont vieilli

---

le chiffre qui a servi de base à l'établissement de la pension est inférieur à 5,000 fr., on fait le calcul en lui substituant ce dernier chiffre.

1. Voy. chapitre IV.

2. Si la mère vient à mourir, chaque enfant reçoit 1/3 de ce qu'elle touchait de son vivant.

sous l'uniforme ont droit, eux aussi, à une pension de retraite. Ce droit est acquis au bout de dix-huit ans de service; il l'est également, lorsque l'homme devient invalide par suite d'un accident arrivé dans le service, à condition toutefois qu'il ait passé huit ans sous les drapeaux. Le chiffre de ces pensions est assez faible; ainsi pour un feldwebel, après 36 ans de service, il est de 52 fr. 50 c. par mois; c'est fort peu, si l'on considère que le sous-officier est alors parvenu à un âge assez avancé pour qu'il ne lui soit plus permis d'entrer dans une administration ou un service communal. Diverses gratifications viennent, il est vrai, s'ajouter à la pension proprement dite; tout sous-officier, qui contracte un premier rengagement, touche une prime de 125 fr.; au moment de quitter l'armée, s'il a douze ans ou plus de services, il reçoit 1,250 fr. Les blessures entraînent des augmentations de la pension : 22 fr. 50 c. par mois pour la perte d'un membre, 15 fr. pour incapacité absolue de travail. Mais tout cela serait absolument insuffisant sans les emplois civils. Tout sous-officier qui a servi douze ans sans mériter de graves reproches reçoit un certificat lui permettant de postuler dans une administration civile un emploi, qu'il pourra obtenir après un stage plus ou moins long[1]. A moins d'insuccès dans ce stage, il obtient ainsi un traitement qui s'élève au moins au double du chiffre de sa pension; s'il n'a pas

1. En réalité, à l'heure actuelle, un tiers seulement des sous-officiers ayant droit à un emploi civil en est effectivement pourvu.

droit à une pension, un minimum est fixé par la loi : il est de 1,500 fr. pour les feldwebel, de 1,650 fr. pour les employés militaires ayant rang de sous-officier.

Ces emplois civils assurent réellement l'existence des anciens militaires, et par là contribuent puissamment au bon recrutement des cadres inférieurs.

L'autorité militaire cherche d'autre part à encourager les officiers et les sous-officiers dans la voie des mesures de prévoyance ; elle a fondé pour eux une société d'assurances mutuelles sur la vie, qui a pris une grande extension ; à côté de la compagnie d'assurances fonctionne une caisse d'épargne qui reçoit des versements depuis 12 fr. 50 c. jusqu'à 25,000 fr. et paie un intérêt de 4 p. 100.

Nous ne citerons ici que pour mémoire les hôtels des Invalides appartenant à l'État et les fondations particulières analogues, nous réservant de donner quelques détails sur ce sujet lorsque nous étudierons les établissements militaires.

Mais, après avoir parlé des pensions, qui assurent l'existence matérielle, nous devons dire un mot des décorations, qui sont à juste titre l'orgueil des vieux militaires. La plus haute de toutes, l'Aigle Noir de Prusse, fut instituée par le roi Frédéric I[er] le jour de son avènement. Bien rares en sont les titulaires; car les statuts de l'ordre en fixent le nombre à 30, les membres de la famille royale mis à part; mais la plupart d'entre eux appartiennent à l'armée. Le 18 janvier de chaque année, le roi tient un chapitre solennel de l'Ordre, où tous les chevaliers paraissent en grand costume de gala, le manteau de velours rouge à traîne jeté par-dessus l'uniforme, la croix suspendue à un collier.

L'ordre de l'Aigle Rouge, celui de la couronne, et l'ordre de la Maison de Hohenzollern sont, comme le précédent, accessibles aux civils aussi bien qu'aux militaires; mais les croix obtenues pour faits de guerre se distinguent des autres par les glaives croisés qui les accompagnent.

La Croix de Fer appartient aux seuls militaires, officiers ou soldats, et n'a été décernée que pendant les campagnes contre la France. Frédéric-Guillaume III l'institua en 1813, au moment des guerres de l'indépendance; le roi Guillaume lui donna une nouvelle consécration au moment où éclatait la guerre de 1870.

La médaille militaire n'est, elle aussi, décernée que pour faits de guerre. La médaille *pour loyaux services* est donnée aux officiers après 25 ans passés sous les drapeaux. Les sous-officiers et soldats reçoivent une

médaille particulière après 9, 15 ou 21 ans. Enfin les bons services rendus dans la landwehr sont récompensés par un ruban bleu aux initiales du roi.

Toutes ces décorations sont celles de la Prusse; chaque État secondaire a les siennes, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas; à ce point de vue comme à beaucoup d'autres, on peut considérer qu'on a dit sur l'Allemagne tout ce qu'il y avait à dire, quand on a parlé de la Prusse.



CHAPITRE IV

L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE ET LES SERVICES PROVISOIRES

I



ANS toute armée, il existe, à côté des combattants, un personnel plus ou moins nombreux de non-combattants. Bien des esprits superficiels en contestent l'importance et, de temps à autre, on entend réclamer la réduction des services accessoires. Ceux-ci cependant résistent à toutes ces attaques périodiquement renouvelées : on les modifie, on les réforme, mais loin de les diminuer, on les développe. C'est qu'en effet leur rôle, pour être modeste, n'en est pas moins indispensable ; avant de combattre, avant même de se préparer à la guerre, de confectionner ses armes, de s'instruire, de s'entraîner à la fatigue, il faut vivre ; il faut nourrir le soldat, le vêtir, le soigner quand il est malade. Les services administratifs et accessoires ne remportent pas les victoires, mais ce sont eux qui les rendent possibles. Il nous a donc paru nécessaire de les

passer rapidement en revue avant d'aborder l'étude des armes combattantes.

L'administration de l'armée allemande est dirigée par le *département économique* du ministère de la guerre, à la tête duquel est placé un lieutenant-général. Cinq sections se partagent les différentes affaires et s'occupent respectivement des fonds et caisses militaires, des subsistances, de l'habillement, des indemnités, et des constructions; chacune d'elles a pour chef un officier supérieur ou un *conseiller de guerre*[1].

Les représentants de l'administration dans les corps d'armée sont les fonctionnaires de l'intendance. Dans les corps de troupe nous trouvons deux commissions spéciales, dont l'une s'occupe des prestations en argent et de la comptabilité, l'autre de l'habillement; l'intendance n'exerce ici qu'une action de contrôle.

Les fonctionnaires de l'intendance ne possèdent pas en Allemagne la qualité de militaires. Ils ont une hiérarchie spéciale qui ne comporte aucune assimilation aux grades des officiers. Toutefois quelques-uns d'entre eux, recrutés parmi les officiers de l'armée ayant au moins six ans de grade d'officier, conservent leur titre en entrant dans l'intendance; un ancien capitaine continuera à porter la qualification de ce grade, et cela jusqu'à la fin de sa carrière, quel que soit son rang dans la hié-

1. On donne en Allemagne le titre de conseiller à un certain nombre de hauts fonctionnaires, quelle que soit l'administration à laquelle ils appartiennent.

rarchie des fonctionnaires à laquelle il appartient maintenant. Ainsi s'explique l'opinion erronée d'après laquelle l'intendant en chef de l'armée allemande, pendant la guerre de 1870, aurait été un lieutenant. En réalité, au quartier général du roi de Prusse, les fonctions d'intendant général étaient remplies par le lieutenant-général von Stosch, assisté d'un conseiller privé de guerre et d'un conseiller d'intendance. Les intendants d'armée étaient des fonctionnaires de l'intendance, et quelques-uns d'entre eux ajoutaient à leur titre celui de lieutenant ou de capitaine, parce qu'ils avaient autrefois occupé ce grade dans l'armée. Les fonctionnaires ainsi recrutés dans le corps d'officiers ne constituent d'ailleurs dans l'intendance qu'une faible minorité; le plus grand nombre est choisi parmi les magistrats judiciaires qui sont officiers de réserve. On entre dans l'intendance avec le titre d'assesseur, et on peut devenir par la suite conseiller référendaire, conseiller et enfin intendant.



Intendant.

Dans chaque corps d'armée existe une intendance de corps; de plus il y en a une dans chaque division. L'intendant du corps d'armée, chef des services administratifs de la région, fait partie de l'état-major du corps; il est secondé par des conseillers et des assesseurs, chefs de section; les sections correspondent à celles du dépar-

tement économique du ministère de la guerre. Les intendances divisionnaires sont dirigées en principe par des conseillers d'intendance ou des assesseurs. Mais il arrive souvent que ces fonctions se trouvent remplies par des officiers en activité de service, le nombre des fonctionnaires titulaires n'étant pas suffisant pour remplir toutes les places.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du personnel supérieur, chargé de la direction; le personnel d'exécution qui fonctionne sous ses ordres se recrute parmi les anciens sous-officiers, arrivés à l'âge de la retraite[1]; un certain nombre de ces employés a le rang d'officier en tout temps, d'autres y ont droit seulement en temps de guerre. Nous mentionnerons d'abord les *payeurs*, qui remplissent dans les corps de troupe des fonctions analogues à celles de nos capitaines-trésoriers. Ils comptent parmi les employés militaires supérieurs et ont rang d'officier. Au-dessous d'eux se trouvent des aspirants payeurs; nul ne peut parvenir à la position de payeur avant d'avoir passé par celle d'aspirant et reçu, au régiment d'abord, puis dans les bureaux de l'intendance, une instruction spéciale; les aspirants payeurs ne sont d'ailleurs admis dans les bureaux qu'après avoir fait deux ans de service effectif.

Le service des subsistances comprend un personnel recruté parmi les anciens sous-officiers et divisé en

1. Cependant le service de l'habillement emploie pour le contrôle et la direction de ses magasins un certain nombre d'anciens officiers.

comptables, contrôleurs et employés supérieurs chargés de la gestion des magasins. Au-dessous se trouvent les employés inférieurs, boulangers, mécaniciens, surveillants et garçons de bureau, choisis parmi les anciens militaires qui ont droit à une pension. Enfin les troupes d'administration proprement dites affectées au service des subsistances sont réduites en temps de paix à des cadres, destinés aux boulangeries de campagne; ces hommes, rattachés aux bataillons du train, ou provenant des régiments d'infanterie, sont en général employés dans les grandes manutentions.

Nous ne dirons rien du personnel d'exécution des services de l'habillement, non plus que de celui des *administrations de garnison,* chargé de tout ce qui concerne le logement et le casernement des troupes. Ajoutons seulement que tous ces employés militaires portent l'uniforme dans certaines circonstances; cet uniforme est du type adopté pour l'infanterie, et les employés se distinguent uniquement par l'aigle héraldique qu'ils portent sur la casquette; la couleur des accessoires permet de reconnaître à quelle classe ils appartiennent[1].

Donnons maintenant un aperçu du fonctionnement général des services administratifs. Comme on l'a vu plus haut, l'autorité supérieure est représentée par le département économique du ministère de la guerre. Ce département communique directement ses instructions

1. Cette couleur est blanche pour les payeurs, jonquille pour les subsistances, ponceau pour l'habillement, bleue pour le casernement.

aux intendants des corps d'armée, qui par conséquent ne relèvent pas au point de vue technique des généraux commandants de corps. Les intendances des corps d'armée et des divisions assurent les services de la solde, des subsistances, des administrations de bâtiment; elles s'occupent aussi des dépôts du train et des dépôts d'habillement; en ce qui concerne l'habillement, leur rôle se borne à la direction de ces établissements, chargés de fournir aux corps de troupe les draps et quelques effets spéciaux; tout le reste est fait dans les régiments. Ajoutons qu'en Allemagne le service des constructions militaires est rattaché à l'intendance. Dans chaque corps d'armée, l'intendant a la direction de ce service, et sous ses ordres nous trouvons des *conseillers de bâtiments et d'intendance*, des *inspecteurs des constructions*. Seule, la construction des forteresses est laissée aux officiers du génie. En Saxe cependant, ces derniers s'occupent de tout ce qui concerne les bâtiments militaires.



Administrateur des magasins. Habillement.

Il serait fort intéressant à bien des points de vue d'étudier en tous détails les nombreux magasins et établissements[1] de l'intendance allemande. Le cadre de

1. La plupart des grandes garnisons possèdent des boulangeries mi-

cet ouvrage ne nous permet pas de le faire. Nous nous contenterons donc de donner la description du plus original de ces établissements, la fabrique de conserves de Mayence.

Le ravitaillement des masses considérables qui constituent les armées modernes présente des difficultés souvent insurmontables, si l'on s'astreint à ne distribuer que des vivres frais; les conserves, peu encombrantes, susceptibles d'être expédiées à de très grandes distances, d'attendre sans crainte d'avaries, rendent alors de très grands services. Les Allemands en firent l'expérience pendant la guerre de 1870, en particulier lors du siège de Paris. Le pays épuisé ne fournissait plus de vivres; les transports, d'ailleurs défectueux, étaient absolument insuffisants pour amener le bétail et les autres denrées nécessaires à l'armée. Aussi celle-ci fut-elle heureuse d'avoir alors à sa disposition les fameuses *saucisses aux pois*, que lui expédiaient une fabrique provisoire établie à Berlin dès le début de la campagne, et une succursale installée à Mayence. Nous donnerons une idée suffisante du rôle que jouèrent ces conserves pendant la guerre en disant que les deux fabriques dont nous venons de parler fournirent en tout 40 millions de rations. La campagne terminée, le maréchal de Manteuffel provoqua l'établissement d'une fabrique provisoire à Nancy ; bientôt après on se décida à

---

litaires ; quelques-unes, très peu nombreuses, ont en outre des boucheries spécialement affectées à l'armée.

créer à Mayence une organisation définitive et grandiose.

La fabrique de Mayence fournit aujourd'hui à l'armée de très nombreux produits : soupes aux pois, aux lentilles, au pain[1]; conserves de viande; choucroûte, pommes de terre, haricots comprimés; tablettes de pain et de farine, également comprimées, etc.; rien ne manque pour composer des menus complets et variés. On a même pensé aux animaux; Mayence fabrique pour les chevaux des biscuits, obtenus en comprimant un mélange d'avoine, de maïs, de pain, de pois et de farine.

La fabrique, établie sur un terrain triangulaire dont la base a 350 mètres de longueur, se compose d'un bâtiment central et de quatre constructions moins importantes formant ailes. Dans le bâtiment central sont installés les magasins et la meunerie. Les moulins comprennent six paires de meules et neuf cylindres; en douze heures de travail on y moud normalement de 350 à 400 quintaux de grains; mais des dispositions sont prises pour permettre de doubler la production en cas de nécessité. Dans les ailes sont installés les abattoirs, la boucherie, les cuisines; la machinerie, le dépôt de charbon; les presses et les ateliers d'empaquetage; la boulangerie. Les opérations accessoires sont facilitées par l'existence de nombreux appareils mécaniques : tire-sacs

1. Les soupes au pain sont obtenues en mélangeant à la farine comprimée du jus de viande, de la graisse, des épices.

pour faire passer les céréales de la cour dans les greniers disposés au-dessus du moulin ; engins divers destinés à pelleter et à nettoyer le grain ; propulseurs pour le projeter sous les meules, etc. Une double canalisation amène l'eau dans les différents bâtiments, puis la reprend dès qu'elle est devenue impure pour la rejeter dans un égout qui aboutit directement au Rhin. Enfin l'établissement est complété par une usine à gaz et des étables pour le bétail.

La viande subit d'abord une première cuisson; elle est alors mélangée aux épices et à la gelée, puis mise en boîtes et cuite une seconde fois; les boîtes sont emmagasinées dans une cave, et on les visite fréquemment pour s'assurer de leur bonne conservation. Quant à la farine, elle passe directement du moulin dans un grenier situé au-dessus de la boulangerie, de sorte qu'il est très facile de l'amener ensuite dans les pétrins.

Dans les ateliers d'empaquetage s'exécute une foule d'opérations de détail : on mélange les différentes substances qui entrent dans la composition des soupes, on confectionne les tablettes, on les enveloppe de papier parchemin ou de papier d'étain, on y joint une notice indiquant le mode d'emploi, etc., etc.

Un officier allemand estimait il y a quelques années qu'au cours d'une campagne, l'armée allemande aurait besoin journellement de 600,000 portions de café, 100,000 rations de viande de conserve, 100,000 de légumes, 60,000 de pain comprimé, 20,000 rations de biscuit pour les chevaux. L'outillage existant est lar-

gement suffisant pour assurer cette production; il permettrait d'approvisionner en outre la marine[1].

1. L'administration militaire a créé, il y a quelques années, une autre fabrique de conserves à Spandau. Mais il paraîtrait que, par suite d'une mauvaise direction, les produits qu'elle a livrés se sont trouvés très défectueux, et qu'actuellement elle est en voie de réorganisation.



II

Parmi les services accessoires, le service de santé mérite particulièrement notre attention; nous l'étudierons avec quelques détails; nous serons plus brefs en ce qui concerne les aumôniers et la justice militaire.

Les médecins militaires sont, parmi les non-combattants, les seuls qui soient complètement assimilés aux officiers. La direction du service médical au ministère de la guerre est confiée à un médecin inspecteur, dont le grade correspond à celui de lieutenant-général. Dans chaque corps d'armée nous trouvons un médecin principal qui prend rang parmi les officiers supérieurs du grade de colonel et de lieutenant-colonel. Le service de santé de la division est centralisé entre les mains d'un médecin-major de première classe [1], du rang de major, qui est, en dehors de cette fonction, attaché à un régiment. Enfin les autres emplois de médecins dans les corps et les hôpitaux sont occupés par des médecins-majors de seconde classe et des médecins militaires du rang de capitaine; ceux-ci sont secondés par les médecins assistants de première et de seconde classe, assimilés aux lieutenants et aux sous-lieutenants.

La plupart des médecins militaires de l'armée prussienne sont formés dans les deux écoles installées à

1. *Oberstabsarzt.*

Berlin, l'*Institut Frédéric-Guillaume* et l'*Académie de médecine militaire*. Jusque dans ces dernières années, le nombre total des élèves qu'on y recevait annuellement était fixé à 210; l'augmentation récente de l'effectif de paix de l'armée entraînera probablement un plus grand nombre d'admissions à ces écoles. Les élèves de l'Institut Frédéric-Guillaume sont logés, chauffés et éclairés aux frais du gouvernement; ils font gratuitement leurs études de médecine. Les élèves de l'Académie militaire ne sont logés que pendant les derniers semestres de leurs études médicales; l'allocation en argent qui leur est accordée par le gouvernement est aussi plus faible que celle de leurs camarades [1]. En échange de ces avantages, l'État exige des jeunes gens l'engagement de rester un certain temps dans l'armée en qualité de médecins militaires.

Les candidats médecins suivent les cours de l'Université et subissent les mêmes examens que les médecins civils; il leur est fait en outre des conférences spéciales par les médecins militaires attachés à l'Institut Frédéric-Guillaume et à l'Académie. Au cours de leurs études, ils accomplissent une période d'instruction de six mois dans un régiment de la garde. Ces études terminées, ils sont nommés médecins auxiliaires, mais restent encore un an à l'école, pour se perfectionner

1. Les élèves de l'Institut Frédéric-Guillaume touchent 30 marks (37 fr. 50 c.) par mois, ceux de l'Académie de médecine militaire 15 marks (18 fr. 75 c.).

dans le service d'hôpital[1], et passer leur examen professionnel[2]. Alors seulement ils sont envoyés dans les régiments, et nommés médecins assistants après les formalités d'élection dont nous avons déjà parlé pour les officiers.

Telle est l'origine de la majeure partie des médecins militaires qui servent en Prusse. Dans les autres États, les médecins de l'armée se recrutent exclusivement parmi les étudiants des facultés. Tous les étudiants en médecine doivent un an de service militaire; mais ils peuvent partager cette année en deux périodes : une première de six mois, accomplie à un moment quelconque de leur temps d'études, et pendant laquelle ils reçoivent l'instruction ordinaire du soldat; une seconde, également de six mois, accomplie en qualité de médecin volontaire, lorsqu'ils ont acquis leur certificat de capacité. Ils sont en général classés dans la réserve en qualité de médecins auxiliaires, et peuvent, après un nouveau stage de six semaines dans un corps de troupe, être proposés pour le grade de médecin assistant. Ceux qui désirent servir dans l'armée



Médecin.

1. A l'hôpital de la Charité.

2. *Staatsexamen,* examen qui donne le droit d'exercer la médecine, et qui, en Allemagne, est indépendant du doctorat.

active en qualité de médecins militaires doivent d'abord obtenir le titre de médecin auxiliaire ; ils font ensuite un stage de trois mois, et peuvent alors être proposés pour le grade de médecin assistant.

Des dispositions sont prises pour permettre aux médecins militaires de perfectionner leur instruction dans le cours de leur carrière ; vingt-quatre d'entre eux remplissent à l'Institut Frédéric-Guillaume les fonctions de répétiteur, et mettent ce passage à Berlin à profit pour se tenir au courant des progrès de la science. D'autre part, un cours de médecine opératoire est fait tous les ans par les professeurs de la faculté de Berlin à des médecins militaires de tous grades ; il y a deux séries de cours, durant chacune trois semaines ; chaque série est suivie par trente auditeurs. Des institutions analogues fonctionnent en Bavière, en Saxe et dans le Wurtemberg.

Les médecins des corps de troupe et ceux des hôpitaux sont secondés par les *aides de lazaret*, personnel militaire recruté parmi les simples soldats qui ont au moins un an de service. Après avoir reçu une instruction spéciale dans les hôpitaux, ces hommes acquièrent le titre de sous-aide de lazaret, correspondant au grade d'exempt ; ils peuvent par la suite s'élever dans la hiérarchie des sous-officiers.

Les aides de lazaret sont les auxiliaires immédiats des médecins et ne doivent pas être confondus avec les infirmiers, qui remplissent des offices plus vulgaires. Ceux-ci sont choisis parmi les soldats qui font

leur première année de service et qui se présentent volontairement pour ces fonctions.

En dehors de ces employés permanents, un certain nombre d'hommes reçoivent dès le temps de paix l'instruction de brancardiers, de façon à pouvoir en campagne recueillir les blessés et les transporter aux postes de pansement. Pendant les mois d'hiver, ces hommes, au nombre de trois par compagnie, sont initiés par les soins d'un médecin du régiment à la pratique des pansements; on leur donne en même temps quelques notions d'anatomie. Plus tard ils prennent part à des manœuvres d'une durée moyenne de dix jours, pour lesquelles on réunit tous les brancardiers appartenant aux troupes à pied en garnison dans la région de corps d'armée. Les blessés sont figurés par les hommes d'une compagnie d'infanterie; chacun d'eux porte une fiche donnant le nom, l'emplacement et la nature de sa blessure imaginaire; le brancardier doit le panser suivant les règles qui lui ont été enseignées, lorsque ce travail est de sa compétence; sinon, aidé de ses camarades, il transporte le blessé à l'ambulance, pour le faire visiter par le médecin; parfois le cas est réputé grave, et un nouveau voyage conduit le patient à l'hôpital



de campagne; là se termine enfin son rôle, et le gaillard, heureux de se retrouver bien portant après cette longue comédie, regagne allègrement la garnison voisine.

Malgré toutes les mesures que nous venons d'examiner, le personnel de santé entretenu en temps de paix serait de beaucoup insuffisant en cas de guerre; on s'en rendra compte par cette simple observation, qu'en 1870-1871, plus de 47,000 personnes furent employées dans les différentes branches du service sanitaire. Il ne saurait du reste en être autrement, et la véritable solution du problème se trouve dans l'organisation de sociétés civiles de secours aux blessés, qui apporteront leur aide en temps de guerre et permettront de maintenir en première ligne la plus grande partie du personnel militarisé. Ces sociétés ont déjà joué un rôle important dans la dernière guerre franco-allemande; le comité de Berlin disposa pendant la campagne d'un capital de plus de 60 millions de francs, qui fut employé à améliorer la situation des blessés. Depuis lors les sociétés de secours sont devenues plus puissantes, plus disciplinées : elles seraient du reste aidées très efficacement dans leur tâche par les *Sociétés de vétérans* et la *Société d'infirmiers*. Les sociétés de vétérans comprennent presque tous les anciens soldats libérés du service, répartis entre les diverses sociétés provinciales. Un grand nombre de vétérans se soumettent à des exercices pratiques en vue d'acquérir l'habileté nécessaire pour soigner les malades; ils possèdent tout un matériel de campagne acquis au moyen des fonds des sociétés et de

subventions de l'État. La Société des infirmiers a une organisation indépendante, et réunit actuellement plus de 2,000 associés.

Toutes ces associations, ainsi que la *Société des dames allemandes*, les ordres hospitaliers de Saint-Jean, de Malte, l'ordre bavarois de Saint-Georges sont placés sous l'autorité d'un commissaire impérial, qui, sans être lui-même membre de la Croix-Rouge, règle les rapports entre l'autorité militaire et les sociétés. Il a pour délégués les présidents des sections, et c'est lui qui en temps de guerre déterminerait le rôle de chacune d'elles. Rappelons que c'est uniquement dans le service des étapes, des trains sanitaires et des hôpitaux de l'intérieur que l'institution de la Croix-Rouge sera autorisée à fonctionner : malgré cette restriction, il lui reste un vaste champ d'action et les services qu'elle rendra seront considérables.



Nous ne dirons qu'un mot des pharmaciens militaires. En temps de paix, il n'y a qu'un pharmacien titulaire par corps d'armée; il est chargé de la direction générale du service, dont les agents d'exécution sont des étudiants en pharmacie, affectés aux hôpitaux et placés sous la surveillance immédiate des médecins. En temps de guerre, le service serait assuré par les pharmaciens soumis par suite de leur âge aux obligations militaires.



Pharmacien. Infirmier.

Passons aux *aumôniers*. En temps de paix comme en temps de guerre, l'armée allemande a son clergé spécial, à la tête duquel se trouvent deux grands-aumôniers, l'un catholique, l'autre protestant. A chaque division sont attachés deux pasteurs protestants ; cet échelon de la hiérarchie ne comprend pas de prêtres catholiques. Dans les garnisons, des pasteurs et des prêtres sont affectés à l'armée. En temps de guerre, les grands-aumôniers et les pasteurs de division marchent avec les unités auxquelles ils appartiennent ; au-dessous d'eux le service est assuré par des ecclésiastiques des deux religions en nombre suffisant.

Les aumôniers jouissent en Allemagne d'une grande considération; plusieurs de ceux qui suivirent les troupes dans la dernière campagne sont devenus popu-

laires. Nous aurons l'occasion de constater par la suite quel rôle important l'idée religieuse joue dans l'armée allemande, et avec quelle sollicitude les souverains se sont de tout temps attachés à développer chez le soldat le respect et la pratique de la religion.

Donnons enfin quelques renseignements sur la *justice militaire*. Ce qui frappe d'abord, c'est l'existence d'un personnel permanent, composé de fonctionnaires qui ne se recrutent pas parmi les officiers, mais parmi les gradués en droit, et qu'on appelle *auditeurs*. Tous ces fonctionnaires dépendent de l'auditoriat général, dont le siège est à Berlin, et qui, en dehors de ses attributions de surveillance, fonctionne comme haute cour de justice en ce qui concerne les affaires militaires. La Bavière, la Saxe et le Wurtemberg[1] ont chacun une organisation spéciale, qui ne diffère pas essentiellement de celle de la Prusse; nous ne nous occuperons que de cette dernière.

Il y a deux degrés de juridiction militaire : le premier comprend les tribunaux de corps d'armée, de division, de garnison et de régiment, qui fonctionnent comme chambres des mises en accusation; le second comprend les conseils de guerre. Les tribunaux sont présidés respectivement par les généraux commandants de corps, les généraux de division, les gouverneurs et les chefs de corps. Les généraux sont assistés par un ou deux

1. Le Wurtemberg possède encore un code de justice militaire spécial, mais seulement à titre provisoire.

auditeurs; dans les régiments, l'instruction est faite par un officier de police judiciaire distinct pour chaque bataillon. Les auditeurs sont aidés, lorsqu'il y a lieu, par des officiers spécialement désignés, et qui leur sont momentanément adjoints. Toutes les affaires qui peuvent entraîner une peine plus grave que les arrêts et toutes celles qui concernent les officiers, ne sont pas du ressort des tribunaux de régiment.

L'instruction faite, le président du tribunal décide si l'affaire doit être portée devant un conseil de guerre [1], ou s'il y a lieu d'appliquer seulement des peines disciplinaires. Dans le premier cas, la réunion du conseil est ordonnée par le président du tribunal de mise en accusation. Le conseil de guerre se compose de cinq groupes de membres de grades différents, le moins élevé dans la hiérarchie étant de grade égal à celui de l'accusé; il comprend en outre l'auditeur ou l'officier de police judiciaire qui a été chargé de l'instruction. L'auditeur expose les faits, établit ses conclusions; les membres de chaque groupe se concertent ensuite sur les différentes questions; les voix sont recueillies en commençant par les plus jeunes. Les arrêts ne sont exécutoires qu'après avoir reçu l'approbation de l'officier qui a ordonné l'enquête, ou du ministre de la guerre, ou, dans un certain nombre de cas, du roi lui-même.

1. Il y a deux sortes de conseils de guerre, le *Kriegsgericht,* pour les affaires graves concernant les sous-officiers et soldats et pour toutes celles qui concernent les officiers; le *Standgericht* pour toutes les autres.

Les peines qu'édictent les conseils de guerre sont, en dehors de la peine capitale, la détention dans une maison centrale, une prison, une forteresse, et les arrêts. La condamnation à la détention dans une maison centrale entraînant l'exclusion de l'armée, le condamné est remis entre les mains de l'administration civile.

Les punitions disciplinaires seront passées en revue dans le chapitre suivant : mais nous signalerons dès maintenant l'existence de sections de pionniers, analogues à nos compagnies de discipline, et où l'on envoie les mauvais sujets, qui n'ont pas été traduits devant les conseils de guerre, mais constituent, par leur inconduite habituelle, une cause de dissolution dans les corps de troupe.



III

Il existe en Allemagne un certain nombre d'établissements, dépendant du ministère de la guerre, qu'on pourrait appeler semi-militaires : tels sont les orphelinats, l'établissement d'Annabourg, où l'on instruit les fils des sous-officiers pauvres, et les hôtels des invalides.

C'est en 1824, sous le règne de Frédéric-Guillaume Ier, que fut fondé l'*Orphelinat de Potsdam*, pour élever aux frais de l'État les enfants des militaires morts en activité de service. Le régime, primitivement très sévère, ne s'est adouci que dans une faible mesure; aujourd'hui encore les petits hommes de six ans qui entrent à l'orphelinat sont soumis à une dure discipline; on estime sans doute qu'ils seront ainsi mieux préparés à soutenir la lutte pour la vie. A quatorze ans, ils quittent généralement l'établissement pour entrer en apprentissage; quelques-uns préfèrent rester jusqu'à dix-sept ans dans une école annexe, où ils sont préparés à la carrière de sous-officier. Les élèves sont au nombre d'environ 800; bien qu'ils portent l'uniforme de l'infanterie prussienne, l'école n'est pas absolument militaire, et à côté des officiers, on y trouve des maîtres civils.

Jusqu'en 1829, l'orphelinat des filles était également installé à Potsdam; à cette époque, la place faisant défaut, il fut transféré au château de Pretsch, près de Wittenberg, sur les bords de l'Elbe. Les petites filles y

sont admises au même âge que les garçons à Potsdam. Comme elles doivent plus tard être placées comme servantes, on s'applique à les accoutumer dès leur jeune âge aux travaux du ménage, à l'ordre et à la propreté; on leur donne en outre une instruction élémentaire. Elles quittent généralement l'école après leur première communion, vers l'âge de quinze ans.

C'est aussi près de Wittenberg que se trouve le château d'Annabourg, jadis rendez-vous de chasse, et qui aujourd'hui sert de maison d'éducation à des fils de sous-officiers dans le besoin. Les élèves, au nombre d'environ six cents, ont de 10 à 15 ans; ils ne sont pas en réalité soumis au régime militaire, bien que l'école soit dirigée par des officiers. On cherche, comme à Potsdam, à donner aux enfants une solide instruction primaire, afin de les mettre en état de gagner honorablement leur vie. Une grande importance est d'ailleurs accordée aux exercices gymnastiques. Beaucoup de ces fils de soldats profitent de la faculté qui leur est laissée d'entrer à l'école préparatoire de sous-officiers installée à Annabourg depuis quelques années.


Orpheline de Pretsch.

La Prusse n'oublie pas non plus les vieux soldats, que le service de la patrie a rendus à la vie civile usés, impotents, incapables de tout travail. Déjà, au siècle dernier, Frédéric le Grand avait fait construire à Berlin un hôtel des invalides. On y trouvait le gîte et le cou-

vert, mais chacun devait pourvoir à sa nourriture au moyen d'une faible solde d'un écu par mois octroyée par le roi. Heureusement le militaire est toujours *débrouillard*, et cette qualité ne pouvait manquer aux vétérans des armées frédériciennes. Ils trouvèrent bien vite mille procédés ingénieux pour améliorer leur ordinaire ; ils se firent commerçants, organisèrent une brasserie, une laiterie, et arrivèrent à réaliser de sérieux bénéfices par la vente du café, qu'ils se procuraient à bas prix, étant dispensés par le roi de l'impôt établi sur cette denrée.

Depuis lors, l'hôtel des invalides et la situation de ses pensionnaires se sont beaucoup améliorés. Chaque invalide dispose d'une grande pièce et d'un cabinet ; il est libre de vivre à l'ordinaire de l'établissement, ou de faire la cuisine chez lui. Beaucoup de ces vieux militaires sont mariés, et ceux qui ont des enfants peuvent les faire instruire dans une école installée à l'intérieur de l'hôtel.

L'hôtel des invalides est dirigé par un général ; les pensionnaires portent l'uniforme et sont répartis en huit compagnies, à la tête desquelles sont placés des officiers invalides.

En outre de l'établissement de Berlin, la Prusse possède des hôtels des invalides de moindre importance à Stolp, à Carlshafen et à Schwerin [1]. La Bavière réunit

1. L'établissement de Schwerin est affecté au contingent mecklembourgeois.

ses invalides à Benedictbeuren, dans la vallée de l'Isar, au pied de Alpes.

Le fonds des invalides qui fut constitué après la campagne de 1870 par prélèvement sur l'indemnité de guerre, sert à solder la plus grande partie des pensions militaires. Il s'élève actuellement à 590 millions de francs.



CHAPITRE V

L'INFANTERIE

I



C'ÉTAIT une habitude de l'empereur Guillaume Ier de se placer tous les jours à la fenêtre de son cabinet de travail, pour assister au défilé de la garde. Bien des fois, en présence de ce spectacle, le vieillard a dû évoquer l'image de la parade de la garde du « petit marquis de Brandebourg », qui avait été la risée de l'Europe. Il devait en revanche songer avec orgueil au chemin parcouru depuis ces jours d'humiliation, où la Prusse vaincue voyait son armée réduite à des proportions minuscules par la volonté inexorable de Napoléon. Et, tandis qu'aux sons stridents du fifre, la garde passait, le soldat de 1815 reconnaissait dans chacun de ses grenadiers un artisan de la prodigieuse fortune des Hohenzollern.

Les combattants des guerres passées sont aujourd'hui remplacés par de nouvelles générations. Ce sont elles que nous allons étudier maintenant, en commençant par une esquisse du fantassin prussien. Tel nous l'avons vu en 1870 parcourir en vainqueur notre malheureux pays, tel, ou à peu près, nous le retrouvons aujourd'hui. Qui de nous ne se rappelle avec un douloureux serrement de cœur cette tenue de campagne? Le pantalon gris-fer avec passepoil rouge, la tunique bleu sombre, à un rang de boutons, au collet et aux parements rouges, et le casque à pointe à double visière, avec la cocarde noire et blanche à droite, sombre, disgracieux, écrasant. Ajoutons le havresac, les trois cartouchières, la musette attachée à son porte-mousqueton, le bidon d'aluminium et son gobelet, les bottes, la capote gris-foncé, enfin le fusil et le poignard-baïonnette, et nous connaîtrons dans son ensemble la tenue de campagne du Prussien de 1895[1].



Fantassin en tenue de campagne.

Portons maintenant notre attention sur quelques dé-

1. On trouvera plus loin un aperçu des modifications à l'équipement actuellement à l'étude.

tails pour comprendre par quels procédés on distingue les différents contingents, les régiments, les bataillons et les compagnies. Les distinctions sont poussées très loin en Allemagne : il existe une variété de dénominations, qui n'a d'égale que la multiplicité des uniformes dans la cavalerie, et des signes caractéristiques dans l'infanterie et les autres armes. A quoi cela tient-il? Sans doute à ce que nous sommes ici en présence d'un État de nouvelle formation, dont les différents éléments ne sont pas complètement fondus, où l'esprit de corps l'emporte jusqu'à présent sur l'orgueil patriotique, où il n'existe pas de passé militaire commun à tous les citoyens. Que nous importe, à nous Français, de servir dans un régiment plutôt que dans un autre? Y a-t-il chez nous des corps normands ou bourguignons, picards ou provençaux? Sont-ce les Bretons ou les Auvergnats, les Gascons ou les Franc-Comtois qui ont vaincu à Rivoli, à Austerlitz, à Iéna, à Wagram, qui ont promené dans le monde entier le drapeau tricolore? Personne ne le sait ni ne s'en inquiète. L'unité française existe depuis trop longtemps, elle est entrée trop profondément dans notre sang pour que nous nous fassions gloire d'appartenir à notre province : nous sommes Français et cela nous suffit. Il ne saurait en être de même en Allemagne : l'unité prussienne date d'hier; on peut dire que l'unité allemande est encore à faire. Les hommes d'État qui, depuis un demi-siècle, ont dirigé les destinées de la Prusse, ont eu le mérite de comprendre cette situation et les conséquences qu'elle devait entraîner au

point de vue de l'organisation de l'armée. A l'idée vague d'une patrie encore incomplète, sans passé, sans traditions ni souvenirs, ils ont substitué la notion précise de la famille militaire constituée par le régiment. Ils ont soigneusement conservé le recrutement régional, ils ont voulu la permanence des garnisons. Le régiment reste au milieu des populations qui lui doivent leurs enfants : le père en a porté l'uniforme ; le fils y sert maintenant ; il y reviendra plus tard comme réserviste, comme landwehrien, et à son tour il parlera à ses fils de ce glorieux régiment, de ses origines, de ses titres, de ses victoires. C'est ainsi que l'esprit de corps supplée à l'idée plus haute de patrie. Le gouvernement allemand ne néglige aucun moyen de développer et de perpétuer cet esprit, et c'est ce qui fait la force de son armée. De là ces appellations multiples, ces uniformes différents, ces décorations aux drapeaux, ces marques apparentes de toute nature et d'importance si variable. Nous étudierons d'abord ces distinctions pour l'infanterie proprement dite ; puis nous dirons quelques mots de l'uniforme des troupes de complément, landwehr et landsturm, et nous décrirons en terminant celui des chasseurs.

Tous les régiments d'infanterie sont compris dans une même série de numéros, les régiments bavarois exceptés ; mais on distingue les régiments de ligne, dont les soldats portent le nom de *mousquetaires*, les régiments de *grenadiers* et ceux de *fusiliers*. Tous sont à trois bataillons et comptent en outre un demi-bataillon, dont nous avons indiqué plus haut le rôle spécial. Na-

guère encore les bataillons d'un même régiment étaient constitués de façon différente : tel régiment comptait deux bataillons de grenadiers et un de fusiliers, tel autre trois bataillons de fusiliers. Aujourd'hui l'uniformité est établie dans chaque régiment, et même les dénominations de mousquetaires, de fusiliers et de grenadiers, qui caractérisent les divers régiments, n'ont qu'une importance toute superficielle, tous ces soldats étant appelés à jouer le même rôle.



Il n'en fut pas toujours ainsi. Dans l'origine, les grenadiers, destinés à lancer des grenades à main, furent choisis nécessairement parmi les hommes forts et adroits. Bientôt on abandonna l'usage des grenades, mais la troupe resta et, par sa composition même, forma une élite, que l'on adjoignit aux mousquetaires pour le combat à rangs serrés. Les fusiliers constituaient l'infanterie légère : on les choisissait parmi les hommes petits et agiles. Quant au mousquetaire, il a toujours été le type le plus pur du fantassin allemand.

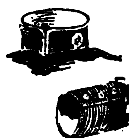
Actuellement, chaque régiment porte un numéro d'ordre comme cela a lieu chez nous. Mais en outre, tous les anciens régiments sont désignés par le nom de la région où ils se recrutent, et prennent un numéro

d'ordre spécial, lorsque cette région fournit plusieurs régiments semblables. Quelques-uns ont le titre de *Leib-Regiment*[1]; la plupart portent le nom d'un prince vivant ou mort, allemand ou étranger, qui est leur chef honoraire[2]. Citons comme exemples : le « 6e Régiment d'infanterie rhénan n° 68 », le « 1er Régiment de grenadiers poméraniens roi Frédéric-Guillaume IV n° 2 ».

A ces désignations compliquées correspondent des particularités de l'uniforme. Les pattes d'épaule, les collets et les parements des tuniques, le casque et la dragonne constituent de véritables pièces d'armoiries qui permettent de distinguer les familles militaires grandes et petites, depuis le corps d'armée jusqu'à la compagnie. Ce blason d'un genre spécial n'est pas très difficile à déchiffrer, mais le détail en est peu intéressant et nous nous contenterons d'en indiquer les principes. Les corps d'armée se distinguent par la couleur des pattes d'épaule; sur ces pattes sont inscrits le numéro du régiment et parfois des initiales : ce sont celles du prince qui est le chef honoraire du régiment. Pour reconnaître les bataillons d'un même régiment, les compagnies d'un même bataillon, il faut savoir interpréter sur les dragonnes, que les hommes portent au poignard-baïonnette, les combinaisons des quatre couleurs fondamentales : blanc, rouge, jaune et bleu. Les aigles placés sur les casques, les jugulaires, les panaches

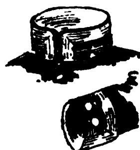
1. Régiment attaché à la personne (de *Leib*, corps).
2. Ce chef honoraire peut être le roi, la reine, une princesse.

portés en grande tenue, ont des formes ou des couleurs différentes suivant les corps. Les régiments recrutés dans les États secondaires dont le contingent a été simplement incorporé dans l'armée prussienne portent la cocarde aux couleurs nationales au côté gauche du casque, la cocarde prussienne restant fixée au côté droit. Les distinctions sont un peu plus importantes en ce qui concerne les troupes saxonnes et wurtembergeoises. Mais l'infanterie bavaroise seule se reconnaît à première vue, à la couleur bleu de ciel de son uniforme.

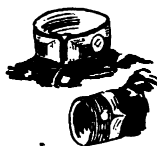


Exempt.

Des particularités comparables à celles que nous venons d'indiquer permettent de distinguer les grades : tous les sous-officiers ont des galons d'or au collet et sur les parements : le sergent porte un bouton au collet ; les sous-officiers *porte-épée* ont la dragonne d'argent et le sabre d'officier[1] ; enfin les exempts ont simplement un bouton au collet[2]. Pour les officiers, les insignes de grade sont sensiblement les mêmes dans toutes les armes : épaulettes à torsades pour les officiers généraux, à franges pour les officiers supérieurs, contre-épaulettes pour les officiers subalternes ;



Sous-Officier.



Sergent.

1. Sauf l'enseigne qui n'a pas encore passé son examen d'officier.

2. On trouvera plus loin la nomenclature complète des gradés de la compagnie allemande.

dans chacune de ces catégories le nombre d'étoiles porté

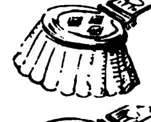
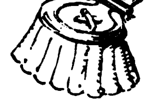







par le corps de l'épaulette permet de reconnaître le grade : le sous-lieutenant, le major et le major-général n'ont pas d'étoile ; un capitaine, un colonel, un général de l'infanterie en ont deux ; pour les feld-maréchaux, les étoiles sont remplacées par deux bâtons croisés. Ces marques distinctives se retrouvent sur les pattes d'épaule. Quant à l'insigne de service, il consiste pour tous les officiers en une écharpe avec un gland en argent nouée autour de la ceinture[1].



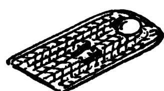
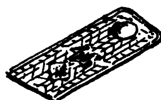
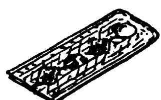
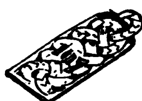
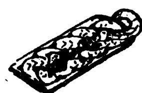




Nous nous bornerons à ces notions très sommaires en ce qui concerne les signes caractéristiques des uniformes de l'infanterie allemande ; nous ajouterons toutefois

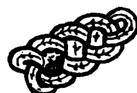
1. Nous ne saurions entrer ici dans de plus longs détails sur la tenue des officiers allemands. Indiquons seulement deux traits caractéristiques. L'officier ne sort jamais sans être armé. Le port du vêtement civil n'est autorisé que dans des cas très rares (chasse à courre, voyage à l'étranger). En dehors du service, l'officier a seulement le droit de quitter la tunique pour revêtir un *paletot* réglementaire, à revers et à longues jupes.

D'après un projet qui est actuellement à l'étude, l'écharpe disparaîtrait de l'uniforme des capitaines et lieutenants ; elle serait remplacée par un ceinturon argenté.

que, dans toutes les armes, les formations de complément se reconnaissent à une croix en métal fixée sur la coiffure; cette croix est blanche pour la réserve et la landwehr, jaune pour le landsturm [1].


Le service de l'habillement dans les corps de troupe ne nous arrêtera pas longtemps. Nous rappellerons que les magasins de l'État ne fournissent guère aux régiments que des draps; une somme fixe est allouée à chaque corps pour lui permettre de confectionner et d'entretenir les différents effets nécessaires aux hommes : la durée minima de ces effets est fixée par les règlements. Chaque commandant de compagnie doit entretenir un nombre déterminé de collections. En général, il en existe quatre pour chaque homme : une neuve pour la guerre, une bonne pour les revues, une troisième pour le service de garde et la tenue du dimanche, une dernière enfin




1. Nous renvoyons le lecteur désireux d'acquérir une connaissance plus complète des uniformes allemands à l'excellent ouvrage de M. le capitaine Lauth : *L'État militaire des principales puissances étrangères au printemps de 1894.*

pour le service courant. Les deux premières sont, en temps normal, conservées dans le magasin de la compagnie. Les tuniques portent à l'intérieur une pochette appelée *sachet de pansement*, qui contient les objets indispensables pour un pansement sommaire.

A l'appel journalier et au travail, le soldat porte un vêtement de coutil[1] ; il est coiffé de la casquette de drap ou béret. Jusqu'à ces derniers temps, il ne connaissait d'autre chaussure que la demi-botte. Chose digne de remarque, la chaussure militaire est dans tous les pays absolument réfractaire au progrès et jouit du privilège d'être indéfiniment respectée, quels que soient ses inconvénients ; nous en avons eu chez nous un exemple pour le *godillot*, qui a si longtemps résisté à toutes les attaques. En Allemagne on est fanatique de la demi-botte, et beaucoup d'Allemands la conservent même dans la vie civile, après leur libération. Pourtant, il n'est pas de chaussure plus incommode pour les longues marches, et nous ne pouvons nous empêcher de citer à ce propos l'incident grotesque qui se produisit à Strasbourg, lors d'une revue impériale. On raconte que, les champs ayant été détrempés par la pluie, des régiments entiers rentrèrent en ville en piteux état : la plupart des bottes étaient restées dans la boue ; on dut organiser des corvées pour aller les recueillir. Il est

1. La jaquette en coutil cessera prochainement d'être réglementaire dans les corps d'infanterie ; elle sera remplacée par une *litewka* (vareuse) en molleton bleu.

juste d'ajouter que, tout récemment, on s'est décidé à donner au fantassin des brodequins lacés comme deuxième paire de chaussures.

Les réformes sont du reste à l'ordre du jour en ce qui concerne l'habillement et l'équipement; l'empereur les encourage d'une façon toute spéciale, et il faut reconnaître que plusieurs d'entre elles sont fort judicieuses. Le havresac a été l'objet de diverses expériences. Il est divisé en deux parties indépendantes : un sac à effets et un sac à vivres; on a étudié un système permettant de séparer ces deux parties pendant la marche par le simple jeu d'une tringle[1]. On veut aussi supprimer le cadre qui le rend rigide, de façon à diminuer le poids et à ne pas gêner l'homme dans la position du tireur couché. Depuis quelque temps déjà le sac porte extérieurement, outre la capote-manteau, roulée de manière à entourer les quatre côtés, une toile de tente en étoffe imperméable, de couleur cachou, qui peut être employée comme manteau ou comme couverture en cas de pluie, ou encore être réunie à d'autres morceaux identiques, de manière à constituer une tente-abri. On parle d'alléger le casque en substituant l'aluminium au

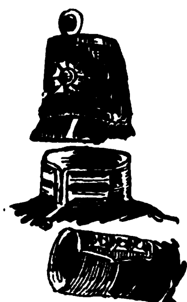
1. Voici quelle est l'utilité de cette disposition : au moment de l'assaut, les soldats laissent tomber à terre leur sac d'effets et conservent avec eux leurs vivres : leur chargement étant diminué, ils peuvent donner l'assaut plus facilement ; ils peuvent même poursuivre l'ennemi sans délai, puisqu'ils ont des vivres. Quant aux sacs abandonnés, ils leur seront rapportés ultérieurement par des détachements spéciaux, chargés de les recueillir.

cuivre pour la constitution des garnitures. On renonce au collet rigide de la tunique, et on veut lui substituer un col souple, qu'on pourrait à volonté porter relevé ou rabattu. La chemise de toile serait remplacée par un tricot de coton; le caleçon serait confectionné de manière à pouvoir être utilisé comme pantalon de treillis. On désire surtout diminuer notablement la charge du fantassin en campagne. On se propose dans ce but de réduire de 150 à 120 le nombre des cartouches portées par l'homme ; il n'y aurait plus alors que deux cartouchières. Chaque compagnie n'aurait que 50 outils portatifs au lieu de 100. La *ration de fer* ne comporterait plus que deux jours de vivres de réserve. Le poignard-baïonnette serait modifié. En somme, le soldat n'aurait plus à supporter qu'une charge d'environ 26 kilogrammes, soit 7 kilogrammes de moins que dans ces dernières années.

Les troupes de complément ont leur part dans ces réformes de l'habillement et de l'équipement. Déjà les landwehriens ont reçu une coiffure de toile cirée à visière, qui peut se fixer sur le béret. Tout récemment la tunique a été remplacée par une vareuse appelée *litewka*, à boutons de corne noire. Pour le landsturm, la *litewka* est d'un modèle spécial, qui permet à l'homme de la mettre par-dessus des effets civils ; aucune modification n'a été faite à la coiffure ; les landsturmiens continuent à recevoir un béret.

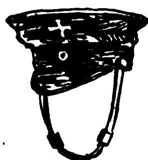
Les *chasseurs* prussiens, on l'a vu au chapitre II, forment des bataillons tantôt indépendants, tantôt rat-

tachés à des corps d'infanterie. Ils portent en général la tunique vert foncé avec le col et les parements rouges. Comme toujours, la règle souffre des exceptions : le bataillon mecklembourgeois, par exemple, se distingue



des autres par la couleur bleu foncé de sa tunique. Pour tous les bataillons, la coiffure est le shako. Bien que les chasseurs n'aient plus aujourd'hui à remplir un rôle différent de celui de l'infanterie, et qu'ils soient armés comme elle, ils n'en forment pas moins un corps particulier, placé sous l'autorité d'un *Inspecteur des chasseurs et carabiniers*. Ils ont aussi un recrutement supérieur à celui des régiments d'infanterie; car c'est dans les bataillons de chasseurs que sont incorporés tous les employés de l'administration des forêts et tous les aspirants forestiers. Dans ces conditions, on peut les considérer comme constituant une troupe d'élite : il va sans dire qu'eux-mêmes sont persuadés de leur supériorité et ne sauraient admettre d'être comparés à l'infanterie de ligne.





II

Nous savons maintenant comment l'infanterie allemande est habillée et équipée ; voyons comment elle est armée.

Les progrès de l'armement ont été rapides en Allemagne. Dès 1839, le fusil à batterie recevait des rayures. Deux ans après, il était remplacé par le fusil à aiguille système Dreyse, la première arme de guerre qui se soit chargée par la culasse, la première aussi qui ait employé des cartouches complètement préparées à l'avance. C'était un si grand progrès que l'on resta près de trente ans avant de chercher un nouveau perfectionnement; et, en 1870, c'est encore le fusil Dreyse que les Prussiens employèrent contre nous. Depuis quelques années cependant on commençait à trouver cette arme un peu antique : elle était lourde; son calibre de quinze millimètres nuisait à la justesse; et de plus, l'obturation parfaite n'étant pas assurée, elle produisait des crachements parfois dangereux, toujours gênants pour le tireur. La Bavière d'ailleurs avait cette fois devancé la Prusse; et il y avait dans les rangs de l'armée allemande des Bavarois armés du fusil Werder, plus léger, plus commode, la seule arme de cette époque qui se chargeât en trois temps. Aussi la guerre était-elle à peine terminée, que l'on reprenait avec ardeur les études in-

terrompues et, avant la fin de l'année 1871, un nouveau fusil, le Mauser, était adopté.

Le fusil Mauser, analogue à notre fusil Gras, réalisait un perfectionnement considérable par rapport au fusil Dreyse, au double point de vue de la portée et de la justesse. C'était une arme à culasse glissante, du calibre de onze millimètres, tirant une cartouche métallique à inflammation centrale. Primitivement, il ne permettait pas le tir à répétition. Mais en 1884, on pratiqua dans le fût, au-dessous du canon, un magasin tubulaire pouvant contenir huit cartouches, et on eut ainsi une arme à répétition, sur laquelle on fonda les plus grandes espérances.

Cependant, en Allemagne et ailleurs, les idées commençaient à se modifier au sujet du tir à répétition; on s'aperçut bientôt que l'avantage de ce genre de tir était surtout moral, et qu'un autre perfectionnement s'imposait. La théorie et l'expérience prouvaient que la réduction du calibre augmentait dans des proportions considérables la justesse, et déjà la France avait adopté le fusil Lebel, du calibre de 8 millimètres. L'Allemagne n'hésita pas: quatre ans après la transformation du fusil Mauser, elle changeait complètement son armement par l'adoption du fusil modèle 1888.

Ce fusil est tout à fait comparable au fusil français au double point de vue de l'efficacité du tir et de la facilité d'emploi. Ce n'est pas seulement une arme de précision, c'est-à-dire une arme bien construite, susceptible de donner des résultats excellents entre les mains

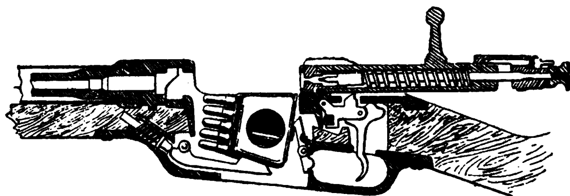
d'un tireur parfait. A la guerre, où le tireur est souvent ému, toujours ignorant de la distance exacte qui le sépare du but, cela ne suffit pas; il faut un fusil qui permette d'obtenir un tir juste, même lorsque le tireur ne vise pas exactement le point où se trouve l'ennemi. Le fusil allemand, de même que le fusil français, a résolu le problème. En employant une balle très allongée, animée d'une vitesse initiale considérable, qui dépasse 600 mètres à la seconde, on obtient aux petites distances, jusqu'à 500 mètres, une trajectoire qui se confond sensiblement avec une ligne droite; dans ce trajet, la balle s'écarte à peine de $1^{m},50$ de la ligne droite qui joint la bouche du canon de fusil au but visé. Si donc on suppose le tireur couché et visant un point du sol à 500 mètres de lui, on voit que tout homme qui se trouvera placé entre le tireur et le but, quelle que soit d'ailleurs sa distance, sera nécessairement atteint. Autrement dit, lorsque l'ennemi s'approche à moins de 500 mètres, le soldat n'a plus besoin de savoir à quelle distance exacte il se trouve; il n'a plus à s'inquiéter de prendre la hausse convenable, et, s'il vise trop loin, l'ennemi n'en sera pas moins atteint, et il aura par conséquent tiré juste.



La puissance de pénétration du fusil modèle 1888 est aussi remarquable que sa justesse. Sa balle traverse à 100 mètres une épaisseur de 80 centimètres de sapin,

à 300 mètres une plaque de fer de 7 millimètres, à 1,800 mètres une planche de sapin de 5 centimètres. Dans les diverses expériences de polygone qui ont été faites, six havresacs complètement chargés et placés l'un derrière l'autre ont été traversés de part en part à chaque coup tiré. On conçoit donc qu'entre des mains exercées, ce fusil puisse produire un tir d'une très grande efficacité.

Il est d'ailleurs d'un emploi commode. Sans baïonnette, il ne pèse que $3^{kg},800$, 400 grammes de moins



que le fusil français; la baïonnette allemande pèse comme la nôtre 400 grammes. La longueur du fusil sans baïonnette est de $1^{m},25$; elle est de $1^{m},45$ avec la baïonnette. La culasse mobile est analogue à celle du fusil Lebel et fonctionne de la même façon. La hausse est analogue à celle du fusil Gras; elle est graduée jusqu'à 2,050 mètres.

Nous ne pouvons faire ici une description complète du fusil modèle 1888 et étudier en détail son fonctionnement. Nous chercherons simplement à donner une idée du mécanisme de répétition, totalement différent de celui du fusil d'infanterie français, analogue au con-

traire à celui de notre carabine de cavalerie. Puis nous examinerons rapidement quelques dispositions de détail, fort originales, qui constituent le caractère propre du fusil allemand.

En ce qui concerne le mécanisme de répétition, on a renoncé au magasin pratiqué dans le fût, au-dessous du canon, et qui, suivant les Allemands, présente l'inconvénient d'affaiblir la monture. La boîte de culasse est perforée en dessous et peut recevoir un *chargeur*. Ce chargeur ou cadre à cartouches est une sorte de boîte rectangulaire en tôle pouvant contenir cinq cartouches : chacune des cartouches est placée horizontalement, la balle du côté de la chambre ; la cinquième, celle qui se trouve le plus bas, est en contact avec un ressort appelé *transporteur*, qui tend à la soulever ; la quatrième est placée exactement au-dessus de la cinquième, et ainsi de suite jusqu'à la première, qui est maintenue par les bords du cadre. Lorsqu'on pousse la culasse mobile en avant, elle amène la première cartouche dans la chambre ; le coup parti, on retire la culasse mobile en arrière ; la place occupée tout à l'heure par la cartouche n° 1 se trouvant libre, les cartouches 2, 3, 4, 5 remontent d'un bloc sous l'action du transporteur, et la cartouche n° 2 vient se placer en face de la chambre. Il n'y a plus qu'à pousser la culasse mobile en avant pour charger de nouveau. Lorsque la cinquième cartouche a ainsi été introduite dans la chambre, le chargeur n'a plus aucun point d'appui, et tombe de lui-même par l'ouverture ménagée au fond de la boîte de culasse. Pour continuer

le tir, on le remplace par un chargeur plein. Ainsi l'un des trois temps de la charge, celui qui consiste à placer la cartouche dans l'arme, ne s'exécute qu'une fois sur cinq coups de fusil ; c'est l'économie de temps recherchée dans toutes les armes à répétition[1].

Cette description sommaire montre que le fusil modèle 1888 ne comporte pas normalement le chargement coup par coup et que le tir ne peut s'exécuter que par séries de cinq cartouches. On peut toutefois, en cas de nécessité, se dispenser de placer le chargeur et introduire une cartouche isolée dans le fusil en la conduisant avec le pouce jusque dans la chambre ; mais ce procédé peu commode ne saurait être employé qu'exceptionnellement.

La partie la plus originale du fusil modèle 1888 est le canon. Le canon proprement dit est enveloppé d'un tube sur lequel sont brasés la hausse et le guidon, et on a ménagé entre les deux tubes un vide d'un demi-millimètre environ. C'est sur ce canon extérieur que prennent appui les garnitures qui maintiennent le fût et par suite la baïonnette. Cette disposition présente, paraît-il, un avantage au point de vue de la justesse, en empêchant la dilatation irrégulière, due à la présence sur le canon des accessoires tels que hausse, guidon, garnitures. On pensait de plus éviter ainsi l'excès d'échauf-

---

1. Le chargeur allemand est symétrique et peut être inversé : c'est un progrès réalisé sur le chargeur du fusil Mannlicher autrichien, qui, n'étant pas réversible, expose à des erreurs et des retards.

fement qui, après un tir prolongé, ne permet plus au tireur d'empoigner l'arme à pleines mains. Il paraît qu'à ce dernier point de vue, les résultats n'ont pas été aussi bons qu'on l'avait espéré. Il est fort possible aussi que le vide laissé entre les deux canons laisse pénétrer la poussière et l'humidité; et d'autre part, pour conserver au fusil sa légèreté malgré l'existence du double canon, on a dû réduire l'épaisseur au strict minimum; n'est-ce pas une imprudence en présence de la violence des poudres nouvelles [1] ?

La balle que l'on tire avec ce fusil pèse 14^{gr},5 ; c'est à peu près le poids de la balle française. Elle est formée d'un noyau en plomb durci et d'une enveloppe en acier recouvert d'un dépôt de maillechort. La cartouche n'a pas de bourrelet, afin de permettre la reversibilité des chargeurs; mais elle est munie d'une gorge pour l'extraction; elle renferme une poudre brune en feuilles, à base de nitrocellulose, qui produit un très léger nuage de fumée. Le chargeur, avec ses cinq cartouches, pèse 154 grammes.

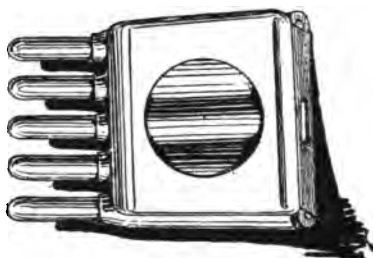
Les chargeurs sont empaquetés par trois. Le soldat allemand porte, comme aujourd'hui le soldat français, trois cartouchières; il place deux paquets de trois chargeurs dans chacune des cartouchières de devant, et six dans la cartouchière de derrière; il a ainsi sur lui 150 cartouches, pesant environ 5 kilogrammes.

---

1. On a fait subir récemment au fusil modèle 1888 quelques transformations de détail ayant pour but d'assurer une obturation plus parfaite.

Pour le chargement sur les voitures, les paquets de chargeurs sont réunis dans des boîtes, placées elles-mêmes dans des caisses à cartouches. Chacune de ces caisses contient 1,125 cartouches. La voiture de compagnie porte huit caisses, soit 9,000 cartouches, et la voiture de bataillon vingt caisses ou 22,500 cartouches. En ajoutant les munitions portées par les différents parcs, on trouve comme approvisionnement mobile en temps de guerre un total de 410 cartouches par homme.

La cartouche à blanc diffère de la cartouche à balle par la charge de poudre, qui est moindre de moitié, et par le faux projectile, qui est en bois de sapin creusé. Dans les exercices, on emploie pour simuler la charge des fausses cartouches, composées d'un étui et d'une douille creuse, représentant exactement la forme et les dimensions de la cartouche à balle.



III

Prenons maintenant le fantassin allemand dans la compagnie, et cherchons à nous rendre compte de l'existence qu'il y mène, du service journalier auquel il est astreint, de l'esprit militaire qu'il y acquiert. Le voici à la caserne depuis quelques jours : il est soldat de première classe; car il ne saurait appartenir à la seconde classe qu'à la suite d'une rétrogradation constituant une peine dégradante. Parmi ses camarades, quelques-uns sont en un certain sens ses supérieurs : ce sont les treize *exempts* de la compagnie; ils touchent une haute paie spéciale, et, bien que simples soldats, ils détiennent dans le service quelques parcelles de l'autorité. Viennent ensuite les sous-officiers, au nombre de quinze. Huit d'entre eux, simples sous-officiers, ont un rôle analogue à celui de nos caporaux, avec cette différence toutefois qu'ils ne sont pas sous les ordres directs des sergents. Il y a quatre sergents : ce sont les quatre plus anciens des douze sous-officiers dont nous avons parlé jusqu'ici. Parmi ces douze gradés, le capitaine a lui-même désigné le fourrier, chargé de la comptabilité, et le garde-magasin de la compagnie. Au-dessus d'eux se trouvent les trois sous-officiers *porte-épée,* ainsi nommés parce qu'ils ont le droit de porter la dragonne ou porte-épée d'officier. Ce sont : le sergent-major ou *feldwebel,* auxiliaire direct du capitaine dans toutes les parties du ser-

vice, chargé plus particulièrement de la solde, des masses et de la comptabilité des punitions. Le premier-sergent (*vice-feldwebel* [1]), dont le rôle est laissé à la disposition du capitaine, qui le détermine suivant les besoins du service; enfin l'enseigne candidat-officier, qui n'existe pas nécessairement dans toutes les compagnies. En principe, tous les sous-officiers sont rengagés; en pratique, on a été contraint de conférer ce grade à des hommes n'ayant pas trois ans de service, et, en 1894, on comptait par compagnie un à deux sous-officiers non rengagés. Il y a lieu de penser que cette anomalie disparaîtra en conséquence de la loi de 1893.



Enseigne.

Comme officiers, la compagnie compte un capitaine commandant, un lieutenant en premier et trois lieutenants en second, si elle est à effectif renforcé; un lieutenant en premier et deux lieutenants en second [2], si elle est à effectif normal.

Tels sont les cadres chargés d'instruire le fantassin,

1. Il existe des *vice-feldwebel* (et pour la cavalerie des *vice-wachtmeister*) en sus du cadre, auxquels on confie en temps de paix des emplois de sous-lieutenant, quand le cadre des officiers n'est pas au complet. Le nombre de ces sous-officiers a beaucoup diminué dans ces deux dernières années.

2. Le grade de lieutenant en second (*seconde-lieutenant*) dans l'armée allemande peut être considéré comme correspondant au grade de sous-lieutenant.

d'endurcir son corps et de développer son intelligence au point de vue militaire, de lui inculquer profondément cet esprit de fidélité au drapeau « qui est la première et la plus importante vertu du soldat allemand ».

Au moment où il arrive au régiment, on est en hiver; c'est la période de l'instruction des recrues et des théories dans les chambres. On se lève à sept heures, à moins que le service n'exige un réveil plus matinal. La grande affaire pour l'instant, c'est l'exercice; pendant quatre à cinq heures chaque jour, le jeune soldat apprend à porter, à reposer l'arme, à la mettre sur l'épaule gauche, les Allemands portant l'arme uniquement sur l'épaule gauche; comme intermèdes, des assouplissements : flexions et rotations de toute espèce, et le *pas lent,* bizarre et guindé, qui semble inventé pour inspirer les caricaturistes. L'instruction est dirigée par le plus jeune sous-lieutenant de la compagnie, très zélé, comme tous les jeunes. De temps à autre, il relève personnellement une faute; mais, le plus souvent, il exerce son action par l'intermédiaire de ses sous-officiers instructeurs, qui savent stimuler, et parfois fort énergiquement, l'activité des recrues. Cette énergie de l'instructeur s'appellerait peut-être chez nous de la brutalité; mais il paraît qu'au delà du Rhin, on voit les choses sous un autre angle, et nous ne pouvons mieux faire que de citer à ce sujet une observation du prince de Hohenlohe : « Je me souviens, dit-il, qu'étant lieutenant, je fus chargé de l'instruction d'une recrue polonaise. Mon homme ne comprenait pas un mot de ce

que je lui disais. Il regardait bêtement devant lui. J'appelai un de ses camarades, qui savait l'allemand, et je lui dis de traduire mes paroles. Il commença par lui donner un superbe soufflet. Je lui reprochai ces procédés trop sommaires. — Laissez-moi faire, mon lieutenant, me répondit-il, il comprendra mieux de cette facon. » Cette anecdote nous prouvant qu'en Pologne et probablement ailleurs le soufflet est admis dans les relations ordinaires, nous nous garderons d'accuser les sous-officiers de brutalité et nous admettrons que, pour l'Allemand, la vie de régiment est plus douce que la vie de famille. Le prince de Hohenlohe dit en effet textuellement : « J'ai constaté qu'on vouait à l'éducation, à l'instruction morale et militaire, à la santé corporelle de chaque homme des soins tels qu'aucune famille ne peut en donner de meilleurs, tels que nul, dans les basses classes, n'en recevra jamais dans sa propre famille. » En fait, certaines prescriptions de l'autorité semblent indiquer que l'on prend en considération la santé et le bien-être des soldats : ainsi on ne fait pas d'exercice extérieur au dessous de — 5°, et si la température s'abaisse au-dessous de — 10°, tous les exercices doivent avoir lieu dans des locaux chauffés.

Mais revenons à l'instruction des recrues. Les Allemands ne négligent rien pour développer la vigueur et l'adresse de leurs jeunes soldats. Outre l'exercice proprement dit, il y a de fréquentes séances de gymnastique, auxquelles les recrues prennent grand plaisir. L'escrime à la baïonnette est aussi enseignée d'une

façon très sérieuse. Lorsque les hommes ont appris à exécuter les mouvements, on organise des exercices d'application. On prend des fusils hors de service, auxquels on adapte des baïonnettes dont les pointes ont été recouvertes d'étoupe et de cuir; les champions sont munis d'un masque, d'un tablier de cuir rembourré, recouvrant la poitrine et le ventre, ce qui n'empêche pas, paraît-il, de sentir fort bien les coups, lorsqu'ils sont vigoureusement portés. Ces simulacres de combat intéressent vivement les soldats; rien n'est plus propre à développer en eux l'initiative, la vigueur, l'adresse et le sang-froid.

Les théories dans les chambres font diversion à ces exercices. Elles sont faites par les officiers toutes les fois qu'elles ont pour but de développer l'intelligence et l'esprit militaire du soldat; on les confie aux sous-officiers, quand elles s'adressent uniquement à la mémoire; aucune ne dure plus d'une heure. Le soldat y apprend d'abord les prescriptions essentielles du service intérieur : les chambres doivent être complètement en état pour huit ou neuf heures du matin, suivant les cas; l'homme de chambre de jour est responsable de l'ordre et de la propreté; il est facile d'ailleurs de le retrouver, son nom étant noté sur un écriteau au côté intérieur de la porte; le dernier homme qui sort de la chambre doit la fermer et remettre la clef à un endroit désigné. Puis vient la question de l'armoire; chacun a son armoire à deux compartiments, qui marque sa place, qui constitue une sorte de propriété intime dans la ba-

nalité de la chambre; c'est à son armoire qu'il se placera pour les revues, pour les inspections, lorsqu'on annoncera l'arrivée d'un officier; il est tenu de pourvoir de ses propres deniers à sa fermeture et de la tenir constamment en ordre. Et cet ordre est prescrit en tous détails par les chefs : « Dans le compartiment supérieur se trouvent le linge et les objets qui ne le salissent pas facilement. Dans celui du bas, le pain, le beurre, entièrement séparés des affaires de toilette, qui, ainsi que la trousse, seront mieux placées dans un sac ou une petite boîte. Le peigne et les brosses doivent être fixés à la porte. Sur l'armoire se trouvent le sac et le casque avec la visière et l'aigle tournés sur le devant; sous l'armoire l'escabeau et les effets d'habillement dont se sert ordinairement le soldat, tels que l'essuie-main et le sabre. Par terre sont les bottes, s'il n'y a pas d'armoires spéciales. »



On fume beaucoup dans l'armée allemande, et l'instructeur ne l'oublie pas : il lit aux jeunes soldats l'article du règlement qui leur permet de fumer partout, à l'exception des séchoirs et des magasins d'habillement, cuisines, bûchers ou de leur voisinage. Personne ne peut

cracher ou débourrer sa pipe dans la chambre ou dans les couloirs, mais chacun doit se servir pour cela du crachoir. En aucun cas on ne peut fumer au lit. Chaque pipe doit être munie d'un couvercle.



Voici maintenant la façon dont le soldat doit rendre les honneurs. En Allemagne, toute marque de respect, même le simple salut, s'appelle honneur ; mais ces honneurs diffèrent suivant les personnes auxquelles ils s'adressent et suivant les circonstances. Le soldat rencontre-t-il un officier qui lui soit directement supérieur, que ce soit un officier de sa compagnie ou son lieutenant-général, il doit s'arrêter et faire front par un à-droite ou un à-gauche ; il prend la position réglementaire comme dans le rang, tourne la tête vers le supérieur, et ne continue son chemin que quand celui-ci est éloigné de trois pas. Le supérieur peut toutefois faire signe de la main, et, dans ce cas, le soldat se contente de le saluer en portant la main droite à sa coiffure, comme il le fait pour un officier quelconque.

Si le soldat porte à la main un objet trop volumineux pour qu'il puisse le dissimuler, il ne salue pas, mais passe devant son supérieur *à la position*, c'est-à-dire comme s'il marchait dans le rang. En armes, le soldat ne s'arrête pas pour faire front : il passe, l'arme sur l'épaule gauche, et en balançant le bras droit, quel que soit l'officier qu'il rencontre. S'il est arrêté, il fait front vers le supérieur et reste immobile, l'arme au pied. Dans le cas où le soldat est en sentinelle, les règles sont différentes : en général la sentinelle présente les armes ; elle doit tourner la tête du côté du supérieur qui s'approche et le suivre des yeux jusqu'à ce qu'il soit passé.

En toute occasion, le soldat doit, par son attitude, témoigner de son estime et de son respect pour ses chefs. Lorsqu'un officier entre dans une chambre, le premier homme qui l'aperçoit crie : « Fixe ». Aussitôt chacun se place à son armoire, et le plus ancien fait connaître au supérieur le nombre des hommes présents, par exemple : « La chambre est occupée par un sous-officier, un tambour et dix soldats. » L'homme de chambre de jour se présente également à l'officier. Quand le supérieur quitte la chambre, le plus ancien le suit, et lui ouvre la porte.

Une autre question fort intéressante pour le jeune soldat est celle des permissions. Que faut-il faire pour obtenir une permission ? Il faut prévenir d'abord son chef d'escouade, puis le sergent-major, qui présente la demande motivée au capitaine. Si la permission est accordée, le soldat se présente à son commandant de

compagnie, aux officiers de la compagnie, au sergent-major, à son chef d'escouade, au fourrier et au sous-officier garde-magasin et leur dit par exemple : « Autorisé à aller en permission à Berlin, pour dix jours. » Tous les objets que le soldat ne prend pas avec lui sont déposés entre les mains du sous-officier garde-magasin. Le permissionnaire peut alors partir ; mais, s'il rencontre en chemin un officier, il s'arrête, régularise sa tenue, et dit par exemple : « De la 9e compagnie du 12e régiment, allant en permission à Berlin pour dix jours. » Les formalités à remplir à l'arrivée à destination, ou pour obtenir une prolongation, ou dans le cas de maladie, sont analogues à celles que nous connaissons en France.



A côté des permissions, qui constituent les récompenses, se placent les punitions. Ces punitions se divisent

en deux catégories : les *arrêts* et les petites peines disciplinaires. Il y a trois sortes d'arrêts : pour les fautes graves, les arrêts rigoureux, c'est-à-dire le cachot : la peine est subie dans une cellule obscure ; l'homme puni reçoit comme nourriture du pain et de l'eau ; le quatrième, le huitième, et ensuite tous les trois jours, il reçoit un repas chaud ; en campagne, à la place du cachot, l'homme est lié pendant plusieurs heures à un arbre. Après le cachot vient la prison ou arrêts intermédiaires ; la peine ne diffère de celle du cachot que parce qu'elle est subie dans un lieu éclairé. Enfin l'homme puni de salle de police (arrêts doux) reçoit tous les jours des aliments chauds ; mais il lui est interdit de se procurer des vivres et des boissons, ainsi que de fumer. Les petites peines disciplinaires sont destinées à réprimer des fautes légères : irrégularité dans la tenue, inattention ou négligence dans le service, etc. Elles consistent pour les soldats dans des gardes supplémentaires, ou autres services hors tour ; ou dans l'obligation de rentrer au quartier à une heure fixée avant la retraite, ou encore dans la privation du libre emploi de la solde.

La solde s'élève pour le simple soldat à 13 fr. 125 m. (10 marks 50 pfennigs) par mois. Sur cette somme, on lui retient chaque jour 16 centimes pour la ration chaude du repas de midi. Les exempts et les rengagés reçoivent une haute paie de 1 fr. 85 c. par mois. Le paiement de la solde a lieu par décade et d'avance les 1er, 11 et 21 du mois, à un appel auquel assiste le

capitaine : la compagnie est disposée sur plusieurs rangs de profondeur ; le sergent-major donne à chacun des chefs de file la somme totale qui appartient aux hommes de la file. La distribution des chefs de file a lieu séance tenante. Puis, le capitaine ayant demandé si personne n'a d'observation à faire, les réclamations sont produites immédiatement, s'il y a lieu. Les rangs sont ensuite rompus, et chacun va placer son argent dans une pochette en cuir qu'il porte suspendue au cou, sous ses vêtements.



Toutes retenues déduites, le soldat reçoit ainsi 3 fr. 12 c. (2 marks 50 pfennigs) tous les dix jours, soit plus de 30 centimes par jour. Il ne faudrait pas croire que ces 30 centimes constituent l'argent de poche. Le soldat n'est en effet que partiellement nourri à la caserne : il reçoit tous les quatre jours 3 kilogr. de pain ; l'ordinaire lui fournit le repas de midi et le café ou la soupe du matin. Mais le soir il se nourrit comme il l'entend. On conçoit que,

dans ces conditions, la plus stricte économie soit nécessaire ; et la plupart des familles s'imposent de grands sacrifices pour adoucir l'existence de leurs enfants pendant la durée de leur service militaire.

Le soir venu, les soldats se rendent dans les boutiques de débitants qui pullulent aux alentours des quartiers. Ces boutiques renferment les marchandises les plus variées : saucisses, jambons, beurre, fromage, œufs, bière, eau-de-vie ; voilà pour le souper. Mais, quand on a mangé, et qu'il reste quelques sous dans la poche, on aime à faire de petites emplettes : le débitant le sait bien, et il fait passer sous les yeux du soldat une collection complète d'articles spéciaux pour militaires : fil, aiguilles, tripoli pour l'astiquage des cuivres, glaces, brosses, patiences, pierre ponce pour la buffleterie blanche, sans oublier la chaînette d'or qui fera le bonheur de la payse à la prochaine permission. Et comme il sait faire l'article, cet excellent débitant : le soldat n'a pas assez d'argent pour la chaînette ; qu'à cela ne tienne ; il a été soldat, lui aussi, il sait ce que c'est, et chez lui il y a toujours du crédit pour le militaire. Au fond, le rusé compère connaît exactement les ressources



de la famille de son client, il sait jusqu'à concurrence de quelle somme il peut lui ouvrir un compte, et, la limite atteinte, il se transforme en un créancier impitoyable. Beaucoup de ces industriels ont installé dans l'arrière-boutique une salle de jeu, où le fils du paysan vient perdre en une soirée les quelques écus que les parents ont mis de longs mois à économiser. L'autorité militaire a cherché à réagir contre cette exploitation de jeunes gens encore ignorants de la vie en installant à l'intérieur des casernes des cantines où le soldat trouve au prix de revient, ou peu s'en faut, des aliments de bonne qualité, en même temps que des locaux confortables pour y passer ses heures de liberté. C'est en général un officier qui s'est chargé de l'organisation de la cantine du régiment. Il s'est adjoint un ou deux camarades, ainsi que quelques sous-officiers et soldats. Ces derniers tiendront la commission au courant des désirs des hommes et la renseigneront sur le fonctionnement du service. Un sous-officier marié est gérant; on met à sa disposition quelques soldats comme garçons de cantine: ceux-là se considéreront comme suffisamment payés, si on leur permet de se nourrir gratuitement; une petite indemnité sera allouée au sous-officier. La cantine allemande est donc une sorte de société coopérative et non une entreprise commerciale. Elle a rendu de grands services et soulevé bien des haines. Les débitants dépouillés ont eu des porte-parole au Parlement; mais l'autorité militaire a tenu bon et l'institution des cantines dans les casernes se développe chaque

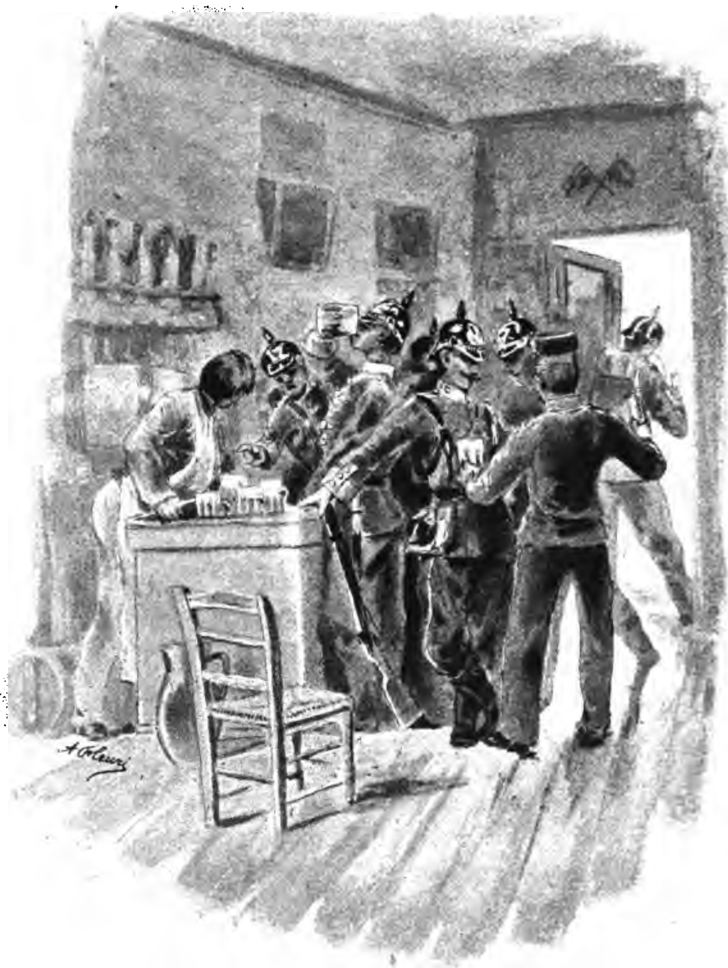
jour davantage; c'est un grand bien pour la santé et pour la moralité des hommes.

Ce n'est pas d'ailleurs le seul cas où nous voyons les officiers s'intéresser aux détails de la vie des soldats. Dans l'armée allemande, comme on le verra plus loin, l'éducation morale marche de front avec l'instruction militaire. Pour pouvoir donner cette éducation, l'officier doit d'abord prendre le contact avec ses soldats; il faut qu'il les connaisse tous à fond, qu'il sache traiter chacun suivant son caractère, développer les bons sentiments qu'il a remarqués chez celui-ci, réprimer les mauvais instincts qu'il devine chez celui-là. Comment le ferait-il, s'il voit ses hommes uniquement dans le service, sur la place d'exercice? Aussi a-t-on voulu, sans nuire à la discipline, faciliter ce rapprochement indispensable entre l'officier et le soldat : tel est le but principal de l'appel journalier, sur lequel nous donnerons quelques détails. Tous les jours les hommes sont réunis par l'officier de semaine : on leur communique les ordres, les punitions, en y ajoutant les explications nécessaires; c'est une occasion pour l'officier de leur parler, de les juger; à leur attitude, à leurs réponses, il devine leurs pensées, leurs sentiments, leurs désirs, leurs espérances, leur manière de vivre habituelle. Quelques mots d'encouragement ou de réprimande prononcés à ce moment-là par un officier qui sait se faire aimer, produisent souvent d'excellents résultats. Une fois par semaine, le samedi généralement, cet appel prend une importance particulière : le capitaine y assiste; aidé du sergent-

major, il inspecte en détail la propreté, la tenue de chacun de ses soldats. C'est là que se règlent tous les petits comptes de la semaine, que les légères infractions inscrites journellement sur le carnet du sergent-major se totalisent et se transforment en gardes supplémentaires, ou en privations de sortie pour le dimanche. C'est là aussi qu'une compagnie commandée par un homme d'intelligence et de cœur acquiert la cohésion qui en fait vraiment une famille militaire.

Cependant les premiers mois de régiment sont passés pour le jeune soldat. Avec le printemps sa vie va changer : les exercices extérieurs, et particulièrement le tir, le combat en tirailleurs, et le service en campagne vont désormais absorber la plus grande partie de son temps. Nous ne parlerons ici ni du service en campagne, ni du combat en tirailleurs; mais nous croyons devoir donner quelques détails sur l'instruction du tir, à laquelle on apporte dans l'armée allemande des soins minutieux.

Pendant tout l'hiver, des exercices gymnastiques appropriés aux muscles du cou, de l'épaule et du bras ont développé chez le soldat la force musculaire suffisante pour qu'il arrive à maintenir sans fatigue l'arme dans la position de joue; le pointage, d'abord sur appui, puis à bras francs, l'a habitué à viser. On lui fait alors commencer les exercices de tir réduit. Des fusils spéciaux, ne présentant d'ailleurs aucune différence extérieure avec le fusil de guerre, reçoivent à leur extrémité un tube en bronze d'aluminium vissé dans le canon. La cartouche est placée dans ce tube au moyen d'un cro-



LA CANTINE.

chet par le sous-officier qui dirige l'exercice. Le percuteur est prolongé à l'intérieur du canon par une tige portant en son milieu une rondelle-guide et terminée par une pièce de percussion, qui vient rencontrer la cartouche de tir réduit lorsqu'on agit sur la détente. Avec les fusils ainsi préparés on peut tirer à la distance de cinq mètres dans les chambres, les cours ou les corridors des casernes.



Mais les exercices préparatoires ont pris fin : voici maintenant le soldat en face de la cible. A sa gauche et un peu en avant se trouve un officier ou à défaut un sous-officier porte-épée. Cet officier est chargé de diriger le tireur; il remarque les fautes concernant la position, le maintien de l'arme, la préparation de la détente, le départ du coup. Il les explique à l'homme, le plus souvent sans que celui-ci replace l'arme, de façon à lui rendre les explications plus saisissables et plus convaincantes; mais il prend soin de faire ses observations promptement, pour ne pas fatiguer le tireur. Il exige que, le coup parti, l'homme reste encore un instant en joue, et dise positivement s'il sait où le coup a dû

porter, ou s'il est incertain ; c'est le meilleur moyen de combattre les fautes qui ont pour cause l'agitation, l'indécision, la peur du feu. L'arme est ensuite replacée avec calme. A droite de notre tireur et vis-à-vis de l'officier se trouve un sous-officier. Celui-là est chargé de veiller à la sécurité et d'observer les coups : il exige qu'aucune arme ne soit chargée avant que le drapeau des marqueurs ne soit visible. A quelques pas en arrière est installé *l'écrivain*, chargé de l'inscription des coups. Le tireur lui annonce lui-même le résultat de son tir, après chaque coup ; l'écrivain, qui a eu soin d'observer les signaux des marqueurs, l'inscrit immédiatement à l'encre sur la minute du tir et sur le petit livret de tir du soldat,



que celui-ci lui a remis avant de prendre place devant la cible. Il répète à haute voix le nom du tireur, le résultat du coup ; il signale sur-le-champ les différences qui peuvent se produire entre l'annonce du tireur et les signaux du marqueur. Toute inscription inexacte, si elle est intentionnelle, est sévèrement punie, conformément au Code pénal militaire : la peine peut aller jusqu'à trois ans de prison, et le coupable est placé dans la 2e classe des soldats ; on conçoit qu'en présence de pareilles dispositions on puisse se fier aux inscriptions des écrivains. Enfin un sous-officier ou un exempt

chargé de la distribution des munitions complète le personnel de surveillance, qui est relevé toutes les deux heures. Le détachement qui doit tirer, en principe de cinq hommes au plus, se forme à quelques pas en arrière de l'emplacement des tireurs, face à la cible.

Ces détails, que nous empruntons au Règlement sur le tir dans l'armée allemande, mettent en évidence l'importance que l'on attache à cette instruction. Le zèle des soldats est d'ailleurs stimulé par le système adopté pour les récompenses. A la fin des exercices de tir, les tireurs sont répartis en deux classes : à la deuxième appartiennent les jeunes soldats et les retardataires de l'année précédente ; la première comprend les tireurs complètement instruits. Les officiers, les sous-officiers et rengagés très bons tireurs forment une classe spéciale. Les tirs à exécuter et les conditions à remplir diffèrent suivant les classes; mais chaque classe a ses prix de tir. En dehors des prix il existe des insignes de tir, accordés aux plus habiles tireurs de chaque classe : ce sont des aiguillettes en tresse de laine mélangée de couleurs diverses. Tous les ans, dans chaque corps d'armée, deux concours d'honneur de tir ont lieu, l'un pour les officiers, l'autre pour les sous-officiers. Enfin, l'Empereur vient de décider qu'il serait établi chaque année un classement entre toutes les compagnies d'infanterie dans chaque corps d'armée. Les hommes de la compagnie classée la première porteront pendant un an un insigne spécial.

Les exercices dont nous venons de parler, et auxquels

tous les officiers prennent part, portent le nom de tirs d'école; ils ne sont qu'une préparation aux tirs de combat. Ces derniers comprennent les tirs individuels et les tirs collectifs. Les tirs individuels, auxquels sont astreints les lieutenants, sont précédés de toute une série d'exercices préparatoires, organisés sur la place d'exercices ou en terrain varié. L'instructeur dispose des hommes isolés, des files et des groupes cachés, à des distances à lui connues, et il les avertit d'avoir à paraître comme buts à des signaux convenus d'avance, et de se comporter d'une façon déterminée (couchés, à genou, debout, en mouvement, rester visibles pendant un temps donné, tirer à blanc, etc.). L'instructeur fait apparaître un but, le soldat doit utiliser le terrain pour se couvrir et appuyer son arme : il se sert de fausses cartouches ou de cartouches à blanc. L'instructeur fait, s'il y a lieu, des observations sur la position occupée, et sur la façon de s'y installer. L'homme apprécie ensuite la distance, décide s'il doit tirer, annonce la hausse et le point à viser; puis il met en joue, pointe et tire. On conçoit qu'après de nombreux exercices préparatoires de ce genre, le soldat puisse tirer un très grand profit des tirs de combat, individuels et collectifs, qu'il exécutera avec les cartouches à balle.

Cette progression, lente et sage, montre combien les auteurs du Règlement sur le tir se sont préoccupés du but à atteindre : préparer les tireurs aussi complètement que possible au rôle qu'ils auront à remplir en guerre. Nous ne sommes pas ici en présence d'un fait isolé, et,

si le cadre de cet ouvrage nous permettait d'analyser les divers règlements de l'armée allemande, nous reconnaîtrions que, dans aucun de ces règlements, qu'il se rapporte d'ailleurs à l'organisation, à l'administration ou à l'instruction, on n'a perdu de vue un seul instant cette vérité de sens commun : que, pour une armée, la préparation à la guerre est en temps de paix l'unique but, auquel tous les efforts doivent concourir. Déjà, en étudiant le corps d'officiers, nous avons vu souvent cette préoccupation se manifester; nous devions la retrouver et nous la retrouvons en effet, plus visible que jamais, à propos de l'arme la plus nombreuse et la plus importante : nous en rencontrerons encore par la suite plus d'un exemple.



IV

Nous n'avons considéré jusqu'ici le soldat qu'au point de vue purement militaire. Mais, à l'époque actuelle, le régiment est une école où l'homme reçoit non seulement l'instruction militaire, mais aussi l'éducation. Dans les armées nationales, telles qu'elles existent aujourd'hui chez la plupart des puissances européennes, le service militaire prend les citoyens au sortir de l'enfance; c'est sous les drapeaux qu'ils deviendront des hommes. Aussi l'éducation que recevra le soldat aura-t-elle une influence considérable non seulement sur les individus, mais sur la nation même.

En Allemagne, l'instructeur s'applique à graver dans le cœur du soldat, dès son arrivée au régiment, les sentiments de fidélité, de courage et d'honneur. Et ce n'est pas toujours chose facile que de faire pénétrer ces notions dans la cervelle des rudes fils de la Marche ou de ces Polonais qui, souvent, n'entendent pas un mot d'allemand. Pour y parvenir, officiers et sous-officiers sont obligés d'accomplir des prodiges de patience.

La fidélité constitue le premier devoir du soldat. « Par fidélité, on entend l'attachement ferme et inébranlable au souverain, à Sa Majesté l'Empereur et à sa maison, attachement qui doit se manifester jusque dans la mort. Mais la vraie fidélité ne peut aller sans la

crainte de Dieu. Celui-là seul, qui craint le Seigneur et le sert, sera un fidèle sujet de son roi. »

L'obéissance du soldat doit provenir de sa fidélité et non de la crainte de la punition. Les punitions, très sévères, comme on l'a vu plus haut, sont en fait assez rares en Allemagne. Déjà le colonel Stoffel, notre attaché militaire à Berlin avant la guerre, constatait le nombre relativement faible des punitions dans l'armée prussienne. Aujourd'hui les instructions données aux officiers prescrivent la plus grande prudence dans l'application des peines disciplinaires. Ce qui contribue d'ailleurs à les rendre moins fréquentes, c'est qu'elles ne peuvent être ordonnées ni par les sous-officiers, ni même par les lieutenants; il faut à chaque fois l'intervention du commandant de compagnie. L'espèce de juridiction qui lui est ainsi réservée amène le capitaine à étudier de très près ses hommes, et lui permet de graduer la peine d'après le caractère et les antécédents du délinquant.

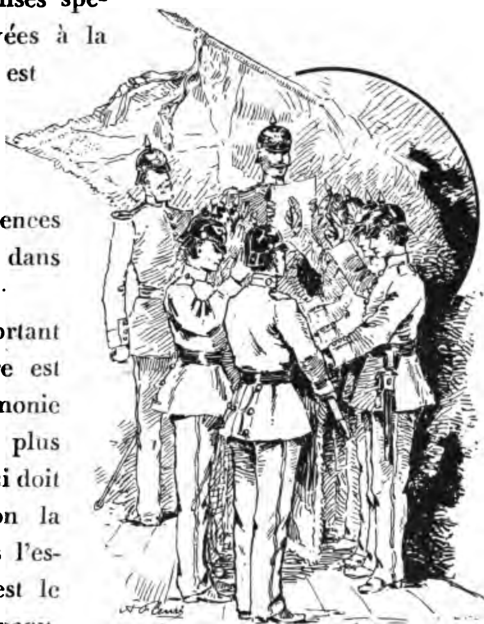
On cherche d'ailleurs à obtenir que les hommes exercent eux-mêmes une surveillance sur leurs camarades. Un soldat manque-t-il à son devoir, se comporte-t-il d'une façon peu honorable, tous doivent se considérer comme responsables. Excellent principe, mais les conséquences qu'on en tire paraîtraient chez nous peu admissibles; ainsi tout homme qui entendrait un de ses camarades proférer des paroles injurieuses sur le compte de l'Empereur ou d'un des membres de sa famille est tenu de le dénoncer à ses supérieurs; cette obligation le

suit même lorsque, rendu à la vie civile, il ne fait plus partie que de la landwehr ou du landsturm.

La mise en pratique du service obligatoire dès le commencement du siècle a singulièrement facilité l'éducation morale de l'armée prussienne, en y amenant tous les éléments de la nation. L'idée religieuse a aussi exercé une grande influence. Tout le monde sait quelle importance l'empereur Guillaume II attache aux cérémonies du culte. Il suit en cela la tradition des Hohenzollern : au milieu du XVII[e] siècle, le Grand-Électeur rendait des ordonnances pour obliger ses soldats à l'accomplissement de leurs devoirs religieux ; et à ses prescriptions il ajoutait des sanctions rigoureuses : était puni du carcan quiconque négligeait d'aller au prêche le dimanche ou d'assister à la prière journalière ; le blasphème entraînait la peine de mort. Sous Frédéric-Guillaume I[er], des sentinelles placées aux portes des églises empêchaient les militaires de sortir avant la fin du service. Les mœurs se sont adoucies depuis deux siècles, et les souverains sont devenus plus tolérants ; mais tout ce qui regarde le culte est encore réglementé en tous détails dans l'armée. Tous les soirs, après que la retraite a sonné, la sentinelle devant les armes crie : « Aux armes. » Le poste sort, et l'officier ou le sous-officier de garde commande : « Découvrez-vous pour la prière. » Lorsque celle-ci, que chaque homme doit dire mentalement, est terminée, les soldats se couvrent et les rangs sont rompus. Le dimanche, les hommes sont conduits aux offices. « On donne gratuitement à chaque soldat

un livre de cantiques. Le service religieux ne doit durer qu'une heure ; quand la température est au-dessous de 5°, on abrège la liturgie, et elle est suivie seulement d'un sermon de 20 minutes au plus. » Dans les grandes garnisons, des églises spéciales sont réservées à la troupe. Enfin il est prescrit aux généraux de provoquer l'organisation de conférences religieuses du soir dans les casernes.

A tout acte important de la vie militaire est jointe une cérémonie religieuse. Mais la plus imposante, celle qui doit laisser l'impression la plus durable dans l'esprit des recrues est le *Serment au drapeau.* Quelques jours après leur entrée au service, les jeunes soldats sont réunis par leurs officiers, qui leur font une théorie sur les devoirs de fidélité et d'obéissance ; l'aumônier leur fait aussi une courte allocution. Ils ont lu les noms gravés sur les anneaux d'or que porte la hampe et qui sont ceux de leurs aînés tombés en marchant à l'ennemi,


Le serment au drapeau.

le drapeau à la main. Ils savent que « l'étendard n'est pas un morceau de soie fixé au bout d'une perche, mais que, béni par la main du prêtre, il est le palladium de la troupe, le symbole de son honneur militaire et de sa fidélité à son prince. Le drapeau a été transmis sans tache au bataillon ; c'est maintenant le devoir du soldat de le conserver pur de toute souillure et de donner sa vie pour le sauver. L'aspect du drapeau qu'on porte à l'ennemi fait battre plus fort le cœur du guerrier, il exalte son courage. Le perdre lâchement est la plus grande flétrissure qui puisse atteindre le corps. C'est pourquoi tout soldat le suivra fidèlement dans les circonstances les plus difficiles ».

La troupe se rend alors à l'église, où, la main gauche placée sur la hampe du drapeau, les trois premiers doigts de la main droite levés dans un geste symbolique, les hommes prêtent serment, répétant phrase par phrase, d'une voix haute et claire, la formule suivante, que leur lit l'officier :

« Je jure à Dieu qui sait et peut tout, en un serment personnel [1], de servir toujours fidèlement et honnêtement Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse, Guillaume II, mon gracieux souverain, en toutes circonstances, sur terre et sur mer, en temps de paix et en temps de guerre, en quelque lieu que ce soit. Je m'emploierai à tout ce qui peut être profitable à Sa

1. *Leiblich,* personnel ; c'est-à-dire qu'il demande à être puni dans sa personne dans le cas où il violerait son serment.

Majesté, j'écarterai d'elle tout dommage et tout préjudice. J'observerai exactement les articles du Code militaire, qui ont été lus devant moi, ainsi que les instructions et les ordres qu'on me donnera. Je me conduirai comme il convient à un honnête et brave soldat, fidèle à son devoir et à l'honneur. Aussi vrai que je désire que Dieu et son saint Évangile m'assistent. »



V

Nous terminerons ce chapitre par quelques détails sur la Garde prussienne.

Le signe distinctif de la Garde est un galon d'or ou d'argent que les hommes portent au collet et sur les parements : le casque est surmonté d'une crinière noire ou blanche, et sa jugulaire est en écailles métalliques.

La composition de ce corps d'élite a été donnée plus haut, et on a remarqué qu'il comprenait des troupes de toutes armes; mais l'infanterie, comme dans toute l'armée allemande, y occupe la première place. Le premier régiment d'infanterie de la Garde a joui de tout temps de la faveur particulière des souverains. Il perpétue la tradition de ce légendaire régiment de géants, dont Frédéric-Guillaume Ier avait fait ses gardes du corps[1]. Les hommes les plus vigoureux de la Prusse entière et de l'Alsace-Lorraine[2] lui sont affectés : parmi eux on choisit les plus grands pour former la première compagnie, la *Leib-compagnie*, dont le chef est le roi. Sous le règne de Fréderic-Guillaume Ier, les officiers du régiment étaient journellement les hôtes du roi et man-

1. Le premier régiment d'infanterie de la Garde porte en tenue de parade l'ancienne coiffure des grenadiers du grand Frédéric.

2. On sait que la Garde ne participe pas au système de recrutement régional.

geaient à la table des adjudants. Plus tard on substitua à cette pension royale des indemnités payées sur la cassette particulière du roi. A l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée au service, Frédéric-Guillaume IV fit cadeau aux officiers du premier régiment d'infanterie de la Garde d'une somme de 11,000 thalers (41,250 fr.), qui servit à l'acquisition d'un immeuble où l'on installa un cercle. C'est là que l'empereur actuel vient souvent se mêler à ceux qu'il appelle ses camarades de l'armée, et c'est là qu'il prononce ces allocutions militaires, dont plusieurs ont eu leur écho dans toute l'Europe.

Mais ce n'est pas seulement aux officiers que s'adresse la constante sollicitude de l'empereur et roi. Le premier régiment de la Garde est considéré comme un régiment modèle, d'où le progrès doit partir pour s'étendre à toute l'infanterie allemande. Aussi l'Empereur assiste-t-il souvent à ses exercices, et, en particulier tous les ans, à la date du 2 mai, anniversaire de la bataille de Gross-Görschen, il se fait présenter les différents bataillons et les soumet à une inspection rigoureuse. Comme tous les princes de la maison de Hohenzollern, Guillaume II a été sous-lieutenant[1] au premier régiment d'infanterie de la Garde; il y prit successivement presque tous ses grades, et c'est un bataillon « du Régiment » qu'il présentait à l'inspection de son grand-père dans les jardins

1. Il fut nommé sous-lieutenant le 9 février 1869.

du château de Potsdam. Actuellement les deux fils aînés de l'Empereur sont à leur tour sous-lieutenants dans ce corps d'élite; son troisième fils vient d'être incorporé dans la marine.

A la première brigade d'infanterie de la garde se rattache le *bataillon d'instruction*. Ce bataillon, destiné à assurer l'uniformité de l'instruction dans toute l'infanterie, ne comprend, comme personnel permanent, que l'état-major et une compagnie. Il est complété à l'effectif normal du mois d'avril à la fin des manœuvres par des officiers, sous-officiers et soldats, provenant des différents corps de troupe. En général, chaque corps d'armée envoie un officier, deux ou trois sous-officiers et une trentaine d'hommes. Tous les officiers doivent être particulièrement bien notés et promettre un brillant avenir : les lieutenants doivent compter au moins trois ans de grade et être célibataires. Les hommes de troupe doivent être de bonne conduite, de santé robuste, et leur taille doit être comprise entre $1^m,64$ et $1^m,83$. C'est dans ce bataillon que se font la plupart des expériences intéressant l'instruction.

L'instruction du tir est particulièrement développée dans tous les corps d'infanterie de la Garde. Au premier régiment, les officiers ont toutes les semaines un tir à la cible, sous les magnifiques futaies qui se trouvent derrière Sans-Souci, dans le bois de Sainte-Catherine. Chaque année, au mois d'août ou de septembre, a lieu en grande cérémonie un tir d'honneur qu'on appelle le *tir de l'Aigle*, et auquel prennent part l'Em-

pereur et toutes les hautes personnalités militaires présentes à Potsdam. Il s'agit de renverser un aigle empaillé placé au sommet d'une perche. L'Empereur tire le premier. Celui qui réussit à faire tomber l'aigle est proclamé roi, et c'est lui qui, au banquet du soir, porte la santé de Sa Majesté.

Les autres corps de la Garde ont aussi part aux faveurs impériales. Et nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée des libéralités prodiguées par les souverains et les princes allemands aux officiers de ces différents régiments, que de décrire sommairement le casino des hussards de la Garde, inauguré à Potsdam le 24 décembre 1888[1].

Ce casino est situé à côté de la caserne du régiment. Il est entouré de toutes parts par un jardin que ferme du côté de la caserne un mur partant de l'entrée. La porte consiste en une élégante grille de fer, au travers de laquelle on voit une large véranda formant la clôture du fronton nord. Pour pénétrer dans le casino, on franchit le portail ogival du fronton sud, et on gravit un escalier dont les larges marches donnent accès à une deuxième entrée. Les murs, à droite et à gauche de l'escalier, sont ornés de fresques dues au pinceau du peintre Knackfuss ; il y en a trois : la première représente un athlète, les deux autres des scènes de chevalerie. Au-dessous des fresques, tout le long de la mu-

1. Nous empruntons les traits principaux de cette description à un article de la *Revue de cavalerie*.

raille, court une draperie sur laquelle est écrite en vieil allemand la devise suivante :

Mon âme à Dieu,
Ma vie au roi !
Mon cœur aux dames,
L'honneur pour moi !

Du palier de l'escalier, on entre dans une antichambre octogonale où la lumière pénètre par le haut. A droite une porte conduit dans une vaste garde-robe, où l'on trouve tout ce qu'il faut pour la toilette et les divers soins de propreté, tout cela dans les conditions les plus confortables. Trois autres portes communiquent avec les appartements du casino.

Ces appartements comprennent : la *bibliothèque* dont la cheminée est un cadeau du duc de Saxe-Altenbourg ; le *grand salon de réunion,* au plafond orné de peintures diverses, et où se trouve un magnifique lustre en cuivre poli, qui est un cadeau fait par l'impératrice actuelle, alors princesse impériale, en communauté avec les femmes des officiers du régiment ; la *salle de déjeuner,* la pièce la plus intime et la plus confortable, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure ; la *salle à manger,* pièce rectangulaire, dont le grand côté, avec ses fenêtres gothiques à vitraux richement ornés, est situé sur le côté nord du jardin. Une des fenêtres donnant sur le jardin est un cadeau fait par l'empereur Guillaume et l'impératrice Augusta ; une autre a été donnée par l'empereur et l'impératrice Frédéric : ces

fenêtres portent les armes des donateurs, peintes sur verre. Au plafond sont suspendus trois immenses lustres en fer forgé donnés par le prince Guillaume de Wurtemberg, par le prince régent de Brunswick et par le grand-duc de Mecklembourg. Les deux cheminées sont des cadeaux du duc Jean de Mecklembourg et du prince héritier de Reuss. Citons encore un cadeau symbolique offert par Guillaume II le jour de l'inauguration du casino : il consiste en une copie sur parchemin, en vieil allemand, de l'introduction à l'ordonnance sur les tribunaux d'honneur des officiers, due à son aïeul. Au-dessous, l'Empereur a tracé cette dédicace de sa propre main :

A mon cher régiment des hussards de la garde.
Le 24 décembre 1888.
Guillaume.

Cet écrit est enfermé dans un cadre en chêne et porte le sceau impérial. Il est suspendu au-dessus de la porte située au bout de la salle à manger, de façon à frapper les regards de tous ceux qui entrent ou sortent.

La salle de déjeuner, située en dehors sur le jardin, est dans le vieux style allemand. Le plus ancien des officiers qui ont participé à la fondation de ce local est le comte Hæseler Harnetrop, entré au régiment en 1824. Les boiseries de la muraille, le plafond et le frontispice de la cheminée portent les écussons de tous ceux qui ont eu autrefois l'honneur de servir aux hussards de la

Garde : presque toutes les familles, dont le nom est intimement lié aux fastes de l'armée prussienne, y sont représentées. Au-dessus des deux portes qui conduisent de cette pièce intime dans la salle à manger et dans le vestibule, des inscriptions invitent les jeunes officiers à ne pas oublier leurs aînés, l'une des inscriptions est ainsi conçue :

Les anciens camarades du régiment des hussards de la Garde
en souvenir de leur régiment ;

et l'autre :

Pour que leur souvenir reste vivant,
ils ont fondé cette salle
et l'ont ornée de leurs écussons.



CHAPITRE VI

LA CAVALERIE

I



ous ne saurions parler, même sommairement, de la cavalerie allemande, sans rappeler les noms des grands hommes, des intrépides cavaliers, qui l'ont faite ce qu'elle est. Nous les citerons en remontant l'histoire : von Schmidt et le prince Frédéric-Charles; Wrangel; Blücher, le vieux maréchal *Vorwaerts*, l'un des héros de 1813; enfin, la grande trinité du siècle passé, Frédéric II, Zieten et Seydlitz. Chose remarquable, ces derniers sont peut-être les plus modernes; pendant la première moitié de ce siècle, on les a méconnus, on a sacrifié à la parade, on a oublié que tout, dans l'instruction de la cavalerie, doit concourir à donner à l'homme la vigueur et l'habileté, au cheval la souplesse et l'endurance nécessaires pour le service de guerre; leurs idées revivent aujourd'hui. Zieten était un observateur profond, instructeur excellent, d'un sang-froid imperturbable, d'une intrépidité extraordinaire

dans l'action : « *Zieten aus dem Busch* — Zieten sortant du bois » — est un dicton allemand qui donne l'idée d'une apparition stupéfiante par sa rapidité. Seydlitz, esprit fertile et sagace, était un passionné dans toute l'acception du mot ; mais il n'avait pas de plus grande passion que celles du cheval et de la chasse à courre. Aidé de ces deux hommes, Frédéric transforma complètement la cavalerie prussienne : elle était lourde et lente, il la voulut prompte et pleine d'entrain. Dans le combat, elle dut former deux lignes, l'une chargée de l'attaque directe, l'autre devant chercher le moment propice pour tomber sur le flanc. L'ennemi venait-il à faiblir, à céder, on se jetait à ses trousses, on le poursuivait à outrance. Toujours et partout de l'ordre, de la précision, et, répétons-le, comme le roi le répétait lui-même, de l'entrain.

Que dit-on de plus aujourd'hui? que dit le général de Rosenberg, le grand-maître de la cavalerie actuelle, que dit le règlement d'exercices de 1886, que dira celui qui est actuellement à l'essai et qui sans doute verra le jour en 1895? Ils reprennent tout simplement les principes et les traditions de Zieten et de Seydlitz : la cavalerie frédéricienne paraissait morte, elle ressuscite en Allemagne, et ailleurs on l'imite.

A l'heure actuelle, la cavalerie allemande comprend 93 régiments. On y distingue la cavalerie *lourde* et la légère : à la première appartiennent les cuirassiers, les ulans, les reiter, les carabiniers ; à la seconde, les dragons, les hussards, les chevau-légers. Comme dans l'in-

fanterie, les appellations des régiments sont souvent longues et compliquées : si l'on a la patience de les lire d'un bout à l'autre, on apprend où le corps a été recruté, s'il est ou non *Leib-Regiment*, quel est son chef honoraire, et d'autres choses encore. Ne nous moquons pas cependant ; ce ne sont pas là de simples questions de mots : ce sont les titres, les lettres de noblesse du régiment, le résumé de toutes les traditions, de tous les souvenirs en raison desquels on est fier de lui appartenir. Et quant à la personnalité du chef honoraire, elle est loin d'être indifférente : ce souverain, allemand ou étranger, qui donne son nom à un corps de troupe, qui a le droit de le faire défiler devant lui, ne lui doit-il pas quelque chose en revanche ? Certes, et la plupart du temps, il ne l'oublie pas ; beaucoup distribuent, à l'occasion des fêtes militaires, des gratifications pécuniaires (*Douceur-Geld*[1]) ; les plus magnifiques vont jusqu'à embellir à leurs frais la tenue de leurs hommes : c'est ainsi que, parmi les régiments de hussards, peu nombreux encore, qui portent la pelisse, plusieurs doivent cet élégant vêtement à la libéralité de leurs chefs honoraires.



Ulan.

Dans la cavalerie, plus que partout ailleurs, les uni-

1. Du mot français *douceur* et du mot *Geld,* argent.

formes sont variés, compliqués et brillants. La fascination qu'ils exercent sur les jeunes gens est assez grande pour déterminer un nombre relativement considérable d'engagements de quatre ans, alors que la durée normale du service est de trois ans seulement. Il faut du reste reconnaître, que dans toutes les armes, le soldat allemand a pour l'uniforme un goût très prononcé. Peut-être la latitude qu'on lui laisse de perfectionner à son gré les petits détails de sa tenue y est-elle pour quelque chose. Les Allemands sont peu rigoristes en ce qui concerne l'uniforme : les vêtements de coupe élégante, les casquettes plus seyantes que le béret d'ordonnance, la tenue fine en un mot sont autorisés, nous dirions presque conseillés ; on exploite la coquetterie du soldat dans l'intérêt de son attitude extérieure, du sentiment de sa dignité, et aussi dans l'intérêt de l'esprit de corps.



Officier des hussards de Hanovre.

L'uniforme des cuirassiers est l'un des plus brillants. Il comprend la tunique blanche, avec collet, passepoils et parements de couleur variable suivant les régiments; la culotte blanche, la grande botte brandebourgeoise montant jusqu'au milieu de la cuisse ; le casque en métal blanc ou jaune avec la devise : « *Mit Gott für Kœnig und*

Vaterland ». Depuis 1888, la cuirasse n'est plus portée en campagne; mais on l'a conservée pour la tenue de parade. Le régiment des Gardes du corps, qu'on peut rattacher aux cuirassiers, a une tenue de parade tout à fait riche, pour le service d'honneur dans les appartements du palais impérial : les gardes du corps portent alors au lieu de cuirasse et par-dessus la tunique blanche, un justaucorps sans manches en drap écarlate, bordé d'argent et orné, devant et derrière, d'une grande étoile blanche.


Officier des Gardes du corps (tenue de gala).

Les reiter et les carabiniers, qui appartiennent à l'armée saxonne, ont la tunique et la culotte bleu de ciel; les régiments lourds bavarois ont la tunique bleu de ciel et la culotte noire.

Le ulan a une physionomie très originale : il est coiffé d'un *schapka* en cuir bouilli, terminé à la partie supérieure par une plate-forme et orné d'une fourragère blanche. Il porte une tunique de forme spéciale, l'*ulanka*, à deux rangées de boutons; en tenue de parade, un plastron de la couleur du collet est fixé sur la poitrine, une plaque de drap de même couleur sur le cimier du schapka. Enfin, le ulan a des épaulettes sans franges.

Dans la cavalerie légère, la tenue la plus séduisante est celle des hussards. Elle a pour traits caractéristiques

le dolman, le bonnet de fourrure et la sabretache. Le dolman est de couleur variable suivant les corps, écarlate au régiment de la Garde; il est garni sur la poitrine de cinq rangs de tresses blanches ou jaunes, avec olives en métal. Le bonnet de fourrure est de forme très basse, avec jugulaire en écailles métalliques; il est orné d'un pompon, et, en tenue de parade, d'un panache ou d'une aigrette. Quant à la sabretache, elle est en cuir noir et suspendue à trois bélières. Notons enfin la forme originale de la botte, qui s'arrête au milieu du mollet et est échancrée par devant en forme de cœur. Tout cela constitue un ensemble très élégant, surtout avec le dolman rouge; aussi les régiments de hussards attirent-ils les engagés volontaires, et, après les corps de la Garde et ceux qui occupent des garnisons particulièrement agréables, ce sont les hussards à dolman rouge qui reçoivent le plus grand nombre d'engagés pour quatre ans.

L'uniforme des dragons ressemble beaucoup à celui de l'infanterie : toutefois la tunique est en général bleu clair. La botte monte jusqu'au jarret. Quant aux chevau-légers, qui appartiennent tous à l'armée bavaroise, ils se distinguaient récemment encore par le grand casque bavarois, surmonté d'une chenille noire, avec un porte-plumet métallique, où se plaçait, en tenue de parade, un plumet retombant de crin blanc. Aujourd'hui, cette coiffure caractéristique n'existe plus, et toutes les troupes bavaroises portent le casque à pointe.

Tous les cavaliers allemands sont armés de la lance,

du sabre et de la carabine. La lance est faite d'un tube d'acier et a $3^{m},20$ de longueur. La carabine est analogue au fusil d'infanterie, mais plus courte et plus légère; on l'ajuste à la selle, en arrière de la cuisse droite du cavalier, de façon à ce qu'elle tombe verticalement.



II

Les régiments de cavalerie allemands sont uniformément constitués à cinq escadrons ; mais, à la mobilisation, quatre escadrons seulement entrent en campagne, le cinquième jouant le rôle de dépôt. L'effectif n'est pas partout le même : on distingue les régiments du type renforcé, qui sont stationnés en Alsace-Lorraine, ceux du type moyen et ceux du type réduit [1]. Mais les cadres ont toujours la même composition. L'escadron a quatre officiers : un capitaine, un lieutenant et deux sous-lieutenants. Le cadre des sous-officiers comprend un *wachtmeister*, correspondant au sergent-major de la compagnie d'infanterie, un *vice-wachtmeister*, un enseigne porte-épée, quatre sergents, sept ou huit simples sous-officiers. Nous n'insisterons pas sur les rôles respectifs de ces différents gradés, qui sont analogues à ceux des sous-officiers d'infanterie. Les sous-officiers de cavalerie sont tous choisis parmi les soldats rengagés après trois ans de service, les écoles dont nous avons parlé au chapitre III étant en principe exclusivement destinées à former des sous-officiers d'infanterie. Quant aux officiers, ils sont recrutés dans la cavalerie comme dans les

1. Les régiments du type renforcé comptent par escadron 142 cavaliers et 149 chevaux, ceux du type moyen, 137 cavaliers et 145 chevaux, ceux du type réduit, 133 cavaliers et 142 chevaux.

autres armes ; mais il existe des écoles spéciales de cavalerie, où ils peuvent se perfectionner au point de vue de l'équitation[1]. Ces écoles, au nombre de trois, sont installées à Hanovre, Dresde et Munich : elles n'ont ni la même organisation, ni absolument le même rôle ; mais nous nous contenterons de donner ici quelques détails sur la plus importante des trois, l'école prussienne de Hanovre.



Dragon.

Cette école porte le titre d'Institut d'équitation militaire : on ne s'y occupe en effet que du cheval. Les quelques cours ou conférences qui sont faits en hiver traitent uniquement de l'équitation, de l'hippologie et de la ferrure. Tout le reste du temps est consacré à l'enseignement pratique, dont quelques chapitres sont fort originaux : nous citerons la chasse à courre et les marches de résistance. A Hanovre, la chasse est considérée comme un service important, et qui prime tous les autres. Les piqueurs sont des sous-officiers ; le maître d'équipage, un écuyer du cadre de l'école. A partir du mois de juin, les jeunes officiers peuvent se donner trois fois par semaine le plaisir d'une grande chevauchée à la

1. Il y a aussi un cours spécial pour les sous-officiers, notamment à Hanovre.

queue des chiens ; chaque élève est obligé de suivre une au moins de ces trois chasses. Souvent, des officiers qui n'appartiennent pas à l'école y prennent part, *par ordre :* à peine monté sur le trône, l'empereur Guillaume II a prescrit que, chaque année, tous les officiers supérieurs de la cavalerie, pour entretenir leurs aptitudes équestres, suivraient pendant quelques semaines les chasses de Hanovre. Le sport équestre, sous toutes ses formes, est d'ailleurs pratiqué par les officiers de tout âge et de tout grade : les sociétés de courses de régiment sont très nombreuses ; toute réunion de troupes pour cause de manœuvres devient accessoirement une réunion sportive, et les officiers généraux eux-mêmes tiennent à honneur de figurer dans ces courses. En 1885, deux généraux de cavalerie parièrent de suivre une des chasses à courre de Hanovre, montés *à poil* sur leurs chevaux, et ils tinrent leur pari.

La chasse à courre, les courses donnent au cavalier la solidité, l'audace et l'énergie ; les marches de résistance lui apprennent à utiliser sa monture pour en obtenir le meilleur rendement possible. A Hanovre, elles sont exécutées sous la direction d'un écuyer ; on marche à raison de 100 kilomètres par jour en moyenne, et on étudie la vitesse de marche, l'alimentation, l'alternance d'allures. En dehors de l'école, ces courses à grande distance sont aussi en très grand honneur. Nous rappellerons seulement la course Vienne-Berlin, d'octobre 1892 ; celle des officiers du 17ᵉ et du 18ᵉ dragons, en août 1893, où un parcours de 110 kilomètres fut fran-

chi en une seule journée; celle des officiers saxons, qui, en novembre 1893, firent le tour du royaume de Saxe (280 kilomètres environ) en 37 heures. Tous les deux ou trois ans, chaque lieutenant doit exécuter une grande course à cheval, d'une durée de vingt-quatre heures environ, dont le but et l'époque sont laissés à son choix. L'Empereur emploie tous les moyens pour développer parmi les officiers de cavalerie une pratique approfondie et intelligente du cheval; récemment encore, en 1894, il a décidé de donner dans chaque corps d'armée une coupe en argent à l'officier qui se sera le plus distingué en équitation; si le même officier mérite cette distinction trois années de suite, il deviendra propriétaire de l'objet d'art.



Cuirassier.

Mais il ne suffit pas que l'officier de cavalerie sache admirablement monter à cheval; il faut aussi qu'il développe ses qualités d'observation, de compréhension rapide et précise, sans lesquelles il ne saurait remplir son rôle à la guerre. Les *voyages-manœuvres de cavalerie* lui en donnent les moyens. Dans l'ensemble, ils sont analogues aux voyages d'état-major, dont nous avons déjà parlé; mais leur but est plus spécial; les thèmes proposés se rapportent aux circonstances dans lesquelles pourront se trouver les divisions de cavalerie indépendante : on cherche en un mot à former des

officiers de cavalerie, chargés du service d'exploration, et non des conducteurs de troupes. En dehors du travail, ces voyages donnent lieu aux mêmes distractions que ceux d'état-major, et les libations prolongées, chères à tout bon Allemand, occupent la plus grande partie des heures de loisir.

Revenons à l'escadron. Les principes d'organisation sont les mêmes que pour la compagnie d'infanterie ; au point de vue du service intérieur et de l'instruction, l'escadron est l'unité par excellence. Le capitaine commandant dispose en permanence d'un effectif fixe, en hommes et en chevaux. C'est à lui qu'il appartient de prendre toutes les mesures de détail nécessaires pour assurer l'instruction de sa troupe ; les chefs supérieurs se contentent de contrôler les résultats. Il a ses ouvriers, son vétérinaire, ses chevaux de trait, ses fourgonniers, son matériel de tir à la cible et de tir réduit, ses magasins d'habillement, de harnachement et d'armement. Seul, il a le droit de prononcer les punitions que subiront les hommes placés sous son commandement ; ses sous-officiers, ses lieutenants même ne peuvent que les proposer.

Les recrues de la cavalerie sont incorporées dès les premiers jours d'octobre. Pendant trois mois environ les jeunes soldats montent en couverte ; puis ils prennent la selle et le bridon, enfin la bride. Dès le premier jour, on met tout en œuvre pour donner aux recrues le goût du cheval et l'entrain ; on veut, et c'est le général de Rosenberg qui le dit, qu'au bout de quatre ou cinq mois,



ULANS COMBATTANT A PIED

l'instructeur soit obligé d'interdire aux cavaliers de sauter les obstacles, bien loin de les forcer à les passer à contre-cœur. Les corps sont en général admirablement outillés : chaque escadron a son manège ; beaucoup de ces manèges sont pourvus de glaces, permettant aux hommes de se rendre compte de leur position à cheval. Chaque régiment a son *Springgarten* ou piste d'obstacles. Les moyens les plus divers sont employés pour rendre ces obstacles aussi instructifs que possible ; quelques *Springgarten* sont traversés par des ruisseaux d'eau vive ; à Trèves, celui du 9e hussards comprenait naguère une douve alimentée par l'eau des cuisines, juste sujet d'effroi pour les cavaliers novices ; peut-être existe-t-elle encore.

Au printemps, les recrues passent à l'escadron, et les manœuvres d'ensemble commencent. Les cavaliers sont d'abord réunis par couples composés d'une recrue et d'un ancien soldat, et s'exercent ainsi progressivement au trot, au galop de manœuvre, au galop allongé et au galop de charge ; puis les groupes deviennent de plus en plus nombreux, et bientôt on manœuvre par unités constituées. Le trot enlevé, bien qu'il ait été enseigné aux cavaliers, n'est pas employé dans ce travail d'ensemble. Mais les exercices sont énergiquement conduits, et les instructeurs mettent en pratique le vieux proverbe allemand : « Soigner le cheval à l'écurie comme s'il valait un million, le monter et s'en servir comme s'il ne valait pas un liard. »

Les exercices de service en campagne marchent de

pair avec ceux du champ de manœuvre. Ils ont pour but de préparer les cadres et la troupe au service de guerre, en les habituant à voir et à rendre compte. Ils sont précédés de théories où on s'applique à développer l'intelligence des hommes, à reconnaître les aptitudes de chacun pour pouvoir, plus tard, en tirer parti. Le capitaine commandant conduit ensuite ses sous-officiers sur le terrain, leur explique la façon dont il entend donner l'instruction, les méthodes qu'ils auront à employer : ce sont les exercices de cadres. Alors seulement, quand les cadres et la troupe ont reçu la préparation théorique indispensable, on aborde le service en campagne : ce sont d'abord les exercices de patrouilles, puis l'exploration dans les conditions les plus variées, les destructions de voies ferrées et de lignes télégraphiques, les passages de rivières.



Reiter. Reiter de la Garde. Carabinier.

La tendance actuelle est de rendre les corps de cavalerie aussi indépendants que possible par rapport aux autres armes et notamment aux pionniers ; chaque régiment emmène en campagne une voiture portant un bateau pliant, des pétards de coton-poudre, du cordeau porte-feu et des capsules détonantes ; il peut donc, si une rivière lui barre le passage, jeter quelques hommes sur la rive opposée et recueillir des renseignements ; il peut aussi faire des destructions. De là l'importance, au point de vue de la préparation à la guerre des exercices spéciaux auxquels on astreint les cavaliers. Il n'est pas rare qu'on leur fasse traverser de grands cours d'eau, soit à la nage, soit au moyen de ponts de circonstance, qu'ils improvisent avec les matériaux du pays. Citons à ce sujet le passage de l'Oder à Breslau par un régiment de cuirassiers, pendant l'été de 1892.

Nous ne saurions entrer ici dans de plus longs détails. Mais nous devons en terminant, pour bien comprendre l'esprit qui domine toute cette instruction, attirer l'attention du lecteur sur un principe fondamental, que nous retrouvons inscrit en tête de tous les règlements d'exercice de l'armée allemande, et qui, par la force des choses, reçoit dans la cavalerie une application plus complète que partout ailleurs : le principe d'initiative. Développer les initiatives individuelles, les discipliner, les orienter de telle sorte qu'au jour de l'action, elles se dirigent de soi-même vers le but commun, tel doit être, d'après les idées qui ont définitivement triomphé en Allemagne, un des résultats de l'instruction du temps de

paix. Dans l'infanterie, dans les armes spéciales, le résultat est à peu près obtenu lorsque les officiers ont été développés et instruits dans ce sens. Dans la cavalerie, il est indispensable d'aller plus loin : il faut créer l'initiative chez le sous-officier, chez le simple soldat; et après l'avoir créée, il faut l'orienter, la discipliner. Tel est le but principal des exercices dont nous venons de citer quelques exemples.



III

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des cavaliers ; il nous reste à dire un mot des chevaux et du système de remonte. Au siècle dernier, la Prusse n'avait presque pas de chevaux indigènes ; sous Frédéric II, les écuries royales se recrutaient en Angleterre, la grosse cavalerie dans le Holstein et le Hanovre, la cavalerie légère en Pologne, en Russie et en Turquie. Dès le commencement du XIX[e] siècle, Frédéric-Guillaume III songea à porter remède à cette situation : le système actuel fut adopté en 1816 et mis en vigueur de 1820 à 1827 ; bientôt la Prusse cessa ses achats à l'étranger, et peu à peu elle arriva à créer en quelque sorte un nouveau cheval de guerre, dont la résistance a été mise en évidence par la campagne de 1870.

Les chevaux sont achetés dans le commerce par les commissions de remonte à un âge compris entre trois et quatre ans. Chaque commission comprend un président permanent, officier de cavalerie, du grade de capitaine à colonel ; les autres membres ne sont désignés qu'au moment des tournées : ce sont deux lieutenants et un vétérinaire, choisis dans les régiments de la région à explorer. Les chevaux ainsi achetés sont dirigés sur les dépôts de remonte ; ils y restent une ou deux années, pendant lesquelles ils ne sont astreints à aucun travail, mais vivent au grand air dans des enclos attenant à

leurs écuries, libres et non ferrés. Puis ils sont envoyés dans les corps de troupe ; pendant deux nouvelles années, ils sont considérés comme chevaux de dressage, et ne sont montés que par des sous-officiers, sous la direction personnelle du capitaine commandant. Alors seulement, vers l'âge de sept ans, ils sont astreints au service ordinaire.

Chaque escadron reçoit tous les ans, à une date déterminée, un nombre fixe de chevaux de même âge provenant des dépôts de remonte; à la même date il déclasse un nombre égal d'animaux. Si, dans le courant de l'année, d'autres remplacements deviennent nécessaires, les régiments achètent directement des chevaux dans le commerce et les paient sur la *masse de remonte*. Inversement, les corps ont le droit de se débarrasser, en les vendant, des jeunes qui ne satisfont pas aux exigences du service. En plus de son effectif normal, chaque unité possède un certain nombre de chevaux auxquels il n'est point alloué de ration, et qui sont nourris au moyen des économies faites sur les autres. Ces surnuméraires, au nombre de quatre par escadron, portent le nom de *Krümper :* ils sont généralement choisis parmi les chevaux que déclasse le régiment.

Les corps de cavalerie ne sont pas astreints à remonter les officiers. Tous les officiers allemands se remontent à leurs frais, sauf les lieutenants montés, qui ont droit à un cheval à titre gratuit tous les cinq ans ou à une indemnité correspondante.

Nous avons vu plus haut qu'il existe un vétérinaire par escadron. Ce vétérinaire est un employé militaire ayant rang d'officier; il a fait des études très sérieuses; après avoir servi un an comme soldat dans un corps de troupes à cheval, il a dû passer six mois à l'école de maréchalerie de Berlin, puis trois ans et demi à l'école vétérinaire. En sortant de cette dernière, il n'est encore que sous-vétérinaire; suivant la façon plus ou moins brillante dont il a passé ses examens, il restera de une à trois années avant d'être nommé vétérinaire, et conservera pendant la durée de ce stage un rang légèrement inférieur à celui de sergent-major. On voit que la situation des jeunes vétérinaires est des plus subalternes. Ceux qui réussissent à se distinguer peuvent parvenir aux emplois supérieurs, après avoir suivi un nouveau cours de six mois à l'école vétérinaire; ils sont nommés alors vétérinaires de régiment. Quelques-uns terminent leur carrière comme vétérinaires de corps d'armée; ce sont les privilégiés, que leur talent et les circonstances ont poussés jusqu'au sommet de la hiérarchie; encore ce sommet est-il peu élevé, puisque les titulaires de cet emploi supérieur ont un rang inférieur à celui de sous-lieutenant. Nous devons observer toutefois que, dans les armées allemandes autres que l'armée prussienne, notamment en Bavière, la situation des vétérinaires militaires est plus avantageuse.

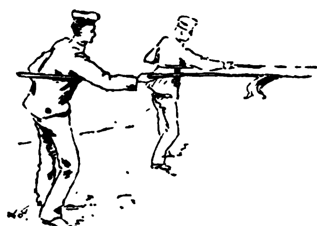
Nous dirons, en terminant, quelques mots sur le train des équipages, bien que ce corps soit rattaché à l'artil-

lerie et non à la cavalerie. Il existe en Allemagne 21 bataillons du train, comptant, suivant les cas, trois ou quatre compagnies. La durée du service n'est pas la même pour tous les hommes : les uns font six mois seulement, les autres deux ans. Les compagnies du train sont organisées de manière à instruire sommairement et rapidement un nombre considérable de gradés et de soldats d'origines les plus diverses ; on y voit passer successivement des réservistes, des sous-officiers et soldats de tous les corps de troupe, qui viennent y apprendre la conduite des voitures et la façon dont le matériel doit être entretenu ; dans cette dernière catégorie figurent les sous-officiers de magasin des compagnies d'infanterie et les gradés du génie qui ont pour mission d'entretenir le matériel des équipages de pont.



Dans le train des équipages comme partout ailleurs en Allemagne, on fait dans l'instruction une part prépondérante aux exercices qui se rapportent au service de guerre ; dès que les hommes ont appris la conduite des voitures par quelques manœuvres de précision sur la piste, ils sont mis en présence des difficultés qui se rencontrent le plus ordinairement en campagne, et exercés en terrain varié à franchir les fossés, les talus, gravir ou descendre les pentes escarpées, tourner court

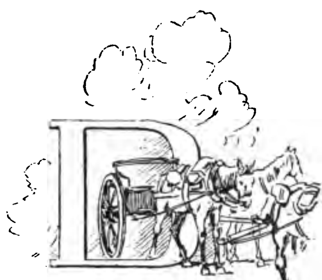
dans les chemins étroits, passer dans les terres défoncées, amener les équipages en dehors d'une route pour livrer passage à une colonne, etc. : on juge et avec raison qu'on n'a pas de temps à perdre en mouvements de parade.



CHAPITRE VII

LES ARMES SPÉCIALES

I



DANS les deux chapitres précédents, notre attention a été rarement attirée par des questions de matériel. C'est que, dans l'infanterie comme dans la cavalerie, la *matière vivante*, pour employer l'expression même des Allemands, joue le rôle prépondérant : l'intelligence et le courage du fantassin sont des gages plus certains de la victoire que le meilleur fusil, et, quant à la cavalerie, elle n'emprunte pour ainsi dire rien à la matière inerte. Il n'en va pas de même pour l'artillerie : il y faut certes de l'intelligence, du courage et du sang-froid ; mais il y faut aussi des canons, et le rôle du matériel a ici une grande importance : nous devons donc en parler avec quelques détails.

C'est seulement dans la seconde moitié de ce siècle que le canon a acquis la redoutable puissance que nous lui connaissons aujourd'hui. La France adopta la pre-

mière les pièces rayées, la Prusse, les canons en acier se chargeant par la culasse; les deux perfectionnements ne tardèrent pas à être réunis, et, en moins de trente ans, l'artillerie fut chez tous les peuples l'objet d'une transformation profonde. Le progrès, en effet, était considérable : les canons de 6, de 7 et de 12, qu'on employait vers 1850, ne pouvaient prétendre à une action quelconque au delà de 1,200 mètres ; ils n'étaient vraiment efficaces qu'à 600 mètres ; aujourd'hui une distance inférieure à 1,500 mètres est considérée comme petite, et, si les pièces de campagne ne tirent pas généralement à plus de 3,000 mètres, cela tient moins à l'impuissance du canon qu'aux difficultés de l'observation des coups. Nous n'insisterons pas sur



les objections et sur les résistances qu'eurent à vaincre, en Prusse, les promoteurs de l'artillerie rayée ; à entendre les partisans de l'ancien état de choses, elle allait supprimer non seulement le tir à ricochet, mais aussi le tir à mitraille, et ces grêles meurtrières que les *shrapnels* réservaient aux troupes ennemies. Ils n'imaginaient pas, ces obstinés sceptiques, qu'on trouverait le moyen de mettre le feu à la charge intérieure des obus autrement que par les gaz enflammés qui se répandaient dans les pièces lisses et entouraient la bombe : ils ne comptaient pas sur ces admirables mécanismes que nous appelons fusées, et qui permettent de faire éclater l'obus où l'on veut, au moment où il touche le mur que l'on cherche à détruire, à l'instant précis où il passe à portée de la troupe que l'on vise.

La Prusse commença à transformer ses batteries lisses en batteries rayées vers 1860. Les deux types existaient encore à l'époque de la guerre du Danemark, en 1864, et même pendant la campagne de Bohême, en 1866. Cette dernière, loin de consacrer la supériorité du canon Krupp, lui créa de nouvelles inimitiés : on le rendit responsable de bien des insuccès, qui en réalité étaient dus à l'insuffisance de la tactique prussienne et à la connaissance imparfaite que les artilleurs avaient des propriétés balistiques de leurs pièces. On se plaignait d'autre part, et cette fois avec raison, des nombreux cas d'éclatement de tubes qu'avait présentés le canon de 8^{cm}. Ce n'était pas une raison pour remettre en question la supériorité de l'acier sur le bronze ; on le fit cependant,

et la guerre de 1870 vit un certain nombre de pièces en bronze construites pendant cette période de tâtonnements. Mais, en définitive, la victoire resta au canon rayé en acier. Les artilleurs prussiens finirent par reconnaître les vraies causes de leurs échecs de 1866, et se mirent courageusement à l'œuvre pour en empêcher le retour : ils renoncèrent au particularisme funeste pour opérer de concert avec les autres armes ; ils développèrent leur instruction théorique et pratique, et créèrent l'École de tir, dont les méthodes nouvelles se propagèrent bientôt dans les régiments.

C'est dans ces conditions que l'artillerie allemande aborda la guerre de 1870. Les États qui prirent part à la campagne de France avaient le canon Krupp, en acier, rayé, se chargeant par la culasse : les pièces étaient du calibre de 9^{cm} et de 8^{cm}, les premières encore munies du système de fermeture à piston, les autres ayant déjà la fermeture à double coin avec obturateur en acier. Ces canons lançaient des obus ordinaires, c'est-à-dire des projectiles creux contenant une charge intérieure de poudre ; l'obus était de forme cylindro-ogivale, pesait $6^{kg},900$ pour les canons de 9 et $4^{kg},340$ pour les canons de 8, avait une vitesse de 323 mètres à la bouche de la pièce et de 244 à 2,000 mètres ; il était entouré d'une chemise de plomb, qui assurait le forcement en se moulant dans les rayures, et portait une fusée percutante, produisant l'éclatement au point de chute. On commençait le feu à 3,000 mètres et les résultats décisifs étaient obtenus généralement entre

1,500 et 600 mètres. On fit rarement usage des shrapnels, ces projectiles creux déjà employés par l'artillerie lisse et contenant intérieurement, outre leur charge de poudre, une garniture de balles destinée à s'étendre en gerbe sur les troupes ennemies. Quant au tir à mitraille, Müller, dans son *Histoire de l'artillerie prussienne*, déclare qu'on eut à s'en servir une quarantaine de fois au cours de la campagne.

La guerre finie, les artilleurs allemands ne se laissèrent pas éblouir par les résultats obtenus ; les études furent reprises, et on se décida bientôt à construire un matériel entièrement nouveau. Ce matériel, perfectionné en 1888 et 1891, existe encore aujourd'hui. On a pu croire dans ces dernières années qu'il allait être abandonné : suivant les uns, l'Allemagne voulait revenir à l'emploi du bronze pour la constructoin des tubes ; d'autres prétendaient que, d'après les idées du général de Wille, on allait adopter une artillerie de campagne de petit calibre, à tir rapide. Les derniers perfectionnements apportés au système Krupp de 1873 sont trop importants et ont nécessité des dépenses trop considérables pour qu'on puisse aujourd'hui soutenir cette opinion ; il est permis de penser que l'Allemagne s'en tiendra pendant quelques années encore à l'armement actuel, dont nous allons maintenant donner une description sommaire.

L'artillerie allemande n'aura plus dans un avenir prochain qu'un seul type de canons de campagne ; la pièce de 88^{mil} modèle 1873-1891 armera les batteries

à cheval aussi bien que les batteries montées. Cette pièce est faite d'un tube d'acier, rayé intérieurement, et renforcé à sa partie postérieure par une *jaquette*, également en acier : la jaquette porte deux tourillons, par l'intermédiaire desquels le canon repose sur son affût. Les tubes modèle 1891 sont très résistants ; ils doivent cette qualité à l'acier spécial qui les constitue, et dans lequel entre, dit-on, une certaine proportion de nickel. Le système de fermeture est tout différent de celui des canons français : il consiste essentiellement en un coin métallique qui traverse de part en part le canon, et peut se mouvoir horizontalement, de droite à gauche et de gauche à droite. Ce bloc, qu'on appelle *coin cylindro-prismatique*, porte en son centre un trou que l'on peut amener en coïncidence avec l'âme de la pièce : dans cette position le chargement est possible ; l'obus et la gargousse peuvent être introduits en traversant le coin. L'opération terminée, on fait glisser le bloc vers la droite : le trou de chargement n'est plus alors dans le prolongement de l'âme, et la pièce est fermée. Un obturateur formé d'un anneau de métal élastique empêche les gaz de filtrer vers l'arrière ; un canal de lumière traversant la partie supérieure de la culasse et le coin prismatique est destiné à recevoir l'étoupille qui communique le feu à la charge de poudre. La pièce ainsi constituée pèse 440 kilogr.

L'affût ressemble beaucoup à ceux que nous connaissons en France : il porte un système de pointage en hauteur formé de deux vis à pas opposés qui glissent

l'une dans l'autre ; le pointage en direction s'exécute au moyen d'un levier qui fait partie de l'affût ; on se sert d'ailleurs pour ces opérations du guidon, de la hausse et du niveau. Comme chez nous, les affûts sont munis de freins à cordes analogues à ceux que l'on voit aux omnibus de Paris. Ils pèsent 505 kilogr. dans les batteries à cheval, 545 dans les batteries montées. Cette différence est en partie due aux sièges pour servants que portent les affûts des batteries montées, et qui permettent d'asseoir deux hommes, l'un à droite, l'autre à gauche de la pièce. Quant aux avant-trains, ils peuvent porter trois servants ; les caissons en portent six ; les uns et les autres sont établis sur des châssis en acier, avec coffres à munitions en tôle d'acier.



Artillerie de campagne.

Passons aux munitions. Elles comprennent le shrapnel ou obus à mitraille, l'obus brisant et la boîte à mitraille : l'obus ordinaire, presque exclusivement employé en 1870, n'existe plus dans les approvisionnements de campagne. Le shrapnel est le projectile normal : il est muni depuis 1891 d'une fusée à double effet et donne à l'éclatement environ 300 fragments : aussi l'emploiera-t-on le plus ordinairement contre les troupes. L'obus

brisant est un projectile d'acier contenant une charge intérieure d'acide picrique ; très efficace contre les murs et les obstacles de tout genre, il n'est pas moins redoutable pour les troupes, et on l'emploiera de préférence au shrapnel contre un ennemi se tenant sur la défensive et protégé par des masses couvrantes : car, dans le tir fusant, sa gerbe d'éclatement a une forme extrêmement irrégulière, dispersant en tous sens près de cinq cents éclats, et allant atteindre les hommes jusque derrière les plus solides parapets. La boîte à mitraille est beaucoup moins efficace ; on ne peut l'employer au delà de trois cents mètres, et comme le shrapnel la remplace avec avantage dans la plupart des cas, il est probable qu'on en fera très rarement usage. Une batterie dispose de 705 shrapnels, 150 obus brisants et 30 boîtes à mitraille, soit en tout 885 projectiles. La batterie de combat, qui comprend six pièces et quatre caissons, dispose d'environ 80 coups par pièce.

Quel que soit le projectile, la charge reste la même : $0^{kg},640$ de poudre sans fumée en lamelles, équivalant à $1^{kg},500$ de poudre noire ordinaire. La composition de cette poudre sans fumée est tenue secrète ; mais tout porte à croire qu'elle comprend comme élément essentiel un dérivé nitré de la cellulose.

Tout ce qui précède se rapporte à l'artillerie de campagne ; nous serons plus brefs en ce qui concerne le matériel de siège et de côte, mais nous donnerons quelques détails sur les projectiles nouveaux, chargés au moyen d'explosifs d'origine organique, et qui ren-

dent aujourd'hui l'artillerie si redoutable pour les fortifications.

Il existe en Allemagne trois grands équipages de siège, composés chacun de quatre sections identiques de 60 pièces; deux équipages spéciaux comprenant surtout des canons courts et des mortiers, et destinés spécialement au bombardement des forts d'arrêt dans le cas d'une attaque brusquée; deux équipages de réserve formés avec le matériel des places fortes; enfin, des sections de complément; au total environ 1,350 pièces.



Artillerie de forteresse.

Les canons de siège et de côte présentent une grande variété de types et de calibres, dans le détail desquels nous ne saurions entrer ici. Nous dirons seulement qu'on peut les répartir en trois grandes classes : canons longs, canons courts et mortiers. S'agit-il d'entamer l'action contre une place forte, à sept ou huit kilomètres : ce sont les canons longs, le nouveau canon de 15cm destiné à remplacer le canon fretté du même calibre, ou la pièce en bronze de 12cm qui entreront en ligne, et tireront de plein fouet contre les ouvrages enne-

mis, ou contre les batteries que la défense a portées en avant des forts pour protéger ses positions avancées; s'agit-il au contraire de détruire des obstacles situés à trois ou quatre kilomètres au maximum : on emploiera les canons courts ou les mortiers de 15^{cm} et de 21^{cm}, lançant suivant des trajectoires courbes des projectiles très lourds, qui sont chargés intérieurement de quantités considérables de matière explosible; s'agit-il enfin d'atteindre des troupes : on emploiera, suivant la distance, le canon long ou le canon court, et comme projectile le shrapnel. L'obus-torpille du mortier de 21^{cm} mérite une mention spéciale : il est en acier, pèse 144 kilogr. et contient 21 kilogr. de coton-poudre : cet explosif est employé ici sous forme de galettes enveloppées d'une couche de paraffine qui, en maintenant une humidité suffisante, empêche l'éclatement spontané. L'obus peut être muni d'un *porte-retard :* c'est un dispositif spécial adapté à la fusée qui permet d'obtenir l'éclatement, non pas à l'instant précis où le projectile frappe, mais une fraction de seconde après, lorsqu'il s'est déjà enfoncé : l'explosion se produit ainsi au cœur même de l'obstacle : il y a bourrage, et les effets destructeurs sont considérablement augmentés. Nous donnerons une idée suffisante des dimensions de cet obus en remarquant qu'avant le départ du coup, la pièce étant chargée, son extrémité antérieure dépasse la bouche : on peut même à ce moment et dans cette position, adapter le porte-retard. L'artillerie de siège et de forteresse continue d'ailleurs à s'enrichir sans cesse de pièces nou-

velles. C'est ainsi qu'un mortier léger de 15^{cm} vient d'être donné à l'artillerie à pied avec attelages; un obusier de 21^{cm} servira à l'armement des tourelles, et des canons à tir rapide seront utilisés pour la défense rapprochée des forts. On expérimente aussi aux manœuvres des tourelles cuirassées destinées à accompagner les troupes de campagne.

Tel est le matériel de l'artillerie : examinons maintenant l'organisation du service et la répartition du personnel. Nous devons noter d'abord la différence qui existe entre l'artillerie de campagne, arme exclusivement combattante, et l'artillerie à pied, arme à la fois combattante et technique. En Allemagne, on est artilleur de campagne ou artilleur à pied, mais on ne saurait passer d'un des services dans l'autre, et l'instruction correspondant à chacune de ces subdivisions de l'arme est différente, aussi bien pour les officiers que pour les hommes de troupe. L'artillerie de campagne a un inspecteur spécial.

La batterie comprend normalement six pièces et neuf caissons, plus les voitures accessoires; quatre caissons seulement font partie du premier échelon de la batterie de combat : les cinq autres, auxquels on adjoint un chariot de batterie, constituent le second échelon. Les batteries à cheval comptent pour un sixième environ dans l'artillerie de campagne : elles diffèrent des batteries montées en ce que tous leurs servants ont des chevaux au lieu d'être installés sur les sièges d'affût et sur les coffres : aussi sont-elles plus mobiles, et capables d'ac-

compagner la cavalerie. La batterie, commandée par un capitaine, est divisée en trois sections, dont chacune comprend deux pièces placées sous les ordres d'un lieutenant.

Jusqu'à ces dernières années, les officiers de l'artillerie de campagne, comme ceux de l'artillerie à pied, recevaient une instruction technique à l'École d'application de l'artillerie et du génie, installée près de Berlin. Aujourd'hui les premiers se recrutent absolument de la même façon que les officiers d'infanterie ou de cavalerie : mais ils sont astreints, dans le cours de leur carrière, à faire des stages à l'école de tir de Juterbog pour compléter leur instruction au point de vue du tir : tous passent quatre mois dans cette école comme sous-lieutenants ; ils peuvent y revenir plus tard comme lieutenants et comme capitaines ; enfin quelques officiers supérieurs suivent des *cours d'information* et dirigent des tirs de groupes. Deux groupes de batteries d'instruction sont attachés à l'école pour l'exécution des exercices pratiques. Quant aux cours théoriques, ils sont faits par des capitaines ou des majors. Un certain nombre d'officiers d'état-major prennent part aux exercices de l'école de Juterbog.

Depuis 1889, l'artillerie de campagne est subordonnée aux généraux commandants de corps d'armée : ces officiers généraux inspectent particulièrement la troupe au point de vue de ses aptitudes manœuvrières, tandis que les généraux d'artillerie exercent la haute surveillance sur l'instruction du tir. Les résultats obtenus à ce

double point de vue sont constatés chaque année pendant la période des écoles à feu, qui précède celle des manœuvres.

Douze champs de tir, dont quelques-uns très vastes, ont été organisés dans ce but. Les troupes s'y rendent par brigade et y font un séjour de quelques semaines : des baraques pour les officiers et les hommes, des écuries, des hangars pour le matériel rendent l'installation suffisamment confortable. On attache une très grande importance à l'organisation des buts : le polygone est semé de constructions variées représentant des batteries, des lignes de tirailleurs, des villages, dont quelques-uns sont destinés à être détruits, tandis que d'autres serviront uniquement au réglage du tir. Des buts mobiles permettent au directeur de la manœuvre de faire surgir inopinément un objectif nouveau, qui nécessitera un nouveau réglage, peut-être l'emploi d'un autre genre de tir. Les exercices de tir finis, on profite des dimensions du polygone, généralement suffisantes, pour exécuter des manœuvres de masse, qui sont impossibles dans la plupart des garnisons.

L'artillerie à pied ou artillerie de forteresse a été placée récemment sous la haute direction de deux inspecteurs[1], qui se partagent les régiments et surveillent en même temps les dépôts d'artillerie. Le caractère distinctif de cette subdivision d'arme est le développement donné à l'instruction technique de l'officier. Prenons le

1. La Bavière a une inspection spéciale.

sous-lieutenant lorsque, après avoir subi victorieusement les examens de sortie de l'école de guerre, il vient d'être admis à l'honneur de porter l'épaulette : la période des études et des examens, terminée pour ses camarades de l'infanterie et de la cavalerie, ne l'est pas pour lui. Après deux ans environ de séjour au régiment, il ira à Berlin suivre pendant un an les cours de l'École d'application de l'artillerie et du génie : à la fin de cette année, il subit un examen professionnel, puis retourne au régiment ; enfin, au moment de son passage au grade de capitaine, il lui est imposé un nouvel examen professionnel. Les meilleurs élèves de l'École d'application suivent, avant de quitter Berlin, une seconde série de cours d'une durée de neuf mois et demi. Disons dès maintenant que les officiers du génie sont soumis aux mêmes épreuves, avec cette différence que, pour eux, la durée des cours est uniformément de deux ans.



Artillerie à pied
(simple soldat).

L'artillerie à pied a aussi son école de tir, installée à Juterbog comme celle de l'artillerie de campagne, mais n'ayant de commun avec elle que cette proximité ; elle a des polygones spéciaux, où ses officiers apprennent à connaître les pièces si variées dont ils disposent, et les effets des projectiles sur la fortification : citons

aussi les polygones de Pillau et de Neufahrwasser, où l'on s'exerce aux tirs à la mer. Quelques privilégiés peuvent atteindre à une haute culture scientifique en suivant pendant trois ans les cours de l'Institut technique de Berlin, où ils se rencontreront avec des officiers de l'artillerie de campagne, du corps des ingénieurs, et de la brigade des chemins de fer ; d'autres font des stages d'instruction dans les établissements de l'artillerie à Spandau. Rien n'est donc négligé pour développer la valeur de l'officier suivant son aptitude et ses goûts.

A l'artillerie à pied se rattachent les établissements de l'artillerie : les plus nombreux sont les *dépôts* répartis sur tout le territoire et installés généralement dans les villes fortes ; on y accumule les armes et les munitions nécessaires en cas de mobilisation. Viennent ensuite les arsenaux, qui sont ordinairement de simples entrepôts ; puis les ateliers d'artillerie, les fonderies de canons, les fabriques de projectiles, les poudreries, les ateliers de pyrotechnie. Nous ne parlerons que pour mémoire des fabriques d'armes portatives et des cartoucheries, qui ne dépendent pas en Prusse du service de l'artillerie, mais sont dirigées par des officiers d'infanterie sous la haute surveillance d'une inspection spéciale. Spandau est le grand centre de fabrication pour la Prusse ; sauf les fonderies de projectiles, tous les genres d'ateliers y sont représentés ; Ingolstadt en Bavière, Dresde en Saxe jouent un rôle analogue. Ces établissements, qui dépendent en général de la section technique du ministère, ont à leur tête un officier supé-

rieur, assisté de capitaines et de lieutenants. L'exécution est confiée à un personnel spécial d'officiers et de sous-officiers, qui dirige et surveille les ouvriers civils. Ces officiers, recrutés en dehors de la voie normale, ne peuvent dépasser le grade de capitaine : toutefois ils sont dans certains cas *caractérisés* majors. Les sous-officiers d'artillerie qui ont au moins deux ans de service et dont l'instruction est jugée suffisante peuvent être admis à suivre un cours de vingt mois à l'école d'artificiers de Berlin ; puis ils passent l'examen de chef-artificier et sont nommés à ce grade à mesure des vacances. Ils arriveront par la suite à l'ancienneté jusqu'au grade de capitaine. Les gardes d'artillerie forment une hiérarchie distincte de la précédente[1]. Ils se recrutent comme les artificiers parmi les sous-officiers d'artillerie ; toutefois quelques sous-officiers d'infanterie ont accès dans le corps et sont par la suite employés à l'inspection des armes portatives : l'admission est précédée d'un stage. Les armuriers de l'artillerie de campagne, qui sont chargés de l'entretien du matériel dans les corps, sont choisis parmi les ouvriers des établissements d'artillerie.

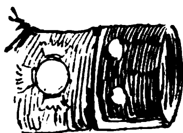
Nous ne pouvons quitter ce sujet sans nommer l'arsenal de Berlin ; c'est un vaste musée militaire où le peuple prussien a réuni tous les trophées conquis au cours de ce siècle et qu'il appelle avec orgueil le *Temple de la Gloire*. Nous devons aussi citer les éta-

1. *Zeugpersonal*, personnel des arsenaux.

blissements Krupp et Gruson, installés à Essen et à Buckau près Magdebourg, et aujourd'hui réunis sous la même administration. Ces établissements, quoique civils, sont soumis cependant à un certain contrôle de la part de l'administration de la guerre : ce sont eux qui fabriquent presque tout le matériel de l'artillerie allemande.

L'uniforme de l'artillerie ressemble beaucoup à celui de l'infanterie. On distingue cependant à première vue un artilleur d'un fantassin en regardant le casque, surmonté pour l'artilleur d'une boule en métal ; les batteries à cheval ont en outre un plumet noir retombant. Les pattes d'épaule sont rouges pour l'artillerie de campagne, blanches pour l'artillerie à pied. Tous les hommes montés portent la botte des dragons. La Bavière et la Saxe ont des uniformes spéciaux.

Les troupes d'artillerie à pied sont armées du fusil modèle 1891, qui a beaucoup d'analogie avec la carabine de cavalerie modèle 1888. L'artillerie de campagne est armée du sabre pour le personnel monté, de la baïonnette d'artillerie modèle 1871 pour les servants ; les uns et les autres ont le revolver.



II

L'importance du génie, dans l'armée prussienne comme dans les autres armées européennes, a subi des variations inverses de celle de l'artillerie. Au cours des siècles passés, alors que les mouvements des troupes étaient d'une lenteur extrême, que les campagnes se réduisaient presque uniquement à des sièges, que la prise d'une ville forte était l'objectif principal de la guerre, l'ingénieur était nécessairement l'âme de l'armée. Cette situation changea le jour où fut inaugurée la guerre de mouvement, où, le but étant la destruction de l'armée ennemie, l'occupation des forteresses ne fut plus qu'un moyen. Le génie cessa d'avoir le rôle prédominant. Mais bientôt un nouveau champ d'action s'ouvrit devant lui : il fallait faire mouvoir ces nombreuses armées modernes, leur permettre d'arriver à l'instant propice au contact de l'ennemi, les protéger pendant le combat contre des armes à feu chaque jour plus meurtrières, couvrir leur retraite en cas de nécessité. Il fallut réparer des routes, jeter en quelques heures des ponts, créer des communications à travers champs ; il fallut préparer le terrain du combat pour le défenseur, aider l'assaillant à prendre pied sur le sol conquis en organisant les obstacles naturels, en retournant contre l'ennemi ses propres retranchements. Et, à mesure que la civilisation croissante transformait les

conditions de la guerre, mettant à la disposition des généraux des instruments puissants, mais délicats et fragiles, le rôle du génie aux armées devint de plus en plus complexe; nous verrons des troupes spéciales réparer, construire, exploiter des voies de chemin de fer; le pionnier participera à cette instruction; nous verrons le pionnier télégraphiste, transmettant en un instant les ordres du général jusqu'aux postes les plus éloignés; l'aérostier, manœuvrant le ballon captif, tandis que, de la nacelle, l'officier d'état-major fouille au loin le terrain et repère les positions de l'ennemi.



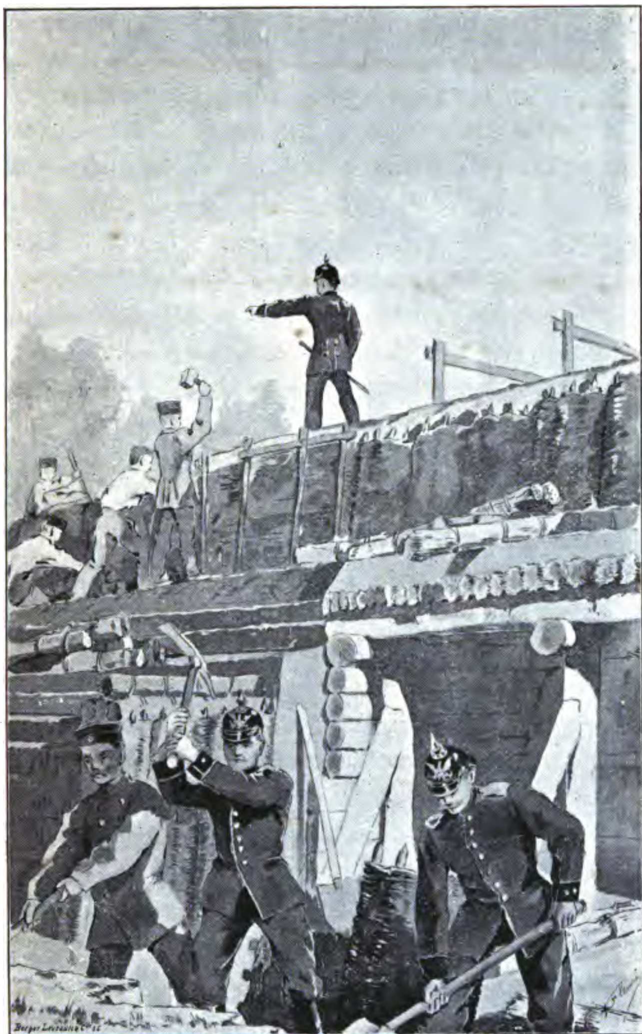
Ce n'est pas tout encore. Les forteresses ne jouent plus dans les guerres le rôle principal; mais elles subsistent à titre de points d'appui pour les armées en campagne, et peut-être, en dépit de toutes les controverses, subsisteront-elles aussi longtemps que la guerre elle-même. Il faut donc des ingénieurs pour les construire, les entretenir, les transformer; il en faut pour attaquer celles de l'ennemi : ce seront des officiers du génie. Il faut des troupes spéciales pour exécuter les travaux techniques de la défense et de

l'attaque ; nous retrouverons là le pionnier, tantôt armé de la pioche et poussant sans interruption ses sapes sous le feu de la place, tantôt s'enfonçant sous terre et rampant, la lampe à la main, dans ses étroites galeries de mine.

Le service du génie, considéré dans son ensemble, est placé sous l'autorité d'un *Inspecteur général du corps des ingénieurs et des pionniers et des forteresses*. Cet inspecteur est actuellement un général de l'infanterie. Des généraux, placés à la tête des trois inspections des ingénieurs [1], le secondent immédiatement et sont eux-mêmes assistés par des inspecteurs des forteresses du grade de colonel, dont chacun dirige le service de la construction et le personnel dans un groupe de forteresses. Parallèlement aux inspections des ingénieurs sont instituées trois inspections des pionniers, qui ont la surveillance des bataillons de l'arme. Dans les corps d'armée des frontières (Ier, XVe, XVIe corps), qui ont chacun deux bataillons de pionniers, il existe des officiers du génie du grade de colonel, réunissant sous leur autorité les deux bataillons du corps.

Nous trouvons donc, dès le sommet de la hiérarchie, une séparation nette entre les troupes du génie et les ingénieurs. Cette séparation n'empêche pas les officiers de l'arme de passer des bataillons dans les bureaux des

1. Le corps du génie bavarois dépend d'une inspection spéciale du corps des ingénieurs et des fortifications, à la tête de laquelle se trouve un lieutenant-général.



SOLDATS DU GÉNIE

travaillant à un ouvrage de fortification.

fortifications, et inversement : à chaque passage ils changent de nom, tantôt officiers ingénieurs et tantôt officiers de pionniers. Ils ont souvent, il est vrai, réclamé une spécialisation complète, établissant deux services absolument distincts; mais on ne paraît pas en haut lieu disposé à laisser des officiers se cantonner dans le métier de constructeur. On tend même à établir des traits d'union aussi nombreux que possible entre le génie et les autres armes. Dans chaque corps d'armée, un lieutenant de pionniers est détaché dans un régiment d'infanterie, pour y faire le service pendant un an; il est remplacé au bataillon de pionniers par un lieutenant d'infanterie. De plus, chaque régiment d'infanterie envoie pendant quatre semaines un lieutenant et deux sous-officiers se familiariser dans un bataillon de pionniers avec les travaux de fortification de campagne. L'artillerie à pied compte dans ses rangs des lieutenants détachés du service des forteresses, et des échanges d'officiers se font entre les régiments de chemins de fer et l'infanterie. On tient à ce que les officiers des troupes techniques ne s'isolent pas du reste de l'armée, à ce qu'ils connaissent les autres armes, et se fassent connaître d'elles; on veut que les généraux, se rendant un compte exact des ressources du génie, ne lui demandent



Officier du génie.

jamais ni trop ni trop peu, et arrivent ainsi à tirer de cette troupe le meilleur parti possible.

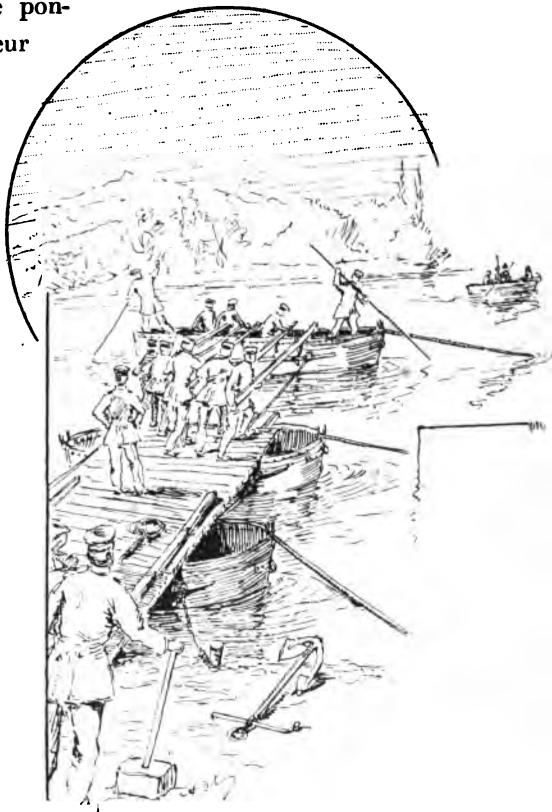
On sait que le bataillon de pionniers[1] est composé normalement de quatre compagnies. Chaque compagnie, outre les outils portés par les hommes, possède sur deux voitures à quatre chevaux un approvisionnement d'outils[2] et d'explosifs, avec tous les artifices nécessaires pour la mise du feu. L'explosif employé est le coton-poudre; nous l'avons déjà rencontré dans les projectiles à fortes charges qu'emploie l'artillerie de forteresse. La voiture de pionniers de la compagnie porte 40 cartouches, chargées à 1 kilogr., plus 330 kilogr. de coton-poudre. Mais la partie la plus importante du train du génie est constituée par le parc de pontonniers. A chaque division d'infanterie est attribué un équipage de ponts : il existe en outre un troisième équipage pour le corps d'armée. Le premier possède un matériel suffisant pour construire soit 20 mètres de pont de chevalets, soit 30 mètres de pont de bateaux[3]. En utilisant toutes les ressources disponibles, six bateaux et trois chevalets, on réalise une longueur maxima de 43 mètres; mais, dès que les charges deviennent un peu fortes, on est obligé

1. Nous croyons inutile de parler ici avec détails de l'uniforme des pionniers : cet uniforme est presque identique à celui de l'artillerie de campagne, abstraction faite de la couleur des boutons; toutefois, il comporte le casque à pointe.

2. La compagnie du génie dispose au total de 305 outils.

3. Les bateaux sont en tôle zinguée, et par conséquent d'un poids relativement faible. Ils ont sur les bateaux en bois l'avantage de ne pas se détériorer hors de l'eau.

de doubler le tablier, et dans ce cas la longueur du pont se réduit à 22 mètres environ. L'équipage du corps d'armée permet de ponter sur une longueur moyenne de 122 mètres (longueur maxima : 152m,88); de sorte qu'en utilisant tout le matériel du corps, on arriverait à passer un fleuve de 200 mètres de large. Il va sans dire que les ponts d'équipage ainsi construits ne constituent pas en Allemagne le seul mode de passage des cours d'eau, et que, dans les compagnies de pionniers, les hommes sont exercés au lancement de ponts de circonstance construits avec les matériaux les plus variés. Rappelons que la cavalerie construit, elle aussi, des ponts appartenant à cette dernière catégorie.



Pont de bateaux.

Le rôle du génie dans la guerre de forteresse est des plus intéressants : nous l'examinerons tout à l'heure en détail ; mais il nous faut auparavant donner une idée de la forteresse elle-même. Naturellement, l'officier ingénieur joue le rôle prépondérant dans les travaux de fortification : c'est lui qui a dessiné les projets et qui dirige la construction. Quant à l'exécution, elle est confiée à des ouvriers civils. Dans chaque place, le service est centralisé entre les mains d'un officier *ingénieur de la place,* qui remplit des fonctions analogues à celles de nos chefs du génie, et a sous ses ordres un nombre variable d'officiers ingénieurs. Ceux-ci, qui sont chefs de chantiers, ont pour les seconder dans les travaux de construction et pour assurer en même temps le service de surveillance et d'entretien des ouvrages de fortification, un personnel de gardes du génie[1], provenant des sous-officiers de l'arme. Ces gardes du génie ont été formés à l'école de construction militaire de Berlin, où ils sont admis après avoir accompli six ans de service de troupe, dont trois au moins comme sous-officiers. La durée des études est de 21 mois environ ; à l'issue des cours, ils passent un examen professionnel, puis retournent dans les corps attendre leur nomination. La hiérarchie de ces employés militaires comprend un certain nombre de classes : dans les quatre premières, le titulaire a rang d'officier.

Le *Guide pour l'enseignement de la fortification et*

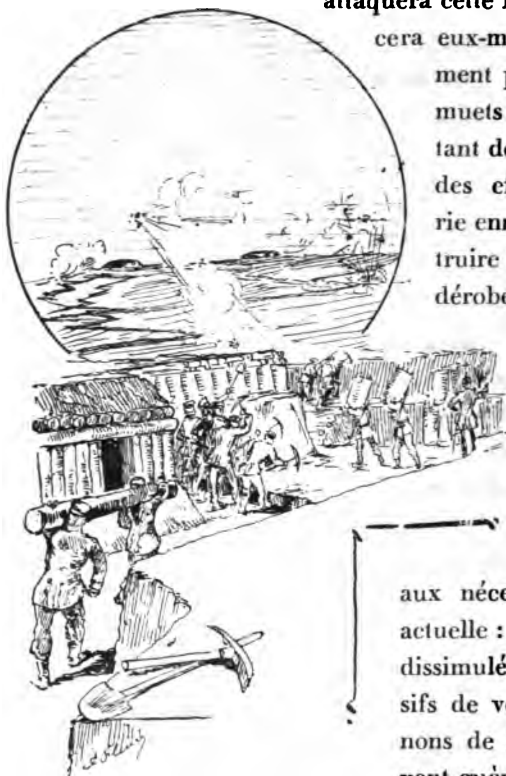
---

1. *Wallmeister,* maître du rempart.

de la guerre de siège dans les écoles de guerre nous apprend qu'une place forte se compose en général d'une enceinte continue et d'une ceinture de forts[1]. L'enceinte, où résidait autrefois presque toute la force de résistance de la forteresse, n'est plus aujourd'hui destinée qu'à empêcher un coup de main : la véritable défense est reportée sur la ligne des forts. Pour mettre la ville à l'abri d'un bombardement, les ouvrages extérieurs devront en être éloignés d'au moins 2,500 mètres ; mais le plus souvent, cette distance atteindra 4,000 à 5,000 mètres : inutile de dire qu'elle dépend d'ailleurs dans une large mesure de la configuration du terrain. Les forts qui doivent avoir des vues et agir par leurs feux sur toute l'étendue des intervalles qu'ils laissent entre eux ne peuvent pas sur les fronts d'attaque être distants de plus de 2,000 à 2,500 mètres ; on pourra augmenter cet intervalle dans les secteurs où les entreprises de l'ennemi sont moins à craindre. Jusqu'en 1885, époque de l'invention des obus-torpilles, l'assiégé installait sa grosse artillerie dans les forts eux-mêmes : les effets terribles des nouveaux projectiles ont amené l'abandon de ce système, et le rôle des forts s'est trouvé complètement modifié : ce ne sont plus aujourd'hui des positions d'artillerie, mais de solides points d'appui, dont le but principal est de soutenir l'infanterie chargée

1. Les détails qui suivent ne sont pas absolument spéciaux aux forteresses allemandes ; mais il nous a paru utile de les donner pour permettre au lecteur de se rendre un compte exact des difficultés et de l'intérêt que présente le service des pionniers.

de défendre la ligne qu'ils jalonnent. Il suit de là qu'ils ne devront ouvrir le feu qu'au moment où l'ennemi attaquera cette ligne ou les menacera eux-mêmes. Mais comment pourront-ils rester muets jusqu'à cet instant décisif, en présence des efforts de l'artillerie ennemie pour les détruire ? D'abord on les dérobe aux vues : les hauts parapets, les traverses gigantesques aux larges découpures se profilant sur le ciel, ne répondent plus aux nécessités de l'heure actuelle : le parapet est bas, dissimulé derrière des massifs de verdure, et les canons de l'ennemi ne peuvent guère l'apercevoir ; ils tirent cependant ; mais les défenseurs du fort sont à ce moment cachés sous d'énormes carapaces de béton ou de granit ; leurs canons de campagne, leurs mitrailleuses sont protégés de même jusqu'au moment où ils devront être amenés sur le



Travaux d'approche.

rempart pour coopérer à la défense rapprochée. Seules, quelques pièces de gros calibre, très peu nombreuses, abritées peut-être sous des tourelles métalliques, lancent sur les lignes d'investissement de l'ennemi leurs puissants projectiles. Les intervalles existant entre les différents forts sont garnis de batteries invisibles pour l'ennemi, armées de canons longs et courts. Devant elles, à quelques centaines de mètres, une ligne d'infanterie; plus loin, à deux kilomètres en avant, des positions avancées, tenant les points de la campagne qui pourraient être avantageux pour l'ennemi.

En arrière de la ligne principale de défense, dont nous venons d'esquisser à grands traits la physionomie, se dissimule une organisation des plus compliquées : du premier coup d'œil on ne voit rien; mais en regardant de plus près, on découvre les magasins à poudre, les magasins à munitions, profondément enterrés, protégés par leurs carapaces de béton; plus loin, des abris pour l'infanterie; puis des emplacements préparés pour de nouvelles batteries. Un chemin de fer circulaire fait le tour de la place et peut transporter rapidement les pièces d'un point à un autre; des voies rayonnantes font communiquer les forts avec le noyau central. Un réseau de fils télégraphiques et téléphoniques, dont le centre est au bureau du gouverneur, permet la transmission immédiate des ordres et des renseignements.

Au début de la lutte, les forts ne jouent qu'un rôle secondaire; avant de songer à les attaquer, l'assaillant doit réduire au silence les batteries des intervalles et

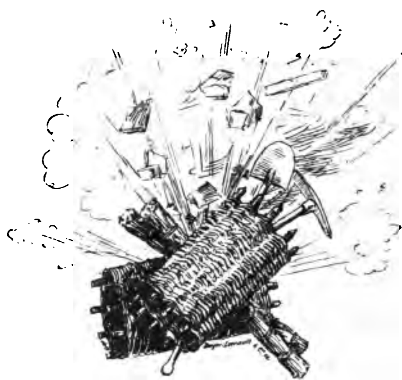
chasser l'infanterie de ses positions avancées. Supposons que son énergie et sa persévérance aient triomphé de ces premières difficultés : il a fait choix de l'un des forts du secteur d'attaque, et déjà ses colonnes d'assaut s'avancent. Mais le guetteur du fort, qui, de son observatoire cuirassé, fouille incessamment le terrain, les a aperçues : il donne l'alarme, et, en quelques minutes, le parapet se couvre de défenseurs; les pièces légères, tirées de leurs abris, prennent place sur les plates-formes et commencent à couvrir de projectiles des zones repérées à l'avance. L'assaillant, malgré les pertes considérables qu'il subit, avance toujours; il arrive à quelques centaines de mètres du fossé. Mais voici qu'il se heurte à un épais réseau de fils de fer, que les obus-



Travaux de mines.

torpilles eux-mêmes n'ont pu ruiner à distance. C'est l'instant critique, celui où les troupes de l'attaque, immobilisées à bonne portée sous le feu d'un défenseur encore plein de confiance, risquent le plus d'être refoulées. Souvent cette marche sur le fort se trouvera compliquée encore par l'existence d'un système de contremines en avant du fossé : l'assaillant ne pourra guère, dans ce cas, s'avancer sur le glacis avant d'avoir détruit les fourneaux de la défense. Il lui faudra creuser à son tour des galeries de mine et des forages, et entamer une guerre souterraine dont la durée ne peut être prévue. Mais admettons une fois encore que l'avantage reste à l'assaillant : il arrive au fossé. Les contrescarpes ont été fort endommagées par l'artillerie ou par les mines de l'attaque, et leur résistance passive n'a plus guère de valeur; mais au fond du fossé subsiste une grille en fer que les colonnes d'assaut doivent franchir, tandis que les canons-revolvers des coffres de contrescarpe les inondent à bout portant d'une grêle de projectiles. Enfin les troupes de l'attaque prennent pied sur le fort, ou plutôt sur le monceau de décombres qui fut un fort; car le défenseur a tout fait sauter avant de quitter la place. Elles voient alors s'élever devant elles une seconde ligne de défense préparée dès le temps de paix, et dont on s'est empressé de compléter l'organisation, aussitôt que le secteur d'attaque a été connu : la lutte recommence dans des conditions moins avantageuses pour le défenseur. Elle deviendra désespérée, si l'assaillant, maître de la seconde ligne, n'a plus à vaincre que la faible ré-

sistance du noyau central. Mais celui-ci ne saurait trop précipiter le dénouement ; car les armées de la défense, prévenues de la situation critique où se trouve la placc, accourent à son secours, et, si le défenseur parvient à prolonger la résistance de quelques jours ou même de quelques heures, peut-être ce délai suffira-t-il pour leur permettre d'arriver et de faire lever le siége.



III

Il nous reste, pour terminer ce chapitre consacré aux armes spéciales, à dire quelques mots des troupes de chemins de fer, des télégraphistes et des aérostiers. Les troupes de chemins de fer n'appartiennent pas en Allemagne à l'arme du génie; mais, dans les bataillons de pionniers, les hommes sont exercés dans une certaine mesure aux travaux qui constituent leur spécialité. Dans le principe, la Prusse n'avait qu'un bataillon de chemins de fer, placé sous l'autorité immédiate du grand état-major et rattaché pour ordre aux troupes de la Garde. Ce bataillon fut bientôt remplacé par un régiment. Aujourd'hui nous trouvons en Prusse une brigade de chemins de fer, composée de trois régiments dont chacun compte deux bataillons. La Bavière a formé un bataillon indépendant, comprenant trois



Chemins de fer militaires.

compagnies et une section d'aérostiers. La compagnie saxonne et la compagnie wurtembergeoise au contraire font partie intégrante de l'organisation prussienne. Les officiers proviennent soit du génie, soit de l'infanterie, ou encore des avantageurs, qu'on s'est décidé récemment à admettre dans cette troupe technique.

Le champ de manœuvres des troupes de chemins de fer est installé à Berlin : on y exerce les hommes à tous les travaux d'entretien, de construction et de démolition de la voie ; à l'établissement et à la réparation des ponts et des ouvrages d'art ; enfin, dans la mesure possible, à l'exploitation. Cette dernière partie de l'instruction est donnée d'une façon plus complète sur une ligne de 45 kilomètres, allant de Berlin à Zossen, et se prolongeant ensuite sur le polygone de Kummersdorf. Les grandes manœuvres et des exercices spéciaux permettent aux officiers et à la troupe d'appliquer leurs connaissances dans des conditions tout à fait analogues à celles de la guerre. On prend soin d'assurer le service de sécurité, pendant que les officiers reconnaissent le terrain et prennent rapidement les dispositions nécessaires à la mise en train. Puis le travail commence et continue sans interruption jusqu'à complet achèvement, les équipes étant relevées à intervalles réguliers : pendant la nuit, les chantiers sont éclairés à l'électricité.

Il est évident qu'au moment de la mobilisation, la brigade des chemins de fer, même renforcée par ses réservistes et ses landwehriens, ne suffirait pas pour assurer le service. Aussi incorpore-t-on alors dans les

unités qui la composent tous les employés des chemins de fer de l'État et des compagnies.

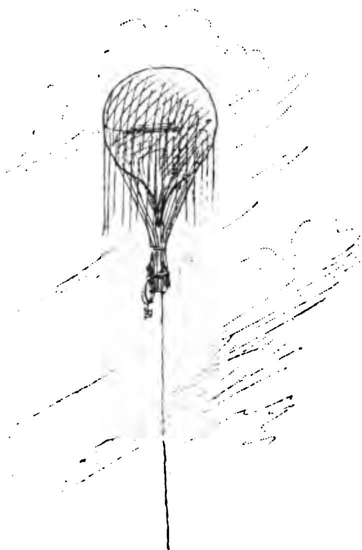
L'installation des lignes télégraphiques de campagne appartient à la brigade des chemins de fer; mais leur exploitation est assurée par des pionniers télégraphistes, qui ont reçu à l'école de télégraphie militaire de Berlin une instruction spéciale pendant neuf mois environ.

On a rattaché aux troupes de chemins de fer le détachement d'aérostiers, créé en 1887. Les Allemands avaient fait au cours de la guerre de 1870 quelques tentatives pour utiliser les ballons captifs comme postes d'observation; mais ils n'avaient obtenu que des résultats insignifiants. La question fut laissée de côté jusqu'en 1884 : à cette époque on s'en inquiéta de nouveau et un établissement d'expériences s'organisa à Berlin[1]. C'est là que fut étudié le matériel dont se servent actuellement les aérostiers : il comprend des ballons d'une capacité de 350 mètres cubes, que l'on gonfle au moment du besoin à l'aide de gaz renfermé sous pression dans des tubes en acier. Le détachement d'aérostiers a un effectif très faible : cinq officiers et cinquante hommes de troupe. Mais on ne perd aucune occasion de l'exercer à son service spécial; il prend part aux manœuvres de forteresse, on le retrouve fréquemment sur les champs de tir de Tegel et de Juterbog, où il participe à l'observation des coups; en 1892, il était aux

1. La Bavière possède également un établissement aérostatique à Munich.

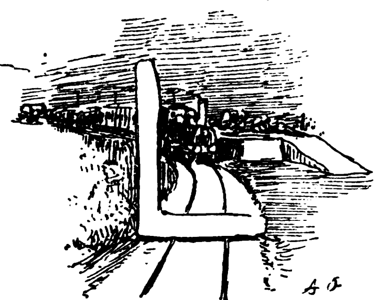
manœuvres de la Garde. D'autre part, on s'occupe beaucoup dans l'armée allemande du tir sur les ballons. En 1870, on employait à cet usage un fusil de rempart spécial; aujourd'hui les artilleurs s'exercent à atteindre les ballons captifs au moyen du tir fusant.

Les communications aériennes sont obtenues, comme en France, au moyen de pigeons voyageurs. La plupart des grandes forteresses ont des colombiers militaires, dont les pensionnaires proviennent de l'établissement d'élevage de Cologne, et douze lignes aériennes mettent Berlin en relations avec les différentes régions de l'Empire.



CONCLUSION

QUELQUES MOTS SUR LE PASSAGE DU PIED DE PAIX AU PIED DE GUERRE



Le principe fondamental de la constitution des armées modernes est le suivant : l'organisation du temps de paix doit ressembler autant que possible à celle du temps de guerre. Les grandes lignes sont arrêtées d'une façon invariable, les esprits sont préparés aux méthodes que l'on pense employer; des habitudes sont prises : ainsi les efforts incessants des instructeurs, les recherches et les discussions des tacticiens, l'impulsion éclairée des chefs trouveront leur sanction et leur récompense au jour de la grande lutte en supprimant l'hésitation, créant la confiance et tirant du courage individuel le meilleur parti possible. La connaissance d'une armée sur le pied de paix permet donc de préjuger ce qu'elle sera sur le pied de guerre. Est-ce à dire qu'il y aurait peu de chose à ajouter aux chapitres précédents pour permettre au lecteur de se faire une idée exacte de l'ar-

mée allemande en campagne ? Non certes. Si nous pouvons nous représenter nettement l'ossature de l'organisme puissant contre lequel nous aurons à combattre, ossature lentement et progressivement constituée, et que l'on ne saurait modifier d'un jour à l'autre sans risquer de tout détruire, il nous est plus difficile d'imaginer l'aspect extérieur sous lequel se présentera ce corps formidable, lorsque toute la *matière vivante*[1], instantanément rassemblée des quatre coins de l'Empire, sera venue lui donner sa forme définitive. Quels seront ses moyens d'action, ses qualités et ses défauts ? quelle sera surtout l'âme qui le fera mouvoir ? Ici nous sommes réduits à des hypothèses. Les hommes qui ont conduit l'armée allemande en 1870 ont disparu : leurs successeurs auront-ils les mêmes idées directrices ? Les effectifs, l'armement se sont modifiés, la science a fait de nouvelles découvertes : quel parti tirera-t-on de tous ces progrès ? Sans doute, en une pareille étude, une expérience profonde des choses de la guerre, la connaissance du caractère des peuples et des individus peuvent servir de fils conducteurs et permettre d'interpréter bien des faits insignifiants pour le vulgaire et de deviner bien des projets, que l'on nous cache soigneusement. Mais ces inductions sont tout à fait en dehors de notre compétence, en dehors aussi du cadre de cet ouvrage où nous nous sommes proposé uniquement d'étudier l'armée allemande sur le pied de paix. Nous conclurons

1. *Lebendes Material.*

donc simplement par quelques indications générales sur ces deux opérations, à la fois gigantesques et délicates, qui, en quelques jours, transforment un peuple en armée : la mobilisation et la concentration.

L'une et l'autre seraient impossibles sans les chemins de fer, gravement compromises sans la fortification. Nous devons donc avant tout donner un aperçu du système des forteresses allemandes et du réseau des chemins de fer considéré au point de vue militaire.

La configuration du sol met l'Allemagne dans une situation toute différente de celle de la France au point de vue défensif. Chez nous, la plupart des rivières et par suite des voies d'invasion forment un système rayonnant, dont les diverses branches mènent uniformément à Paris. En Allemagne, au contraire, les grands fleuves constituent une série de barrières, dirigées généralement du Nord au Sud, et qui s'opposent aux invasions venant soit de l'Ouest, soit de l'Est. Ce fait expliquerait à lui seul le nombre relativement restreint des places fortes allemandes. Ajoutons que l'orgueil militaire, développé chez nos voisins par les heureux résultats de leurs dernières campagnes, leur fait considérer comme improbable une guerre sur leur propre territoire. Aussi leurs principales places fortes ont-elles plutôt un caractère offensif, en ce sens que, construites sur les grands fleuves, elles servent de têtes de pont, et assurent en toute circonstance la liberté du passage aux armées d'opérations. Cet esprit d'offensive est particulièrement visible dans l'organisation de la place de

Metz. C'est sous la protection des forts de Metz et des défenses de Thionville, situées à peu de distance au nord, que s'opéreraient, dans les premiers jours d'une campagne, le débarquement des armées allemandes et leur concentration entre la Moselle et la Sarre. Sept grandes voies ferrées partant du Rhin et venant toutes aboutir aux deux lignes Strasbourg-Sarrebourg-Metz et Haguenau-Bitche-Thionville, pourraient jeter en Lorraine dès le début de la guerre près de 800,000 hommes : partout des quais militaires ont été aménagés pour accélérer le débarquement. D'autre part, Metz servirait de magasin pour les armées allemandes pendant la première période des opérations : on y a même réuni un parc léger de siège prêt à marcher dès les premiers jours contre nos forts d'arrêt de la frontière.



Porte de Metz.

Aussi n'a-t-on rien négligé pour donner à cette place une très grande force de résistance. L'enceinte de Metz est en grande partie l'œuvre des anciens ingénieurs français; les ouvrages les plus rapprochés de la ville ont la même origine : tels sont la lunette d'Arçon, la lunette Miollis, et aussi les forts Moselle et Bellecroix, qu'on reconnaîtrait difficilement sous leurs nouveaux noms de Voigtz-Retz et de Steinmetz. Nous avions aussi, avant la guerre de 1870, commencé la construction d'une ligne de forts avancés : les Allemands se sont empressés de continuer cette œuvre, de la compléter en la retournant contre la France, et aujourd'hui neuf forts entourent la place de Metz et la protègent à grande distance. Comme l'on pense, rien n'a été négligé pour essayer d'effacer des souvenirs chers à la vieille cité lorraine : le Saint-Quentin est devenu fort Frédéric-Charles, Plappeville a pris le nom d'Alvensleben, le Saint-Julien celui de Manteuffel; mais les vieux noms vivront longtemps encore dans la mémoire et dans le cœur des Messins.

Ainsi les places lorraines constituent des postes avancés, pénétrant comme un coin sur notre territoire, portes redoutables, faites pour livrer passage aux flots de l'invasion. Mais la véritable ligne de défense de l'Allemagne est constituée par le Rhin. La plupart des forteresses allemandes sont situées sur ce fleuve : elles sont construites de façon à maîtriser presque tous les points de passage et jouent de plus, au point de vue de la défense du pays, un rôle analogue à celui de nos forteresses de première ligne, telles que Toul et Verdun. Mais, tandis

que nous avons été obligés de réunir à grands frais nos principales places par un rideau défensif de forts, les Allemands n'ont pas eu à prendre les mêmes précautions, grâce à l'obstacle continu formé par le Rhin.

Strasbourg serait, dans le cas d'une offensive française, la place la plus exposée. Aussi les Allemands l'ont-ils remaniée complètement depuis la guerre. L'ancienne enceinte, qui constituait autrefois la seule défense de la ville, a disparu, et a été remplacée par une autre beaucoup plus étendue. D'autre part on a construit un système très complet d'ouvrages extérieurs, dont les plus importants sont ceux des hauteurs de Hausbergen : le nombre total des forts est de quatorze, et la distance qui les sépare de la ville atteint jusqu'à neuf kilomètres. Cette organisation a présenté de très sérieuses difficultés, notamment pour les ouvrages voisins du Rhin, qui sont établis sur un terrain marécageux.

En amont de Strasbourg, nous trouvons la place de Neuf-Brisach, œuvre de Vauban, sur la rive gauche du Rhin; cette position, remaniée récemment, couvre le pont du chemin de fer de Colmar à Fribourg. Puis en descendant le Rhin, nous rencontrons, au nord de Strasbourg[1], Rastatt, dont l'importance s'est accrue dans ces derniers temps, Germersheim, Mayence, appelée à jouer un rôle considérable au point de vue stratégi-

1. Notons ici l'existence, en avant du Rhin, des ouvrages de Molsheim-Mutzig, de construction récente, défendant le débouché de la vallée de la Bruche, et de la petite forteresse lorraine de Bitche, sur la ligne de Haguenau à Thionville.

que, et dont les fortifications subissent en ce moment une transformation complète. Plus loin Coblenz, Cologne, qui sont toutes deux des nœuds importants de communications, enfin Wesel. Entre Cologne et Wesel, il n'existe sur le Rhin que deux ponts permanents, défendus l'un et l'autre par des ouvrages peu importants, mais qui suffisent néanmoins pour les mettre à l'abri d'un coup de main.

Cette énumération des places fortes du Rhin suffit pour donner une idée de l'organisation défensive de l'Allemagne du côté de l'Ouest. Dans l'intérieur, en effet, nous rencontrons peu de forteresses : Kœnigstein et Torgau, sur l'Elbe, n'ont aucune valeur; il n'en est pas de même de Magdebourg, qui constitue le point central de l'organisation défensive de l'Elbe. Ce fleuve franchi, une armée française marchant sur Berlin se heurterait à la place de Spandau, établie sur un terrain marécageux, et dont les fortifications ont été considérablement augmentées depuis quelques années. Spandau a un double caractère : c'est un boulevard de Berlin; c'est aussi, nous l'avons vu plus haut, une agglomération d'établissements militaires, qu'il importe de soustraire aux entreprises de l'ennemi. C'est encore là qu'est conservé, dans la tour Julienne, le *Trésor de guerre*, prélevé, comme le fonds des Invalides, sur l'indemnité de guerre perçue après 1870 : il s'élève à un total de 150 millions de francs en or monnayé et servirait à parer aux premières nécessités de la mobilisation.

La capitale de l'Allemagne n'est pas fortifiée. Prise et

reprise au cours des guerres passées, elle n'a jamais été d'aucune importance pour la solution d'une campagne. En serait-il de même aujourd'hui ? Berlin a acquis depuis vingt ans un prodigieux développement ; il compte plus de 1,500,000 habitants et n'est plus comparable à ce qu'il était au commencement du siècle. Il est aussi, ne l'oublions pas, la capitale de l'Empire allemand, le centre d'où partent les ordres, où sont organisés presque tous les services, et son occupation par l'ennemi amènerait un profond désarroi dans toutes les branches de la vie publique. Aussi a-t-on proposé de le fortifier, au moins sommairement : mais rien n'a été décidé jusqu'à présent.

Tournons maintenant nos regards du côté de l'Est : nous trouvons encore une ligne principale de défense, formée par un fleuve, l'Oder, et jalonnée par une série de têtes de pont, telles que Stettin, Custrin, Glogau. Breslau, la capitale de la Silésie, longtemps dépourvu de défenses permanentes, s'entoure actuellement d'une ceinture d'ouvrages. Enfin Posen sur la Wartha et Thorn sur la Vistule, défendent les points les plus importants d'une contrée difficilement praticable en dehors des routes tracées, à cause des lacs et marécages qui la couvrent.

Une série de places maritimes assure la défense de l'Allemagne du côté de la mer, défense singulièrement facilitée par la faible profondeur des eaux dans le voisinage des côtes. Memel, Kœnigsberg et Pillau, Danzig sur la Vistule, Stettin sur l'Oder, Stralsund et Kiel

s'opposeraient aux tentatives d'une flotte russe opérant dans la Baltique. Le canal de l'Eider, qui va être inauguré dans quelques semaines, met en communication les deux mers en coupant la presqu'île du Jutland. Sur la mer du Nord nous trouvons les défenses d'Altona, barrant l'estuaire de l'Elbe et protégeant Hambourg; puis, au fond de la baie de Jahde, Wilhelmshafen, qui est le grand port militaire de l'Allemagne occidentale, comme Kiel est le grand port militaire allemand de la Baltique. L'île d'Helgoland défend le débouché du canal de l'Eider et constitue ainsi une position des plus importantes. Notons en terminant l'existence d'un nombre considérable de batteries de côte.

Telles sont les défenses passives de l'empire d'Allemagne. Il est un autre instrument de guerre, utile pour la défense, indispensable pour l'attaque, et dont l'importance stratégique grandit chaque jour avec les progrès de la civilisation et le développement numérique des armées : nous voulons parler des chemins de fer. Le grand état-major comprend une section des chemins de fer; sous sa haute direction fonctionnent quatorze commissions de ligne et six commissaires de chemin de fer. Les états-majors saxon et wurtembergeois ont chacun un commissaire de ligne; la Bavière a deux commissaires de ligne et un commissaire de gare. Les commissions, composées d'un officier et d'un membre technique, sont chargées de noter les modifications que subit la voie, de tenir un compte exact du matériel disponible, d'évaluer le rendement dont les lignes sont

susceptibles, en un mot de recueillir et de tenir à jour tous les renseignements dont on aura besoin pour organiser les mouvements des armées. D'autre part, l'autorité militaire donne son avis sur la construction des lignes nouvelles, et son action est d'autant plus grande que la presque totalité des chemins de fer allemands est aujourd'hui la propriété de l'État : en 1892, sur 43,000 kilomètres de voies ferrées[1], 5,000 à peine appartenaient à des compagnies privées. Le but poursuivi est le suivant : créer le plus grand nombre possible de voies de pénétration aboutissant d'une manière indépendante à la frontière ; relier entre elles ces voies par de nombreuses transversales. Les lignes du premier système ont un caractère offensif et sont destinées à transporter rapidement les troupes vers le territoire ennemi ; les lignes transversales joueraient un rôle important dans une guerre défensive, en permettant d'envoyer de toutes parts des renforts sur le point menacé. Cette création d'un réseau stratégique a été patiemment poursuivie en Allemagne : à l'époque de la guerre d'Autriche (1866), l'œuvre était déjà fort avancée en Prusse. Cette campagne terminée, on songea à perfectionner l'organisation et à la diriger contre la France, en y associant les États secondaires. La section des chemins de fer, créée en 1869 au grand état-major, s'occupa de l'étude des transports à ce point de vue particulier, et prépara en tous détails les graphiques de marche

1. Nous ne parlons ici que des lignes à voie normale.

pour six lignes de la Confédération du Nord et trois lignes de l'Allemagne du Sud. Aussi, lorsque la guerre éclata, on put en douze jours, du 24 juillet au 5 août, transporter à la frontière 384,000 hommes avec tout le matériel de guerre nécessaire.

Depuis 1870, l'Allemagne n'a cessé d'améliorer les lignes qui conduisent au Rhin, et en 1892 elle en possédait seize à double voie. A l'ouest du Rhin, nous trouvons une nouvelle série de sept grandes lignes, qui amèneraient les hommes et le matériel sur le front stratégique probable, jalonné par deux voies ferrées parallèles, celles de Strasbourg à Metz, et celle de Haguenau à Thionville[1]. Ces deux dernières ont un caractère offensif; mais, comme elles sont parallèles à notre frontière Nord-Est, elles pourraient aussi être utilisées comme transversales, dans le cas où une armée allemande, ayant pénétré sur le territoire français, se trouverait battue à la première rencontre. A ce dernier point de vue, les lignes qui suivent les deux bords du Rhin ont une importance de premier ordre : car elles réunissent entre elles toutes les voies de pénétration se dirigeant vers l'Ouest, et rendraient faciles les déplacements latéraux. Du côté de la Russie, le réseau est aussi très développé : nous comptons onze lignes de pénétration et un nombre considérable de transversales.

---

1. En Alsace, des lignes secondaires qui s'embranchent sur le chemin de fer de Strasbourg à Mulhouse envoient des ramifications dans toutes les vallées des Vosges.

Telle est la préparation, longue et laborieuse, qu'a subie le sol allemand pour permettre de rassembler les armées, de les faire mouvoir, de les faire vivre. Cherchons maintenant à esquisser la physionomie probable du grand mouvement qui suivra la déclaration de guerre.

L'ordre de mobilisation vient d'arriver au régiment. Aussitôt, avec une activité fiévreuse, officiers et soldats prennent les dispositions nécessaires pour que, dès l'arrivée des réservistes, on puisse constituer les unités que le régiment doit former : quatre bataillons à l'effectif de mille hommes en moyenne, un détachement d'ouvriers d'administration de deux cents hommes environ, un bataillon de dépôt. Il faut désigner les officiers et les sous-officiers qui marcheront avec les bataillons actifs, ceux qui seront affectés aux bataillons de landwehr. Plus tard, quand les réservistes seront arrivés, on complétera ces cadres en dirigeant les officiers et les sous-officiers de réserve et de landwehr sur les unités, actives ou autres, auxquelles ils auront été affectés; on installera au bataillon de dépôt des *feldwebel-lieutenants*, choisis parmi les sergents-majors retraités, et qui feront fonction d'officiers, instruisant et préparant à la guerre les nouveaux contingents qui, pendant toute la durée de la campagne, leur seront incessamment envoyés. Les magasins du corps remettent aux commandants de compagnie leurs collections de guerre, les dépôts d'artillerie livrent les armes et les munitions, la plupart des unités quittent les casernes devenues insuffisantes et vont cantonner au dehors.

Cependant, sur tout le territoire de l'Empire, les ordres de convocation ont été transmis aux réservistes et aux landwehriens : ils ont en général vingt-quatre heures pour mettre ordre à leurs affaires; ce délai passé, ils appartiennent à l'armée et se rendent au chef-lieu du district de recrutement, où on les groupe par armes et par régiments. Des cadres de conduite les emmènent au corps : on les habille, on les équipe, on les arme ; quelques compagnies attendront encore plusieurs jours l'heure du départ, et pendant ce temps exécuteront des marches d'entraînement ; mais bientôt toutes se seront embarquées dans les innombrables trains militaires chargés de les conduire à la frontière, et il ne restera plus dans les casernes que les malingres et les retardataires versés au bataillon de dépôt.



L'organisation si complexe des mouvements de troupes a été étudiée en tous détails dès le temps de paix au grand état-major. Après la publication de l'ordre de mobilisation, c'est l'*Inspection générale des chemins*

de fer et des étapes qui prend la haute direction de tous les services accessoires : étapes, intendance, santé, télégraphie. Son rôle consiste à coordonner l'action de ces nombreux services en vue de l'intérêt général de l'armée. Au-dessous d'elle le *chef du service des chemins de fer* est chargé de l'exécution des transports : il a sous ses ordres immédiats le chef de la section des chemins de fer au grand état-major *éventuel* de Berlin, qui transmet les ordres aux *commandements de ligne*[1]. Ces commandements ne sont autres que les commissions de ligne du temps de paix, avec cette différence que le membre technique est maintenant subordonné à l'officier. Ils ont pour mission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en état des gares, la préparation du matériel, l'approvisionnement en charbon et en eau : pendant la période de concentration, ils dirigeront effectivement les transports. Les gares les plus importantes ont des *commandements de gare*.

Les convois se succèdent, interminables et lents, parcourant à peine 22 kilomètres à l'heure : la seule distraction du voyage consiste à prendre aux stations halte-repas quelque nourriture sommaire. Enfin on arrive : en une demi-heure, le bataillon qui emplissait le train débarque ses chevaux et ses voitures, et se forme près de la gare. On le dirige sur ses cantonnements : demain

1. Nous laissons complètement de côté l'organisation du service des chemins de fer aux armées, et celle du service des étapes, ne voulant nous occuper ici que des périodes de mobilisation et de concentration.

de nouveaux convois auront amené d'autres bataillons, des troupes de toutes armes ; une division, un corps d'armée peut-être sera formé et prêt à marcher.

C'est ici le lieu d'indiquer la physionomie que présentent les unités les plus intéressantes sur le pied de guerre. Reprenons le bataillon au moment de son débarquement. Il occupe sur la route une longueur de plus de 500 mètres : car il traîne après lui quatorze voitures : les quatre caissons à cartouches des compagnies et la voiture médicale, formant le premier échelon, qui ne doit jamais quitter la troupe ; puis quatre voitures à vivres et cinq voitures à bagages, qui pourront être reléguées à l'arrière, lorsque le bataillon sera encadré dans la division. La division d'infanterie est une unité complexe qui, malgré son nom, comprend des troupes de toutes armes : seize bataillons, quatre escadrons et six batteries. La plupart des services accessoires y sont représentés, et, tandis que la division



Au bivouac.

prend sa formation de rassemblement, les troupes examinent curieusement au passage les uniformes inaccoutumés, le matériel spécial, qui ne sortent des magasins que pour les grandes manœuvres et la guerre. Voici d'abord le détachement sanitaire : en tête les infirmiers et les brancardiers, portant la croix rouge sur le brassard blanc ; puis les huit voitures d'ambulance destinées au transport des hommes grièvement blessés, et quatre autres voitures chargées de matériel ; des médecins et des pharmaciens. Une file de voitures vient de passer au grand trot, se dirigeant vers les villages où la division doit cantonner le soir ; ce sont les chefs des services accessoires, aux uniformes variés : l'auditeur, les fonctionnaires de l'intendance, les aumôniers, les directeurs du service des subsistances, celui des postes. Les trois voitures des postes, jaunes, conduites par des postillons coiffés du chapeau de toile cirée, avec le cor en sautoir, les suivent de près. Tout ce personnel va trouver, en arrivant au gîte, de la besogne en abondance : les intendants surtout devront déployer une somme énorme d'intelligence et d'activité pour assurer la nourriture des troupes dans des conditions chaque jour plus difficiles. Bientôt en effet la division ne sera plus isolée : une autre se sera formée, et, avec l'adjonction de quarante-huit pièces d'artillerie de corps et d'un équipage de ponts, elles constitueront un corps d'armée[1]. Un

1. Nous parlons ici du corps d'armée *normal,* à deux divisions ; mais il est fort probable que les corps d'armée compteront souvent

nombre considérable de voitures marchera à la suite de ce corps. Nous trouvons là les sections de munitions, quatre pour l'infanterie, six pour l'artillerie, portant à 300 le nombre de cartouches dont on disposera par fusil[1], à plus de 260 le nombre de coups par canon; les douze hôpitaux de campagne, comprênant chacun six à huit voitures ; la boulangerie de campagne, composée de trente fours roulants ; et surtout les interminables convois du service des subsistances. Ceux-ci comprennent 583 voitures, chiffre regrettable, si l'on songe au retard dont il sera cause, insuffisant peut-être, si l'on observe qu'il y a dans le corps d'armée 46,000 rationnaires et 12,000 chevaux à nourrir. On comprend en effet que les ressources du pays seront bien vite épuisées, surtout lorsque plusieurs corps d'armée se trouveront réunis; il faudra donc de toute nécessité que les vivres soient apportés de l'arrière par les chemins de fer et les convois. Les trains du corps d'armée peuvent transporter quatre jours de vivres et d'avoine pour l'ensemble du corps et pour une demi-division de cavalerie : les vides produits par la consommation sont comblés par les soins des services de l'arrière. Ce ne sont pas du reste les seules réserves dont dispose l'armée : les voitures de bataillon portent au moins un jour de

---

trois divisions. — Le corps d'armée comprend encore un détachement sanitaire et un détachement de télégraphistes ; l'une des deux divisions a aussi un détachement de télégraphistes.

1. En comptant 800 fusils par bataillon.

vivres, ordinairement deux, plus un jour de fourrages. Enfin la *ration de fer* que les hommes ont dans le sac leur permet, en cas d'absolue nécessité, de subsister pendant trois jours. Faisons le total, et nous trouverons que le corps d'armée peut vivre huit jours avec ses seules ressources. Quant au pain, il peut être fabriqué pour l'ensemble des troupes par la boulangerie de campagne, fonctionnant sans arrêt pendant vingt-quatre heures.

Tous ces impedimenta portent à soixante kilomètres la longueur du corps d'armée marchant sur une seule route. Aussi, toutes les fois que les circonstances le permettent, prend-on le parti de fractionner le corps en plusieurs colonnes. Les mouvements des différentes unités sont combinés par l'état-major, qui travaille au quartier général, sous la direction du général commandant. Nous donnerons une idée de l'importance de ce quartier général en disant qu'il comprend plus de trois cents officiers, fonctionnaires et soldats, à peu près autant de chevaux, et vingt-cinq voitures environ ; le tout est administré par le commandant du détachement des *gardes d'état-major*.

Mais nous arrivons au terme de la concentration : trois ou quatre corps d'armée se sont réunis ; le général d'armée a pris le commandement de ses troupes et constitué son quartier général. L'empereur enfin s'est transporté de sa personne sur le théâtre des opérations ; il a complété son *Grand quartier général*, partiellement organisé pendant la paix, en y adjoignant la por-

tion active du grand état-major avec le chef d'état-major général, la direction générale des chemins de fer et des étapes, la direction générale de la télégraphie. Près de lui se trouvent les princes confédérés, le ministre de la guerre, des représentants des différents ministères. Cependant la marche des troupes s'est ralentie; des bruits vagues circulent, d'après lesquels les divisions de cavalerie poussées en avant auraient pris le contact avec la cavalerie ennemie. Et, dans cette dernière heure laissée à la réflexion, au moment d'engager la lutte suprême qui amènera la ruine d'un peuple et peut-être de deux, une anxiété s'empare des plus braves, des plus instruits, des plus confiants. Quel sera le caractère de cette guerre, entreprise avec des effectifs inouïs, un armement perfectionné, des moyens d'action jusqu'alors inconnus? Les théoriciens ont beaucoup étudié, beaucoup discuté pendant la paix; ils ont essayé aux manœuvres des expériences de détail; ils sont arrivés à se représenter plus ou moins nettement la physionomie de la guerre future. Ils peuvent se dire prêts : car il leur était impossible de se mieux préparer. Mais aujourd'hui que deux peuples également forts, également instruits, également décidés à combattre jusqu'au dernier souffle, sont en présence, au moment où le problème tant de fois examiné va recevoir la solution sanglante de l'expérience, lequel d'entre eux oserait affirmer qu'il en a dégagé l'inconnue? lequel oserait prétendre qu'il saura manier à coup sûr, sans hésitation ni erreur, ces outils formidables, mais non encore expérimentés? Peut-être, en

face du danger, un génie va-t-il se révéler, qui, s'inspirant des enseignements de l'histoire, trouvera des combinaisons neuves, des conceptions hardies correspondant aux conditions nouvelles de la guerre, et en quelques batailles heureuses donnera la victoire à son pays. Peut-être aussi la science des combats futurs ne sera-t-elle acquise que progressivement par les deux partis, au prix de beaucoup de sang versé, et le succès chèrement acheté restera-t-il enfin à la nation la plus tenace, au courage le plus irréductible. S'il en doit être ainsi, les Allemands savent, à la façon dont ils nous ont vaincus en 1870-1871, ce qu'ils risqueraient dans une nouvelle guerre.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE Ier

LES ORIGINES ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARMÉE ALLEMANDE

CHAPITRE II

VUE D'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION MILITAIRE ACTUELLE

CHAPITRE III

LE COMMANDEMENT ET LES CADRES

CHAPITRE IV

L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE ET LES SERVICES ACCESSOIRES

CHAPITRE V

L'INFANTERIE

CHAPITRE VI

LA CAVALERIE

CHAPITRE VII.

LES ARMES SPÉCIALES

CONCLUSION

QUELQUES MOTS SUR LE PASSAGE DU PIED DE PAIX AU PIED DE GUERRE



Nancy. — Impr. Berger-Levrault et Cie.

La Cavalerie allemande. Histoire. Organisation. Recrutement. Avancement. Administration. Instruction et discipline. 1893. Un fort vol. grand in-8° de 792 pages, avec 42 gravures (portraits, uniformes anciens et modernes, plans de batailles, etc.), broché . . . . 10 fr.

État militaire des principales puissances étrangères au printemps 1894 : Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, Italie, Russie, Suisse. 6e édition, augmentée et mise à jour par J. Lauth, capitaine du service d'état-major. Un volume in-12 de 692 pages, broché . . . . . 6 fr.
(Les précédentes éditions étaient rédigées par M. le général Rau.)

Répertoire alphabétique de termes militaires allemands, traduits et accompagnés de Notices explicatives sur l'organisation de l'armée et de la marine de l'empire d'Allemagne, par R. Roy, capitaine au 41e régiment d'infanterie, attaché à l'état-major de l'armée. 3e édit. 1894. Un volume in-12, relié percaline souple, tranches rouges . . . . 3 fr. 50 c.

L'Armée et la flotte en 1894. Manœuvres navales. Grandes manœuvres de Beauce. Manœuvres de forteresse, par Ardouin-Dumazet. 1895. Un volume in-12 avec 26 illustrations de Paul Léonnec et de nombreux croquis et cartes, broché sous couverture illustrée . . . . 5 fr.

Les Manœuvres de forteresse. Souvenirs de Vaujours, par les capitaines Henri Mazereau et Édouard Noel. Préface de M. Jules Claretie, de l'Académie française. 1895. Un volume in-12 avec 17 photogravures, 3 portraits et 2 cartes, broché sous couverture illustrée . . . . 3 fr.

Campagne de la Loire en 1870-1871, par Pierre Lehautcourt. 1re Partie : Coulmiers et Orléans. 1893. Un volume in-8° de 478 pages, avec 6 cartes, broché. . . . . 7 fr. 50 c.
— 2e Partie : Josnes, Vendôme, Le Mans. 1895. Un volume in-8° de 450 pages, avec 12 cartes, broché . . . . 7 fr. 50 c.

La Guerre sur les communications allemandes en 1870. Première campagne de l'Est. Campagne de Bourgogne, par J.-B. Dumas, capitaine d'infanterie breveté d'état-major. 1891. (*Mention honorable de l'Académie française.*) Un volume in-8° de 345 pages, avec 3 cartes, broché . . . . . 7 fr. 50 c.

Journal d'un officier de l'Armée du Rhin, par le général Fay. 5e édition, revue et augmentée. 1889. In-8° de 410 pages, avec une carte, br. . . 5 fr.

La Guerre de 1870-1871. Résumé historique traduit de l'allemand. 1888. Volume in-12, broché . . . . 2 fr. 50 c.

Récits sur la dernière guerre franco-allemande (du 17 juillet 1870 au 10 février 1871). *Wissembourg. Frœschwiller. Sedan. Siège de Paris,* par C. Sarazin, ancien médecin en chef de l'ambulance de la 1re division du 1er corps, etc. 1887. Volume in-12 de 348 pages, broché . . . 3 fr. 50 c.

Impressions de campagne (1870-1871). *Siège de Strasbourg. Campagne de la Loire. Campagne de l'Est,* par H. Beaunis, ancien médecin en chef de l'ambulance de la 1re division du 18e corps. 1887. Vol. in-12, broché. 3 fr. 50 c.

Les Héros de la défaite. (Livre d'or des vaincus.) Récits de la guerre 1870-1871, par Joseph Turquan. 1888. Un volume in-12 de 406 p., br. 3 fr. 50 c.
Relié en percaline, plaques spéciales. . . . . 4 fr. 50 c.

Les Femmes de France pendant l'invasion 1870-1871, par Joseph Turquan. 1893. Un beau volume in-12 de 419 pages, broché. . . . . . . 3 fr. 50 c.

Commandant Parquin. — Souvenirs et campagnes d'un vieux soldat du premier Empire (1803-1814). Introduction par le capitaine Aubier. 1892. Volume in-8° de 430 pages, avec un portrait, broché . . . . 6 fr.

Le Général Curély. Itinéraire d'un cavalier léger de la Grande-Armée (1793-1815). Publié d'après un manuscrit authentique, par le général Ch. Thoumas. Un volume in-12 de 448 pages, avec portrait et fac-similé . . . 3 fr. 50 c.

Lettres du Maréchal Bosquet (1830-1858). 1894. Un volume in-8° de 408 pages, avec portrait en héliogravure, broché . . . . 5 fr.

Les Grands Cavaliers du premier Empire. Notices biographiques, par Ch. Thoumas, général de division en retraite. — *1re série :* Lasalle, Kellermann, Montbrun, les trois Colbert, Murat. 1890. Un volume grand in-8° de 521 p., avec 4 portraits, broché. . . . . 7 fr. 50 c.
— *2e série :* Nansouty, Pajol, Milhaud, Curély, Fournier-Sarlovèze, Chamorin, Sainte-Croix, Exelmans, Marulaz, Franceschi-Delonne. 1892. Un volume grand in-8° de 537 pages, avec 8 portraits, broché . . . . 7 fr. 50 c.

Grands Artilleurs. *Drouot. Senarmont. Eblé,* par Maurice Girod de l'Ain, capitaine d'artillerie. 1894. Beau volume in-8° avec 4 portraits, br. . 8 fr.

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.

20